MENSUEL : 3, place de la Sorbonne, Paris — MAI 1938 — Le n° spécial :

CRAPOUILLOT



Collection du Dr E. Locard, Laboratoire de Police de Lyon

LE CRIME
ET LES
PERVERSIONS INSTINCTIVES

PAR LE DOCTEUR RENÉ ALLENDY

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DU CRAPOUILLOT

(Tous vendus séparément et adressés franco de port)

I. La Guerre

HISTOIRE DE LA GUERRE

Par Jean Galtier-Boissière

I. *Origines et causes secrètes*	15 »
II. *De Charleroi à Verdun*	15 »
III. *De la révolution russe à l'armistice*	15 »
IV. *Histoire de la paix*	12 »
HISTOIRE DE LA GUERRE, édition réimprimée avec table, en un seul volume in-4° de 415 pages avec 350 illustrations, relié pleine toile : 95 fr. ; relié d.-chagrin.	115 »
Edition originale de luxe, numérotée, couverture japon, en 4 livraisons brochées	130 »
LES HORREURS DE LA GUERRE, luxe : 30 fr. Edition courante	12 »
LES MYSTÈRES DE LA GUERRE, luxe : 40 fr. Edition courante	15 »
LES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE, édition courante	12 »
LA GUERRE INCONNUE, éditon courante	15 »
EXPÉDITIONS COLONIALES, luxe : 30 fr. Edition courante	12 »

II. Etudes historiques

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

I. *De la Commune au boulangisme*	12 »
II. *Du Panama à l'Affaire Dreyfus*	12 »
III. *De la Séparation à l'après-guerre*	12 »
Le même ouvrage, réimprimé avec table en un seul volume in-4°, relié pleine toile	74 »
Relié demi-chagrin	94 »
Edition de luxe numérotée : les 3 tomes brochés	90 »
HISTOIRE DE LA PRESSE, par J. Galtier-Boissière et Lefebvre (2 tomes)	30 »
LA LÉGION D'HONNEUR, par Georges Maurevert, luxe 35 fr. ; édition courante	15 »

III. Satires

LE BOURRAGE DE CRANES, présenté par Galtier-Boissière, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
LES BONNES AFFAIRES, luxe : 30 fr. ; éd. courante.	12 »
VOYAGE A PARIS, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
LES 200 FAMILLES, luxe : 40 fr. ; édition courante	12 »
LA FOIRE AUX GIROUETTES, Edition originale : 30 fr. Edition courante	12 »
M. GOGO ET SON BANQUIER. Edition originale : 30 fr. Edition courante	12 »

IV. Grandes enquêtes

LES CONCEPTIONS MODERNES DE LA SEXUALITÉ, par le Dr Allendy, luxe : épuisé; édition courante.	15 »
L'ANARCHIE (histoire de l'anarchisme), par Victor-Serge, A. Croix et J. Bernier, luxe : 35 fr. ; éd. courante.	12 »
LES JUIFS, par R. Dior, luxe : 40 fr. ; édition courante.	12 »
LE VATICAN, par R. Dior, luxe : 40 fr. ; éd. courante	12 »
VRAIE ET FAUSSE NOBLESSE, par Bellamy, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
DE LÉNINE A STALINE, par Victor Serge, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
LES FINANCIERS *et la démocratie*, par Delaisi, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
LES MARCHANDS DE CANONS, luxe : 30 fr. ; éd. cour.	12 »
HITLER, EST-CE LA GUERRE ?, luxe : 30 fr. ; éd. cour.	12 »
LES MORTS MYSTÉRIEUSES, luxe : 30 fr. ; éd. cour.	12 »
LES MAITRES DU MONDE (Zaharoff, les Rothschild, etc.), luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
LA VÉRITÉ SUR LA SARRE, luxe : 30 fr. ; éd. courante.	12 »
MENACES SUR LE MONDE, luxe : 30 fr. ; éd. courante.	12 »
LES ANGLAIS, luxe : épuisé; édition courante	12 »
LES AMÉRICAINS, luxe : 40 fr. ; édition courante	12 »
LES ALLEMANDS, luxe : 40 fr. ; édition courante	épuisé

V. Le beau livre

LE JARDIN DU BIBLIOPHILE (Noël 1928), numéro de luxe sur papier couché, les derniers exemplaires	30 »
LE JARDIN DU BIBLIOPHILE (Noël 1929), numéro de luxe sur papier couché, les derniers exemplaires	30 »
LE JARDIN DU BIBLIOPHILE (Noël 1930), grand luxe sur japon : 200 fr. ; luxe avec 10 hors-texte en couleurs : 50 fr. ; édition sur couché, sans les hors-texte	20 »
LE JARDIN DU BIBLIOPHILE 1931, luxe : avec 3 hors-texte : 40 fr. ; édition courante	20 »
LES ÉCRIVAINS POUR LES ENFANTS, luxe : 30 fr. Edition courante	10 »

VI. Livraisons diverses

MÉMOIRES DE VIDOCQ, luxe : 30 fr. ; éd. courante	12 »
LA GASTRONOMIE, luxe : 40 fr. ; édition courante	15 »
LES VINS DE FRANCE, luxe : épuisé ; édition courante	15 »
L'AUTOMOBILE, luxe : 30 fr. ; édition courante	12 »
HISTOIRE DU CINÉMA, luxe : 40 fr. ; édition courante	épuisé

ABONNEMENT 1938 A CRAPOUILLOT :

6 numéros spéciaux
6 fascicules littéraires

France et colonies **75** fr.

Étranger A 85 fr. B 95 fr.

ABONNEMENT DE LUXE : 150 fr. (Étranger : 180 fr.) ENVOIS RECOMMANDÉS

BULLETIN D'ABONNEMENT 1938 A " CRAPOUILLOT "

NOM ET ADRESSE :

1° *Veuillez trouver ci-joint* **75** *fr. (Etranger :* **85** *fr. ou* **95** *fr.) pour un abonnement d'un an (6 nos spéciaux, 6 fascicules littéraires)* 1° *à dater du* 1er *janvier* 1938 ; 2° *en remplaçant le* n° *janvier par le* n° *ancien suivant :*

2° *Pour un réabonnement à partir du*

3° *Veuillez m'adresser en prime gratuite* 2 *numéros spéciaux parmi les suivants : HITLER, EST-CE LA GUERRE ? — LES MARCHANDS DE CANONS — MÉMOIRES DE VIDOCQ — MENACES SUR LE MONDE — M. GOGO. — LES FINANCIERS* (Delaisi).

4° *Prière de remplacer les deux numéros-primes, par l'* " *HISTOIRE DE LA IIIe RÉPUBLIQUE* " *reliée dont je paye uniquement la reliure, soit :* **38** fr. *pour le volume relié pleine toile, vendu* **74** fr. — **58** fr. *pour le volume relié demi-chagrin vendu* **94** fr. **(plus 5 francs pour le port France ; 10 francs pour le port Etranger)**.

5° *J'envoie la somme de* *pour recevoir les numéros spéciaux suivants :*

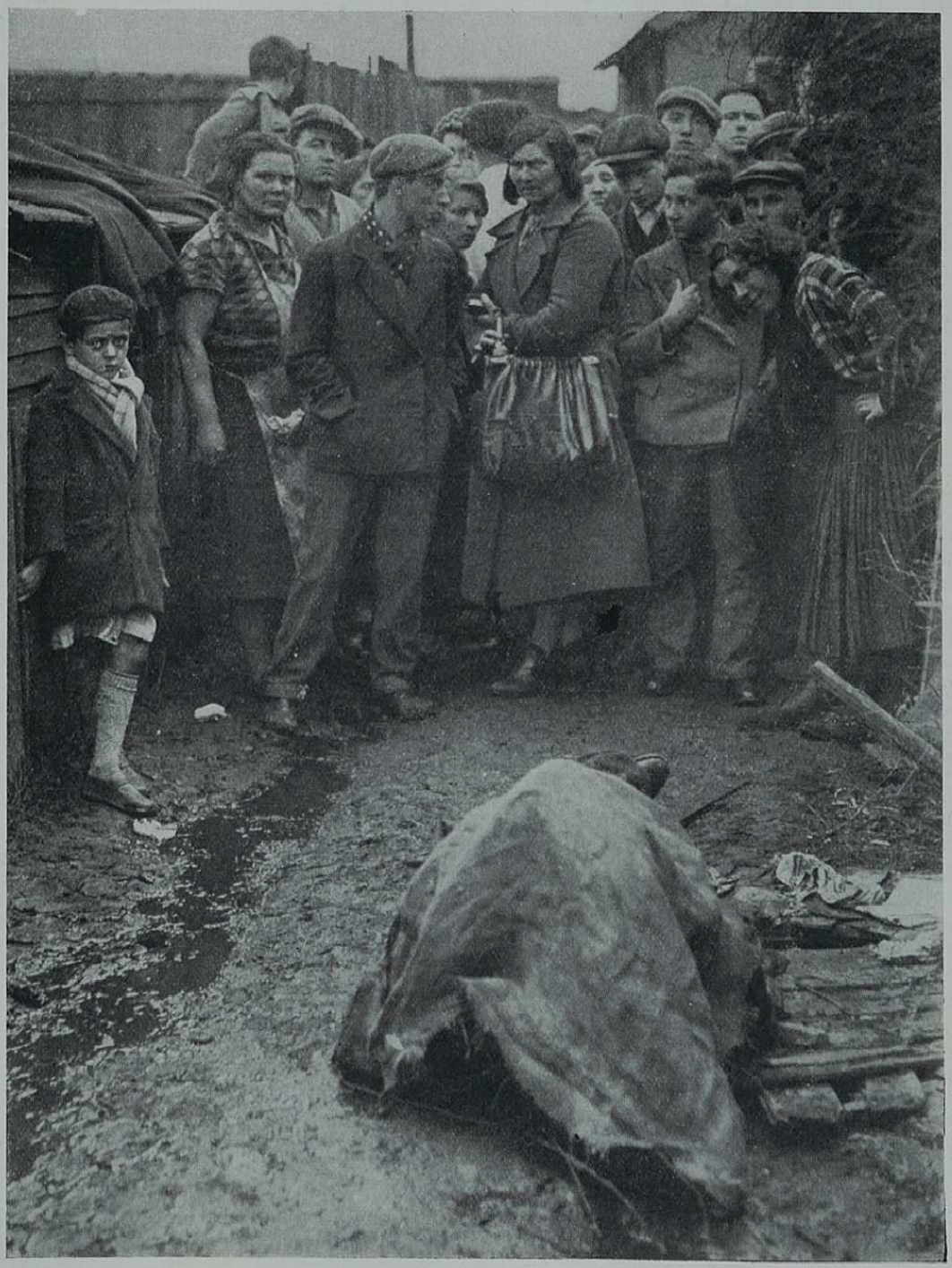
les livres suivants de votre Catalogue :

TOTAL DU MONTANT ENVOYÉ : (Chèque postal : 417-26)

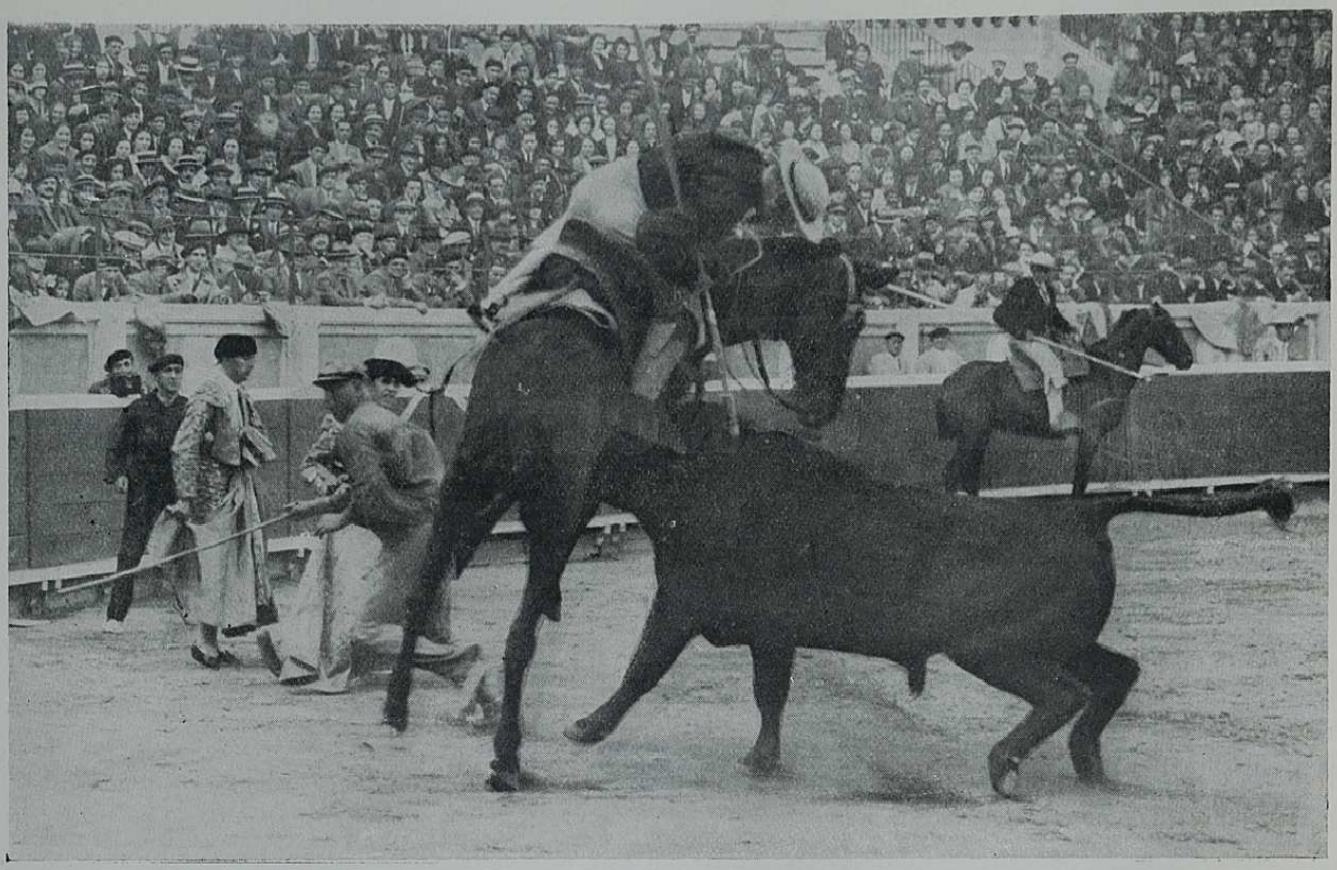
23 €

DOCTEUR RENÉ ALLENDY

LE CRIME ET LES PERVERSIONS INSTINCTIVES



CRIME SUR LA ZONE — Photo Carrière



COURSE DE TAUREAU EN ESPAGNE

LA VIOLENCE ET LA CIVILISATION

Ils ont raison ceux qui prétendent que la violence se manifeste partout dans la nature. La vie nous donne le spectacle d'une lutte incessante où le plus fort reste maître de la situation et dispose à son gré du plus faible. Que ce soit pour la conquête de la proie à dévorer, pour s'assurer la réalisation sexuelle convoitée, pour prendre ou pour conserver un gîte, les animaux se déchirent à tous les étages de la création, et les brutalités de l'un ne trouvent pour limite et pour contrepoids que les brutalités de l'autre. Telle est la loi de la lutte vitale, implacable comme l'interaction des forces physiques, issue du jeu réciproque des éléments, la loi matérielle en un mot.

Mais ils ont grandement tort ceux-là qui, ayant constaté le cruel affrontement des forces antagonistes dans la nature, et la manière dont les éléments individuels se trouvent broyés dans ce combat, prétendent en déduire que le droit du plus fort est la réalité première à laquelle il est sage de se rallier, car ils méconnaissent la réaction que les êtres conscients tendent à opposer, dès leurs manifestations les plus humbles, à la loi matérielle, en réalisant une sorte de solidarité qui est comme un pacte de sécurité et de défense, comme l'ébauche d'un droit qui se précise au fur et à mesure que leur existence se perfectionne, au point que, pour les hommes, la tâche la plus éminemment humaine, aboutissement de ce long effort de la conscience contre la matière, consiste à proclamer le droit du faible et à le garantir au moyen de la solidarité sociale.

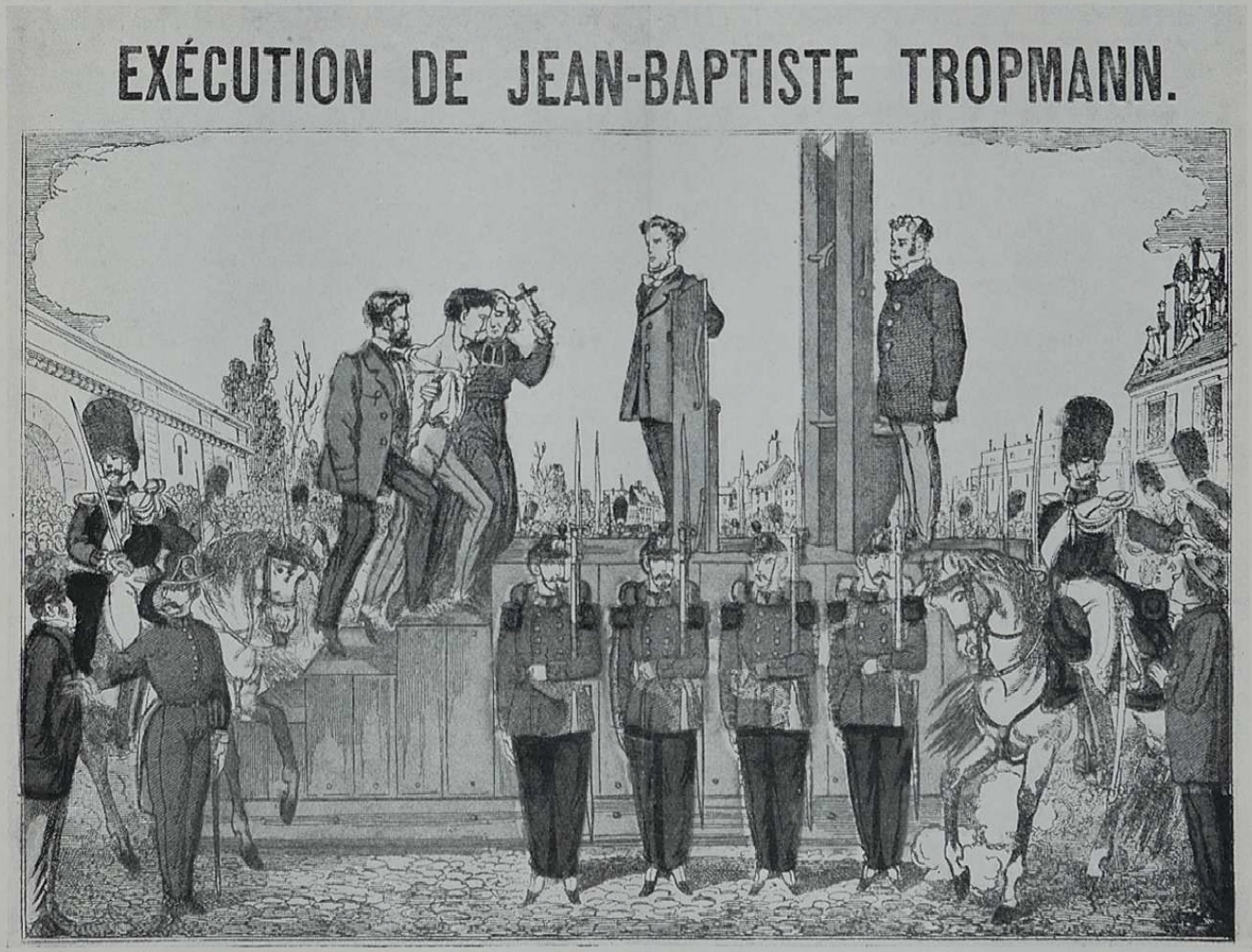
Les animaux commencent par ne pas se dévorer entre représentants de la même espèce (à quelques exceptions près naturellement), à s'associer le plus souvent possible pour la défense mutuelle, en commençant par la protection des parents aux petits, et à s'abstenir, en général du moins, des violences qui n'auraient pas pour but de satisfaire un besoin primordial : alimentaire, sexuel, d'habitation, etc. Assurément, ce n'est qu'une tendance qui comporte de multiples exceptions — mais ce n'en est pas moins une tendance évidente. Cette constatation n'est pas à la gloire de l'espèce humaine qui connaît encore l'anthropophagie, qui a inventé le crime sadique, la jouissance à faire le mal inutilement, et qui a développé au plus haut point la technique de la destruction au sein de l'espèce : l'humanité a de la peine à suivre la ligne évolutive générale parce que ses conditions de vie très particulières et l'extraordinaire développement de sa conscience mentale ont faussé quelque peu les pulsions instinctives.

Il n'en est pas moins vrai que les hommes tendent à garantir le faible contre les exècs du fort et à tempérer, par le droit qui est une sécurité

collective, l'aveugle brutalité de la force. Les sociétés ont ainsi élaboré des lois, en vertu desquelles l'individu qui exerce un abus sur un autre voit se dresser contre lui toute la force publique pour l'arrêter et le punir. De cette réaction est née la notion de crime. Le crime, dans sa définition actuelle, désigne un acte prévu et réprouvé par la loi pénale. Dans le droit romain primitif, ce mot désignait l'accusation ; c'était presque un élément de procédure, il a fini par s'étendre à l'acte réprouvé.

Il est évident que le crime, ainsi défini en fonction des conventions sociales, demeure quelque chose d'aussi arbitraire ou d'aussi relatif que ces conventions elles-mêmes. Ainsi le meurtre accompli par un individu sur un autre pour des fins personnelles (intérêt, vengeance, etc.), est un crime typique, mais il ne saurait être question de crime lorsque l'exécuteur des hautes œuvres tranche la tête d'un condamné, parce que les lois, loin de lui défendre de supprimer la vie de son semblable, lui prescrivent de le faire. Ce n'est donc pas de faire mourir un homme qui constitue un crime, au sens social — donc moral — du mot, mais les circonstances, légales ou non, dans lesquelles cet acte est accompli. Ici, ce n'est pas le fait d'en tirer un profit matériel (l'exécuteur étant payé pour cette besogne) qui définit le crime. Ce n'est pas non plus l'intention purement personnelle car, dans le cas du duel, qui a été longtemps légal avant de devenir illégal et punissable, le fait de donner volontairement la mort ne passait pas pour criminel. « Il n'y a ni crime ni délit, dit le code pénal (art. 327), lorsque l'homicide, les blessures, les coups, sont ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime. » Encore aujourd'hui, il est loisible de provoquer intentionnellement la mort de quelqu'un, pour des fins d'intérêt personnel, sans être passible d'accusation criminelle, à condition d'employer des moyens qui ne soient pas réprouvés par la loi.

En voici un exemple : un médecin attend l'héritage d'une vieille tante riche. Les affaires sont telles qu'il a un besoin pressant de cet héritage. Il sait que cette tante, atteinte de néphrite depuis de longues années, est astreinte à un régime alimentaire des plus sévères et qu'elle est, en même temps, très gourmande. Il l'invite à passer deux ou trois mois chez lui, l'assurant qu'on lui ferait bien suivre son régime. Effectivement, à la table de

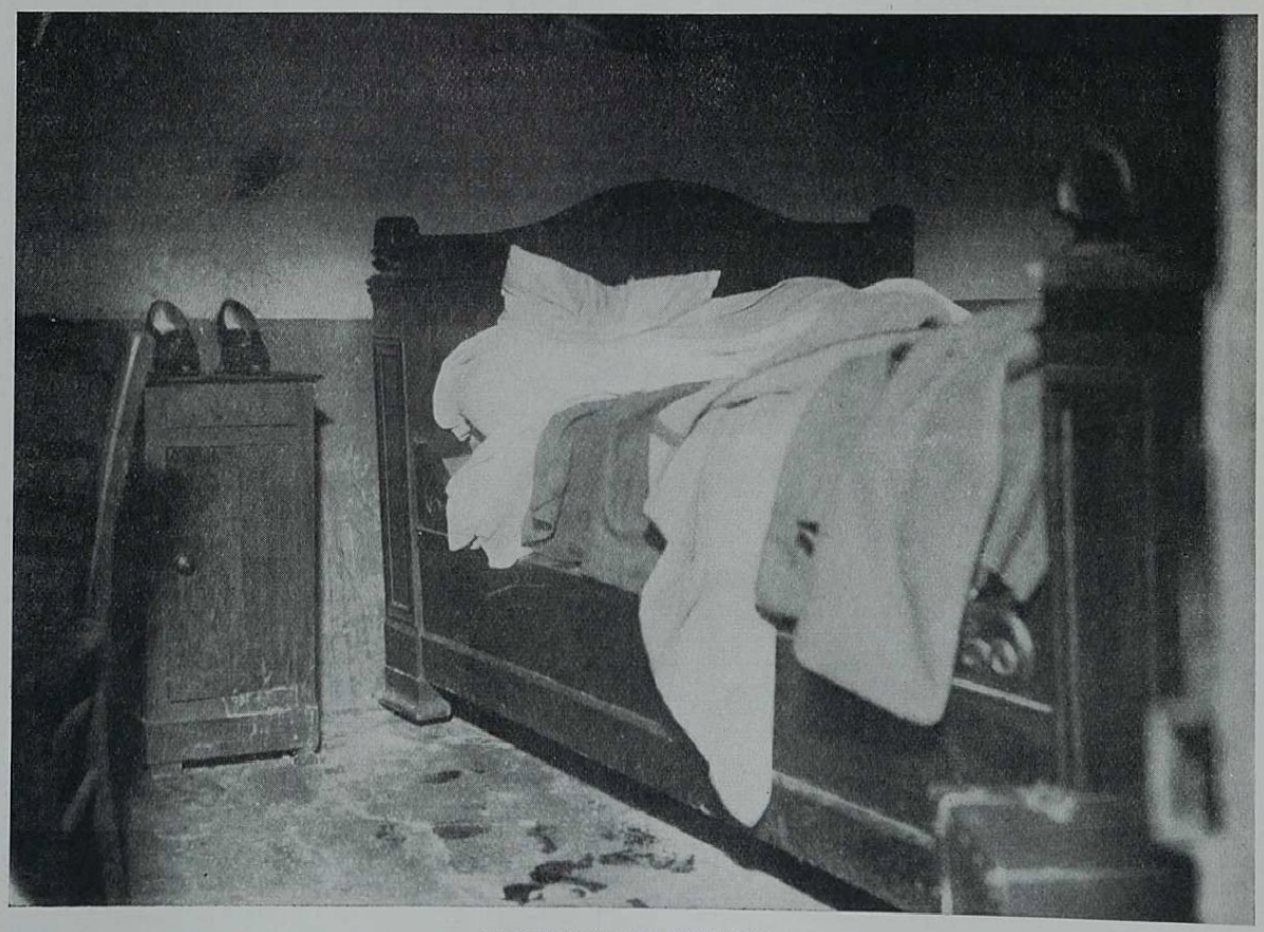


famille, la vieille dame se voit servir des nouilles sans sel cependant que les autres convives dégustent les plats qu'elle a le plus aimés : foies gras, volailles, crustacés, bons vins, etc. Comme elle exprime le regret de ne pouvoir y toucher, le médecin l'assure qu'une petite infraction ne peut pas lui faire de mal et, par une série de tentations hypocrites, répétées à chaque repas, corsées en même temps d'une médication intempestive : reconstituants phosphorés, arsenicaux, etc., l'amène à la mort au bout de trois mois.

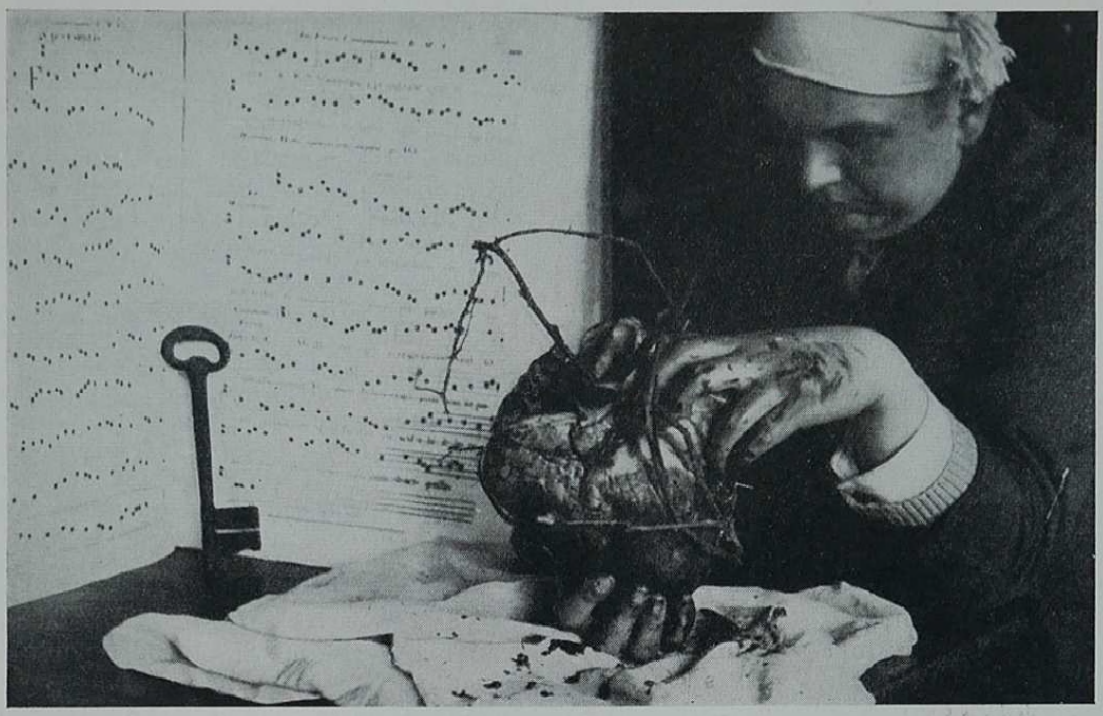
Il y a eu, dans ce cas, intention délibérée, préméditation, pleine conscience du but et des moyens, et, pourtant, aucune inculpation n'aurait pu être formulée contre le médecin en question, parce que les moyens dont il s'était servi pour faire mourir sa tante n'étaient pas illégaux. La bonne chère ne saurait passer juridiquement pour du poison et, même les remèdes inopportuns, donnés à dose habituelle, n'auraient pu être invoqués aux Assises.

La notion légale de crime diffère ici profondément de la notion affective, dépendant du sentiment de chacun, car, à ce point de vue, les agissements du neveu pressé d'hériter paraissent coupables à tout le monde. Si la procédure était incapable d'intervenir, dans un cas pareil, le meurtrier n'aurait pas moins rencontré la désapprobation de ses concitoyens informés, et la morale religieuse, par exemple, l'aurait condamné.

Il n'en est pas de même pour les meurtres organisés collectivement par la société, je veux dire les guerres, parce que, jusqu'au stade actuel de la civilisation, le pacte légal de sécurité ne vaut que pour s'opposer aux meurtres des particuliers (sauf les exceptions déjà signalées). Il n'existe pas encore de législation semblable pour prévenir ou punir les tueries organisées en bloc, par la société qui attaque ou se défend. Et là, le fait de donner la mort, qualifié de crime précédemment, devient une action louable, récompensée par les lois. La religion elle-même, qui ne se met jamais en opposition franche avec le pouvoir civil, fait d'ingénieuses culbutes pour sanctifier les fureurs guerrières tout en ménageant le principe de l'amour du prochain. Dans l'ordre collectif, l'attentat aux vies humaines est tellement légal que chaque nation possède ses organismes agissants (ministères, cadres de l'armée, arsenaux, etc.). Autrement dit, la notion de crime existe lorsque la violence de l'individu isolé se heurte aux lois, à l'intérêt d'une nation et en temps de paix ; elle s'évanouit dans les autres cas. C'est donc une distinction extrêmement relative, fragile, conventionnelle, qui fait qu'un acte de violence est criminel ou non.



LA CHAMBRE DE L'ASSASSIN
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)



SORCIÈRE PAYSANNE MANIPULANT UN CŒUR DE BŒUF

LE GOÛT DU CRIME

C'est aussi une différence bien minime qui fait que les hommes réussissent ou non à respecter les lois, pour rester « honnêtes » ou devenir criminels. En fait, l'humanité, dans son ensemble, garde un goût marqué pour la violence.

Dès l'enfance, les hommes se montrent épris de coups et de brutalités. Les jeux qui plaisent le plus aux écoliers sont les simulacres de brigandages, de combats. Adultes, ils se passionnent pour les spectacles sanglants comme les corridas, les exécutions capitales. Il est évident que ce qui fait courir les hommes à la chasse, c'est le goût de tuer. Chaque fois qu'on égorge un poulet on entend les rires excités de la valetaille, et l'égorgement du cochon est le signal d'une joyeuse animation dans les campagnes. Les spectacles de théâtre et de cinéma n'ont aucune chance de succès s'ils ne montrent pas une profusion de coups de revolvers ou de coups de poignards. De l'Ambigu au Grand Guignol, en passant par les pièces de Corneille ou de Victor Hugo, tout le théâtre a un goût de sang. Il n'est pas jusqu'aux cirques ambulants qui ne régalent les spectateurs de simulacres de femmes jetées aux crocodiles. Les cirques urbains se contentent de créer l'atmosphère de catastrophe et savent bien que les équilibristes sans filet plaisent davantage aux habitués qui espèrent l'accident mortel. Ce même attrait de l'accident attire la foule aux spectacles sportifs où elle trouve du moins le triomphe de la force matérielle. La littérature sadique a toujours ses lecteurs assidus, et ce n'est pas la minorité des acheteurs de journaux. Pour qui scrute en série les rêves des humains, il est toujours étonnant de constater avec quelle fréquence et quelle facilité ils se représentent l'agonie — ou les funérailles — de ceux qui les gênent le moins du monde dans leurs aises ou leur liberté : de leurs enfants, de leurs conjoints. Les tireuses de cartes savent bien qu'elles verront revenir assidûment à leurs consultations les clientes mariées à qui elles auront prédit la mort de leur époux.

Il existe un nombre incroyable de sorciers qui pratiquent les envoûtements de mort à la demande de leurs clients. C'est dans l'intention de corser leurs sortilèges qu'ils dérobent les hosties consacrées dans les églises (ce qui se pratique beaucoup dans la région lyonnaise). Tous les manuels d'envoûtement se vendent à grande échelle.

Il y a, dans l'humanité, une telle atmosphère de meurtre qu'un grand nombre de pauvres détraqués, faute de pouvoir commettre le meurtre sur un autre, en arrivent au suicide, tant il leur faut matérialiser leurs obsessions homicides. Ce n'est pas un psychanalyste qui a entrevu le premier cette équivalence du crime et du suicide, crime réfléchi, c'est un criminologiste, Lacassagne, qui disait au Congrès de Rome en 1885 : « *Entre les opérations psychomotrices qui mènent au crime et au suicide, les rapports sont très étroits ; elles se confondent fréquemment dans l'aliénation ou aboutissent à des incitations transformées qui substituent un acte à un autre.* » A la même époque, un autre auteur, Corre, sous le titre *Crime et Suicide*, écrivait : « *Il semble que la caractéristique de certaines cérébralités, inaptes à se plier aux exigences de la vie collective ou ne la comprenant qu'au profit de leurs spéculations, se révèle dans une anomalie de tendances nuisibles à soi-même ou à autrui selon des modalités très voisines de l'impulsivité. Le crime*

et le suicide augmentent parallèlement et éprouvent des recrudescences aux périodes heurtées de la politique et des crises économiques, comme aussi après les grandes guerres. Il en est exactement de même pour la folie. »

S'il faut admettre ces idées, le nombre considérable des suicides effectués, tentés ou simplement envisagés, vient encore noircir le tableau des représentations meurtrières qui assaillent l'humanité. Là encore la religion donne souvent son adhésion. C'est ainsi que, dans beaucoup de couvents et de pensions, les religieuses ont appris à leurs petites élèves à prier « *pour la mort de Lénine* » ou d'autres personnages politiques qui n'avaient pas leur faveur.

Mais le plus significatif est sans doute le fait que les hommes, en apparence les plus calmes et les plus policés, manifestent une férocité incroyable dès que le cadre légal se trouve rompu et qu'ils se sentent entraînés par l'exemple, notamment dans les émeutes et les guerres. De « braves pères de famille », comme on dit de ces hommes qui représentent l'humanité normale et saine, peuvent se laisser entraîner non seulement à une fureur homicide contre leurs adversaires — ce qu'on considère comme une louable bravoure — mais encore à des atrocités sadiques en dehors du combat. Il faut lire à ce sujet le livre d'Hamon sur la *Psychologie du militaire professionnel* (Bruxelles, 1894) qui, principalement au chapitre IV, cite de nombreux cas de cruautés, meurtres, viols, incendies, absolument inutiles au but à atteindre, commis à toutes les époques, la bataille finie et sans provocation aucune, par les militaires. Les guerres les plus récentes, mises à part les fausses informations de propagande, révèlent des faits analogues. Il suffit de délivrer les hommes de la responsabilité légale et de la peur du gendarme pour voir surgir du fond d'eux-mêmes une incroyable sauvagerie.

Scipio Sighele, dans son étude sur *La foule criminelle* (Paris, Alcan, 1901), compare cette férocité collective à la folie collective des sectes mystiques, des clubs de suicidés. « *La foule est prédisposée*, dit-il, *par une fatale loi psychologique, plus au mal qu'au bien. Il y a dans la foule une tendance cachée à la férocité.* » Il suffit d'évoquer la coutume du lynchage, qui a déshonoré les Américains, et qui sévissait au maximum le siècle dernier, au point qu'entre 1851 et 1856 il y a eu, aux États-Unis, 957 lynchages contre 558 exécutions légales. On trouve encore (1) ce fait que, lorsqu'une bande d'individus violent une femme, le viol est généralement suivi de tortures.

Tout se passe comme si les impulsions meurtrières de chacun avaient besoin, pour être tenues en respect, de la menace perpétuelle des sanctions sociales. Quand on considère la fragilité et la relativité de la notion de crime, on comprend qu'il suffit d'une légère inadaptation pour qu'un individu franchisse cette barrière. En somme, la criminalité représente le coefficient d'inadaptation des instincts primitifs à la loi sociale.

(1) Aubry : *La contagion du meurtre*. Alcan, 1894, p. 212.



LA CHAMBRE DU CRIME
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)



LA CHAMBRE DU CRIME
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)

CONCEPTION SOCIOLOGIQUE DU CRIME

A ce point de vue, la criminalité serait un phénomène normal. Telle est la conception exposée par Durkheim dans ses *Règles de la Méthode sociologique*. C'est à la suite de son effort pour définir le fait social normal que Durkheim a été amené à adopter cette thèse. Pour lui, est normal, pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, un fait social qui se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution.

Il s'ensuit assurément que le crime, qui se rencontre dans toutes les sociétés de tous les types, doit être normal. D'ailleurs, ajoute Durkheim, une société qui en serait exempte est tout à fait impossible. Pour que, dans une société donnée, les actes réputés criminels pussent cesser d'être commis, il faudrait donc que les sentiments qu'ils blessent se retrouvassent dans toutes les consciences individuelles sans exception et avec le degré de force nécessaire pour contenir les sentiments contraires. Si cette condition pouvait être remplie, le crime ne disparaîtrait pas, il changerait de forme. Ce qui était faute vénielle deviendrait crime. C'est ainsi que les crimes contre les personnes sont devenus moins fréquents à mesure que croissait le respect de la dignité humaine ; et des actes qui lésaient ce sentiment sont entrés dans le droit pénal qui, autrefois, n'en relevaient pas (calomnies, injures, diffamation, dol, etc.). « *Puisqu'il ne peut pas y avoir de société où les individus ne divergent plus ou moins du type collectif, il est inévitable aussi que parmi ces divergences il y en ait qui présentent un caractère criminel.* » Le crime est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale ; par là même il est utile, car ces conditions dont il est solidaire sont nécessaires à l'évolution normale de la morale et du droit. Pour que les transformations de la morale et du droit soient possibles, il faut que les sentiments collectifs qui sont à la base de la morale ne soient pas réfractaires au changement, par conséquent, n'aient qu'une énergie modérée. S'ils étaient trop forts, ils ne seraient plus plastiques. Il faut que l'autorité dont jouit la conscience morale ne soit pas excessive, autrement nul n'oserait y porter la main et elle se figerait trop facilement sous une forme immuable. Pour qu'elle puisse évoluer, il faut que l'originalité individuelle puisse se faire jour ; or, pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel, qui est au-dessous de son temps, soit possible. L'une ne va pas sans l'autre.

Le crime, de son côté, ne doit plus être conçu comme un mal qui ne saurait être contenu dans de trop étroites limites, mais bien loin qu'il y ait lieu de se féliciter quand il lui arrive de descendre

au-dessous du niveau ordinaire, on peut être certain que ce progrès apparent est à la fois contemporain et solidaire de quelque perturbation sociale. C'est ainsi que jamais le chiffre des coups et blessures ne tombe aussi bas qu'en temps de disette. Si en effet le crime est une maladie, la peine en est le remède et ne peut être conçue autrement ; aussi toutes les discussions qu'elle soulève portent-elles sur le point de savoir ce qu'elle doit être pour remplir son rôle de remède. Mais si le crime n'a rien de morbide, la peine ne saurait avoir pour objet de le guérir, et sa vraie fonction doit être cherchée ailleurs.

Constances et variations criminelles

Il est assez conforme à cette conception du crime envisagé comme coefficient d'inadaptation, de constater une certaine constance dans la criminalité. Les statistiques, en effet, montrent que le nombre des prévenus dans un pays donné ne varie pas dans de grandes proportions, ou, du moins, les variations s'opèrent très lentement et progressivement ; c'est ainsi que, depuis 1871, le nombre des crimes a constamment décru, mais dans de faibles proportions. (Jean Chancel : Art. Crime. *Grande Encyclopédie classique.*)

Voici par exemple l'indice de la criminalité en France de 1920 à 1932 (le nombre des prévenus étant rapporté au chiffre de 100.000 habitants :

Année	Nombre de prévenus	Prévenus pour vol et vagabondage
1920	670	210
1921	686	196
1922	590	166
1923	540	150
1924	546	163
1925	578	168
1926	612	190
1927	628	200
1928	611	170
1929	602	152
1930	599	146
1931	601	156
1932	597	158

D'après O. Kirchheimer : *Remarques sur la statistique criminelle de la France d'après-guerre* in *Revue de Science criminelle et de Droit pénal comparé*, 1936, n° 3.

On voit qu'entre le maximum de 1921 (686) et le minimum de 1923 (540) l'écart reste de l'ordre d'un quart du chiffre moyen.

Les chiffres permettent de dégager certaines conclusions, notamment que le nombre des vols et vagabondages augmente en même temps que les coups et blessures, rébellions, outrages et délits de mœurs diminuent, comme si la violence avait tendance à diminuer lorsque les attentats à la propriété ont tendance à augmenter.

Par ailleurs, la proportion des divers délits les uns par rapport aux autres ne varie pas considérablement. Voici, selon les statistiques officielles du Ministère de la Justice, les nombres des principaux délits de 1920 à 1930 (avec nombres de 1913 pris comme termes de comparaison) :

NATURE DES CRIMES	NOMBRE DE PRÉVENUS												
	1913	1920	1921	1922	1923	1924	(Sans Colmar) 1925	(Avec Colmar) 1925	1926	1927	1928	1929	1930
Assassinat	232	283	228	167	213	169	138	145	200	175	210	183	162
Meurtre	333	477	510	408	276	378	341	357	300	301	264	326	291
Infanticide	96	194	143	134	105	127	109	115	122	113	90	101	101
Coups et blessures mortels	168	178	146	137	104	73	123	136	118	127	118	117	108
Viols et attentats à la pudeur	452	287	320	370	345	378	357	410	407	364	349	373	364
Avortement	287	322	376	353	433	514	472	434	400	408	394	529	395
Vol qualifié	898	1.113	1.212	768	595	545	473	472	432	445	352	293	279
Vol simple	46.478	70.908	63.023	52.826	47.941	52.936	53.141	56.372	64.575	68.699	58.678	53.695	50.112
Escroquerie	3.637	2.469	2.324	3.268	3.133	3.284	3.469	4.092	4.179	4.519	4.630	4.679	4.320
Coups et blessures simples	39.140	27.546	32.979	33.398	36.679	36.472	40.003	43.514	38.364	38.345	40.443	40.443	42.667
Délits contre mœurs	3.405	1.807	2.250	2.523	2.556	2.478	3.186	3.186	3.287	3.151	3.278	3.856	4.029

Les statistiques officielles permettent encore d'établir des règles générales concernant l'âge, le sexe, la profession, l'état civil des criminels. C'est entre vingt-cinq et trente ans que les hommes sont le plus souvent inculpés ; les femmes entre vingt et un et vingt-cinq. Il y a environ sept fois plus d'hommes que de femmes dans l'ensemble, mais si les hommes ont presque le monopole des parricides (6 hommes sur 6 inculpés en 1930), les femmes détiennent celui des infanticides (48 femmes sur 51 inculpés en 1930).

Les inculpés sont en majorité célibataires.

Pour ce qui est de la profession, H. Joly, dans *La France criminelle*, donne la statistique suivante, le nombre des individus étant rapporté à 100.000 individus de la même profession, du sexe masculin.

Professions	Nombre de criminels
Propriétaires et rentiers	6
Agents de la force publique	12
Cultivateurs	16
Domestiques de ferme	24
Industrie	25
Professions libérales	28
Transports et marine marchande	35
Commerce	38
Gens de maison	49
Professions non classées	54

En analysant de plus près les statistiques professionnelles, on remarque que les métiers sanglants (boucherie, charcuterie) fournissent un bon contingent de meurtriers. Est-ce la pratique du métier sanglant qui prédispose au crime ou le tempérament criminel qui cherche à s'exprimer dans le métier sanglant ?

On a également étudié la nationalité des criminels. La proportion des criminels étrangers par rapport aux criminels autochtones n'est pas du tout la même que la proportion des étrangers par rapport à la population totale.

Il y avait en France, en 1926, 2.498.000 étrangers pour une population totale de 40.743.000, soit environ 6 %. De 1920 à 1931, 15 % de tous les criminels étaient étrangers ; en 1932, 14 %.

Le nombre élevé des étrangers peut être interprété comme un signe d'inadaptation.

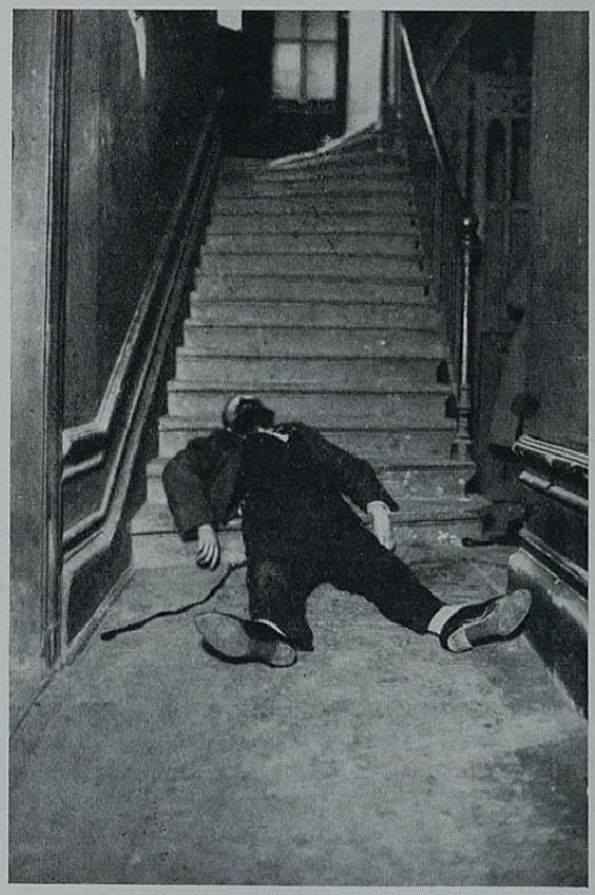
Il entre dans la criminalité un facteur ethnique ou régional, quelles que soient les influences (économiques, politiques, héréditaires, morales, etc.) auxquelles puisse être réduit ce facteur. C'est ainsi que Bournet (*La Criminalité en Corse de* 1825 *à* 1880) nous donne l'indice incroyablement élevé de la criminalité en Corse, soit, *pour 1.000 habitants* une proportion de 51 assassinats et tentatives, 67 meurtres, 7 blessures graves, 11 parricides, 4 infanticides, 4 viols sur enfants, 5 viols sur adultes.

En 1887, on avait constaté que l'introduction des émigrés italiens avait augmenté singulièrement la criminalité de nos départements du Sud (1).

(1) P. Aubry : *La contagion du meurtre*. Alcan, 1894, p. 285.

De même a-t-on trouvé que les illettrés étaient nombreux parmi les criminels et on a cherché à étayer sur des statistiques de ce genre toutes sortes d'interprétations théoriques du crime. Il faut se mettre en garde contre des interprétations abusives. Spencer critique ce genre de déductions : « *Du nombre des illettrés, certaines personnes ont conclu que l'ignorance est cause du crime. Il ne leur vient pas à l'idée de se demander si d'autres statistiques ne les conduiraient pas à dire que le crime est causé par l'absence d'ablutions et de linge propre, ou par la mauvaise ventilation des logements, le défaut de chambres à coucher séparées. Bien peu de criminels ont de quoi se changer ; la plupart logent au fond des cours ; presque tous les criminels des villes sortent des bouges. De même, ils sont souvent alcooliques.* »

En réalité, les statistiques ne donnent qu'une description extérieure des formes de crime, tant qu'elles concernent simplement le criminel dans ses particularités. Il serait plus intéressant sans doute de considérer la criminalité en fonction des facteurs économiques et sociaux. Un certain nombre de criminologistes de l'école socialiste, tels que Colajanni, Turatti, Hirsch, Bonger, Ettinger, rattachent la criminalité à la condition économique de l'individu dans l'État économique capitaliste. Ils font ressortir l'importance des crimes contre la



LA VICTIME

Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)

propriété, les rapports entre la criminalité et les crises économiques ou le chômage.

Van Kan, dans son livre *Les Causes Économiques de la Criminalité* (1903), compare le nombre de certains crimes en Amérique entre les années 1883 et 1884 ; au cours de cette dernière sévit une terrible crise se manifestant par une augmentation du nombre des chômeurs de 400.000.

	1883	1884
Homicides	1.494	3.377
Lynchages	92	219
Suicides.....	910	1.897

Des statistiques allemandes montrent que les crimes sont plus fréquents en hiver et que leur nombre varie avec le prix du blé, pris comme indice de la prospérité des campagnes : moins le blé se vend, plus il y a de crimes (1).

M. Kirchenheimer, *op. cit.*, compare le nombre des chômeurs inscrits en France et le nombre des délits de vagabondage :

Années	Chômeurs secourus (en 1.000	Délits de vagabondage (en 1.000)
1921.....	47,1	11,3
1922.....	5,1	9,1
1923.....	5,1	8,7
1924.....	0,6	9,2
1925.....	0,6	9,8
1926.....	1,5	10,9
1927.....	30,3	11
1928.....	4	9,9
1929.....	1,23	8,2
1930.....	2,3	10,7
1931.....	54,5	12,2

Il compare même l'indice des salaires réels et la criminalité pour vol :

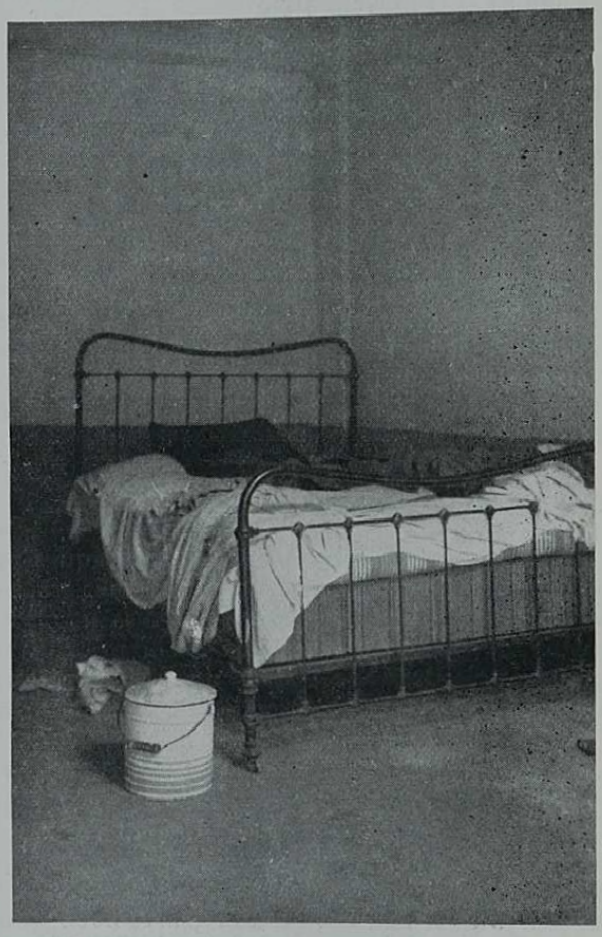
Années	Indice des salaires réels	Criminalité pour vol (pour 100.000)
1921.....	110	171
1922.....	101	142
1923.....	116	123
1924.....	118	138
1925.....	112	140
1926.....	102	159
1927.....	106	169
1928.....	115	145
1929.....	118	133
1930.....	120	121
1931.....	118	123
1932.....	106	127

Ainsi, la criminalité présenterait une constance relative qui serait l'expression psycho-sociologique de l'adaptation des individus aux lois ; en même temps, ses variations représenteraient le rôle des facteurs économiques et politiques — car le crime pourrait aussi être envisagé comme phénomène politique. C'est un fait que la criminalité est plus basse dans les pays qui assurent à l'individu plus de facilité de vie économique et plus de liberté, tels que les pays scandinaves, la Suisse, etc. ; elle est plus forte dans les autres.

(1) Voir Rozengart : *Le crime comme produit social et économique.* Paris, 1929.

Quintilio Saldana dit que « *comme phénomène politique, le crime est le résultat d'un régime moral, politique, social et économique. A ce point de vue, tout crime est un phénomène politique, car il est toujours le résultat d'un de ces facteurs* » (1).

Tristan Burrow, de son côté, affirme que « *le crime, comme la folie, est une maladie de l'individu qui implique la responsabilité de la société tout entière* » (2).



DANS UN BOUGE DE LA GUILLOTIÈRE
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)

Le problème du crime

Quelles que soient les indications fournies par les statistiques, le crime en soi ne constitue pas moins un fait difficile à comprendre. Si l'on dit qu'un malfaiteur a tué parce que ce meurtre représentait pour lui le moyen le plus sûr de voler l'argent qu'il convoitait, on n'a pas encore expliqué le crime, à supposer que ces raisons soient valables, car il resterait à expliquer pourquoi cet homme a choisi un moyen si dangereux pour lui, pourquoi il a décidé de risquer le bagne ou la guillotine en vue d'un profit qui n'est

(1) *L'évolution du crime. Revue Internationale de Droit pénal,* 1934-1935, p. 15.

(2) *Le crime et la force sociale. Revue Internationale de Droit pénal,* 1934-1935. p. 267.



AU COMMISSARIAT
(*Photo Hug Block*)

pas toujours bien considérable, alors que les hommes ordinaires seraient trop effrayés pour commettre un acte pareil, sans parler de la répugnance toute sentimentale qu'on éprouve à tuer contre la désapprobation du milieu. De toute façon, pour une intelligence lucide, les quelques billets de cent ou de mille francs que rapporte un meurtre ne sauraient valoir le risque de la punition. Il y a là un problème resté sans réponse valable jusqu'à ces dernières années, tant qu'on cherchait au

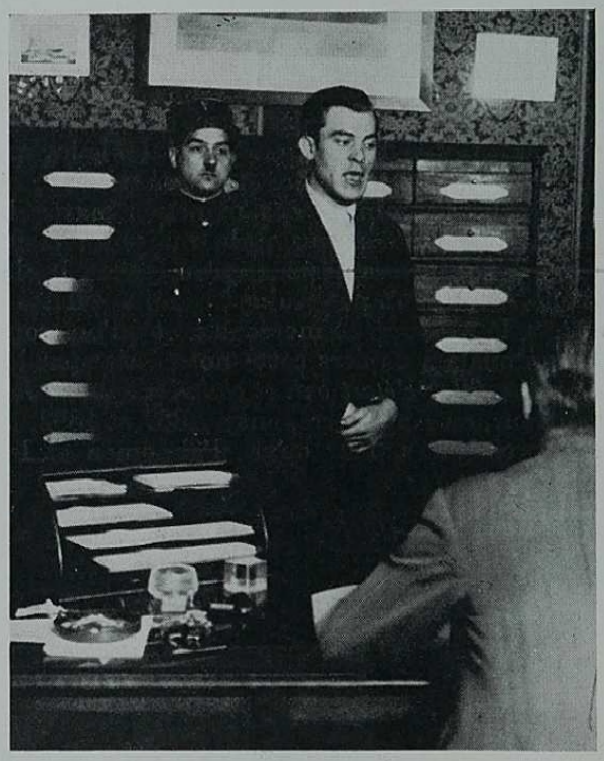


LES MENOTTES
(*Photo Hug Block*)

crime des motifs d'ordre mental ou physique. C'est pourquoi les théories criminologiques s'affrontaient sans solution possible. Nous allons examiner ce qui a été dit dans ce sens.

Les motifs d'ordre rationnel

On a d'abord cru que le crime était le résultat d'un besoin conscient et d'une révolte affirmée contre les lois, commis de propos délibéré. Dans l'antiquité, Xénophon disait que



LES AVEUX
(*Photo Hug Block*)

« *ceux qui se savent la vie assurée ne s'exposent pas au crime* », et Aristote que « *les choses absolument nécessaires à la vie sont les conditions indispensables pour la vertu morale* ». Les juristes, pour légitimer leurs sanctions sociales, et la religion pour justifier ses sanctions célestes, étaient d'accord pour admettre le libre-arbitre du criminel. Ainsi se constitua l'école classique du droit pénal dont Beccaria posa les fondements dans son livre sur *les délits et les peines* (1764). « *Le crime ne s'impose à personne*, écrit-il, *il est l'œuvre de la volonté humaine.* » Puis il s'appliqua à classer les crimes selon les droits qu'ils blessent et détermina la peine qui devait leur être appliquée. La peine devait avoir en vue l'intérêt social et être proportionnée au crime. « *Le crime est un mal pour la société. L'État, constituant la volonté de la majorité de ses membres, a le devoir de punir les perturbateurs, afin d'assurer le bien-être de la collectivité.* »

Il est clair que cette conception, issue du talion

primitif, malgré ses adoucissements et son apparente objectivité, avait pour but de soutenir et d'expliquer les mœurs répressives en cours. Pour tout crime, la foule réclame une punition, et c'était là le point de vue le plus apte à satisfaire ce besoin.

En vérité, cette doctrine n'arrive pas à dissimuler tout ce que le crime comporte d'irrationnel. Nous avons vu que, même lorsqu'il aboutit à un vol, le meurtre ne saurait être entièrement expliqué par l'intérêt. Encore convient-il de remarquer que, le plus souvent, il ne saurait être question d'intérêt. Sans doute, par partialité pour la thèse classique, les magistrats ont-ils tendance à introduire arbitrairement ce mobile d'intérêt, et si le meurtrier a pris le portefeuille de sa victime avec son contenu, à voir là — *post hoc, ergo propter hoc* et à défaut d'une motivation plus valable logiquement — la raison nécessaire et suffisante du crime. Malgré cela, le nombre des meurtres matériellement désintéressés demeure la majorité. Il y a d'abord les meurtres des sadiques. Quand le clerc d'avoué Alton, cité par Aubry, tue une fillette de huit ans, la découpe en morceaux, et qu'on trouve ensuite dans ses papiers cette note écrite par lui : « *tué petite fille ; c'était bon et chaud* », quand Jack l'éventreur, en Angleterre, entre 1887 et 1892, tue douze prostituées, leur ouvre l'abdomen et leur enlève l'utérus et les ovaires, donnant l'exemple pour quarante crimes analogues commis par d'autres assassins à la même époque sans que jamais la question d'argent intervienne, on ne comprend plus la motivation intellectuelle de tant d'horreurs. Il y a aussi les meurtres de la jalousie, les meurtres de vengeance, les exploits encore plus désintéressés des régicides et des anarchistes, qui sont persuadés agir pour une noble cause (entre 1886 et 1892, il y a eu en Europe 1.123 attentats anarchistes, et 502 en Amérique, soit un total de 1.625 explosions). Dire que le meurtrier tue pour voler est une interprétation aussi fausse que dire : le chasseur tue pour manger.

En admettant que le criminel jouisse de son libre arbitre et de sa responsabilité, il faudrait expliquer comment il se décide à braver des sanctions dont la menace ferait reculer les gens normaux. En vérité, s'exposer à la peine capitale ou à un emprisonnement perpétuel, même pour satisfaire des sentiments mauvais (vengeance, haine) ou des goûts pervers, c'est montrer ou une intensité de ces goûts et de ces passions qui n'est pas l'apanage de l'homme moyen, ou une faiblesse à leur résister qui ne paraît pas compatible avec un bon équilibre. Il était donc naturel de rechercher chez le criminel des troubles mentaux capables d'expliquer ces actes.



JACK L'ÉVENTREUR



AUTHENTIQUES PHÉNOMÈNES, « MONSTRES DE FOIRES », ASSEMBLÉS POUR LA FIGURATION DU FILM AMÉRICAIN : « HORREURS » (*Photo Hug Block*)

LES TROUBLES MENTAUX

Il est des cas où l'acte criminel et les circonstances qui l'accompagnent portent le cachet manifeste de l'aliénation de leur auteur. Il arrive que des homicides ou des tentatives d'homicides soient accomplis par des individus en état d'agitation délirante ou de fureur maniaque absolument typiques. D'autres fois, la violence et le caractère imprévu de l'acte ne peuvent être expliqués que par une impulsion subite et instantanée, comme les épileptiques en montrent des exemples. Il est des cas où le délit est tellement niais, ridicule, qu'il témoigne d'une démence certaine, comme ces attentats à la pudeur ou ces vols commis par des vieillards aux facultés défaillantes. D'autres fois, c'est l'absence des plus élémentaires précautions pour dissimuler le forfait qui révèle le dérangement cérébral, comme il arrive aux paralytiques généraux. On voit encore des criminels se vanter de leurs exploits absurdes ou odieux, comme de la chose la plus naturelle ou la plus méritoire : tel est le cas des délirants mystiques. On en voit d'autres qui oublient réellement et totalement leurs actes, comme s'ils avaient agi en un état second (épileptiques). Enfin, il est des crimes auxquels on chercherait en vain la plus petite apparence de but ou d'excuse : des paralytiques généraux tuent des personnes qu'ils ne connaissent pas, volent des objets parfaitement inutiles.

On conçoit que l'aliénation du criminel ne soit pas trop évidente, surtout pour des yeux profanes, non habitués aux explorations psychiatriques.

« *Rien n'est plus faux*, dit Régis (*Précis de psychiatrie*, 6e édit., p. 1098), *que cette idée admise communément que les actes criminels et délictueux des aliénés ne comportent pas de préméditation, et sont toujours marqués au coin de l'imprévoyance, de la spontanéité et de l'absurdité. Il est des cas, au contraire, où rien ne trahit au premier abord la nature morbide de l'acte incriminé, et c'est pour ce motif que l'appréciation médico-légale de certains faits est souvent si difficile à établir.* »

En effet, certains aliénés agissent sous l'influence de mobiles parfaitement déterminés, préparant et organisant leur plan de longue main, avec une patience, une imagination, une adresse, un esprit de suite, un talent de combinaison, un luxe de précautions, de ruses, de calculs, capables de dérouter les plus habiles et les plus clairvoyants. Ceci s'observe surtout dans les délires systématisés. Il arrive même qu'ils s'efforcent de nier le crime accompli ou de lui trouver des motifs plus ou moins plausibles, comme ceci s'observe chez les dégénérés.

Chaque maladie mentale confère aux crimes qu'elle inspire des traits particuliers : les grands maniaques, très agités, en pleine confusion mentale, se livrent plutôt à des actes destructeurs qu'à d'autres délits qui demanderaient plus d'esprit de suite. Ils peuvent tuer, au paroxysme de l'agitation, accomplir des violences moindres ou des vols quand ils sont plus ou moins agités : les maniaco-dépressifs sont les plus enclins aux délits pendant leur période d'agitation.

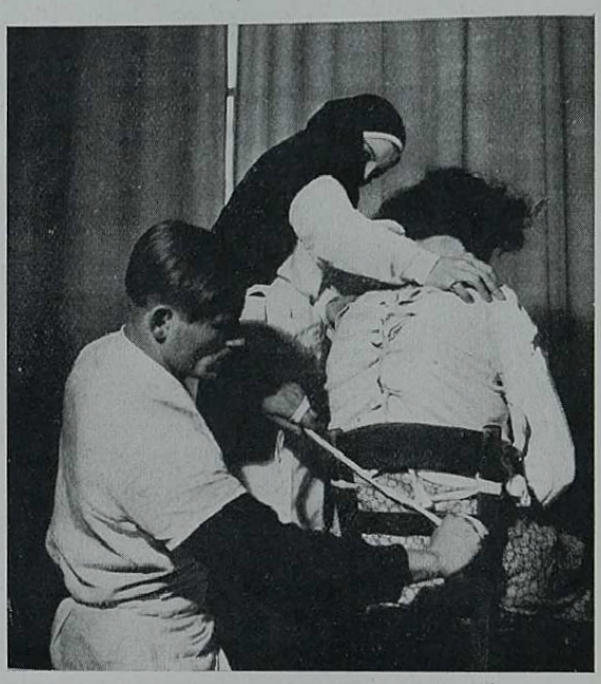
Les mélancoliques se suicident le plus souvent : quand ils tuent quelqu'un, c'est toujours un être cher et toujours avec l'intention de lui épargner la souffrance, la honte, la misère qu'ils redoutent pour eux-mêmes dans leur délire. On peut dire qu'ils le « suicident ». Ainsi des mères se tuent avec leurs enfants. Les mélancoliques ont aussi la spécialité de s'accuser de crimes qu'ils n'ont pas commis — ou d'exagérer ceux qu'ils ont réellement commis. On a encore observé cette particularité dans les psychoses toxiques ou dégénératrices et dans l'hystérie.

La confusion mentale, telle qu'elle se manifeste dans les psychoses toxiques et infectieuses, donne lieu souvent à l'homicide, particulièrement de la part des alcooliques, qui se croient poursuivis ou menacés, ou encore à l'auto-accusation délirante. Les psychoses de la puberté mènent plutôt à l'incendie, au vol, à la fugue ; les psychoses puerpérales conduisent à l'infanticide : on a parlé de la folie transitoire pour des épisodes impulsifs de cette sorte.

La démence précoce fournit un grand nombre de criminels qui ne sont pas reconnus malades à l'expertise, par suite des difficultés du diagnostic. G. Pighini, en 1906, a relevé, sur 134 aliénés hospitalisés à Reggio-Emilia, 64 déments précoces dont 56 avaient passé en jugement et avaient été condamnés. Les délits les plus habituels de la démence précoce sont les fugues, le vagabondage, le vol, la prostitution, les attentats à la pudeur, l'escroquerie, l'homicide, l'incendie, etc.

Les psychoses systématisées mènent avant tout à l'homicide. Les persécutés sont les plus dangereux : ils tuent pour se protéger ou se venger d'offenses imaginaires. Les mystiques tuent, croyant accomplir la volonté divine, les uns hallucinés, les autres raisonnants. Quand la psychose systématisée porte sur la politique, et prend la forme raisonnante, on se trouve en face de ces théoriciens de l'action directe, de ceux qui en veulent au chef de l'État, au chef de parti, etc., et pour lesquels la tâche de l'aliéniste est d'autant plus délicate que leur idéologie ne diffère pas, quant à son caractère impulsif et irrationnel, de certaines idéologies courantes, patriotiques, religieuses, etc.

Les dégénérés ont des impulsions à divers délits : vols, viol, incendie, assassinat sexuel, etc. C'est surtout cette catégorie morbide qui fournit les parricides, les nécrophiles, les vampires, etc. Il



LA CAMISOLE DE FORCE

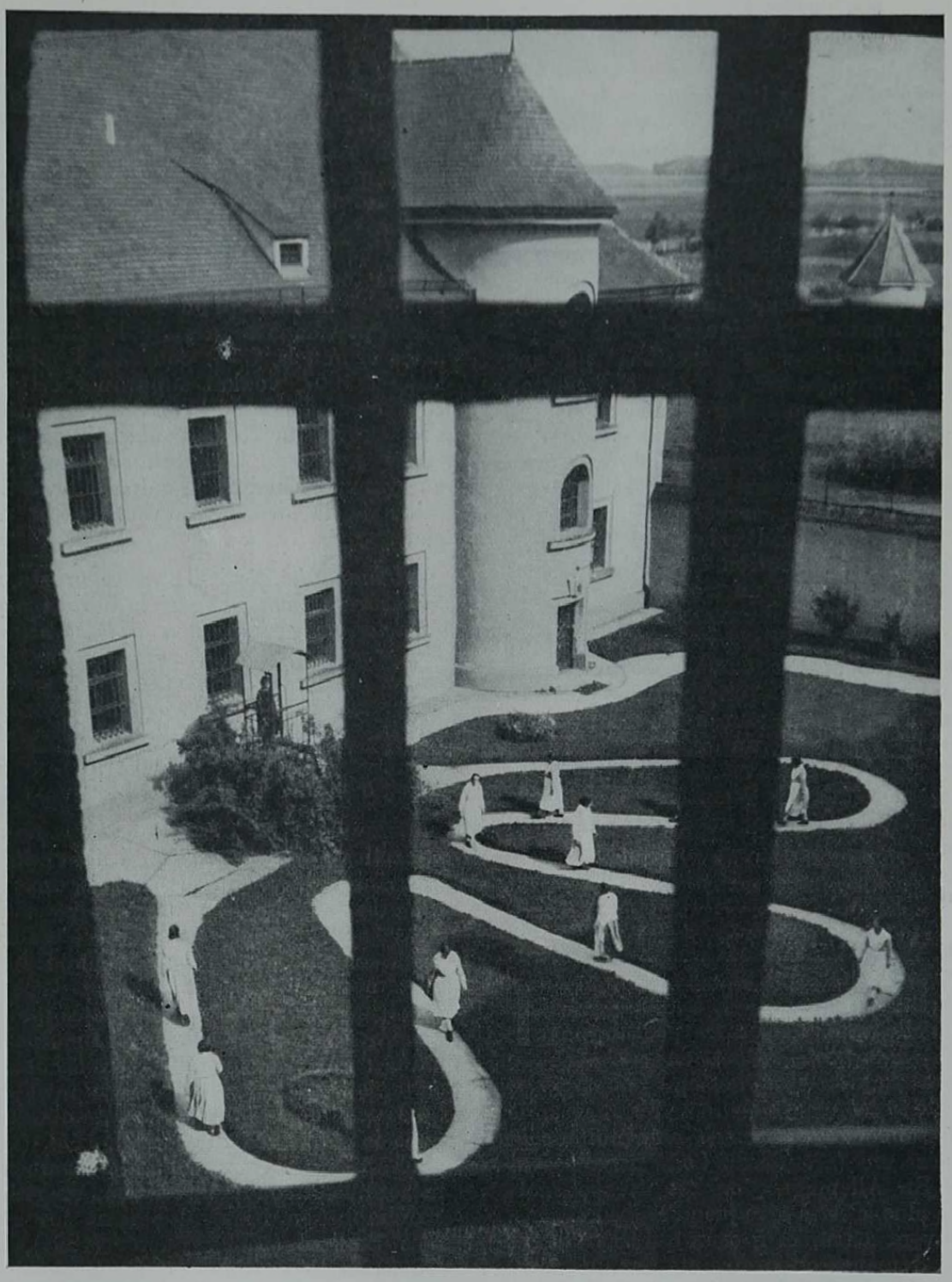
(*Photo Brodsky*)

est d'ailleurs bien rare qu'un criminel ne présente pas quelques signes de dégénérescence, et c'est ce qui a permis à Lombroso d'édifier sa théorie des criminels-nés, caractérisés par une perversité instinctive.

Les délits des déments sont avant tout absurdes, niais, sans but : ils accomplissent particulièrement des attentats à la pudeur.

Les paralytiques généraux sont surtout dangereux pendant la période prodromique de la maladie. Ils commettent avant tout des vols, puis des attentats à la pudeur, des faux en écriture, des abus de confiance. Ils tuent rarement. Ils réalisent leurs méfaits sans la moindre précaution, tant ils sont peu conscients de ce qu'ils font. Magnan raconte l'histoire d'un paralytique général de ce genre, qui réussit à se faire aider par un agent de police pour voler un tonneau, tant il avait demandé son aide avec naturel. Souvent un vol de ce genre, à la fois imprudent et inutile, chez un homme de la quarantaine, est le premier signe de la maladie.

Après le délire de persécution, c'est l'épilepsie qui fournit le plus grand nombre de criminels



PRISON DE FEMMES : LA PROMENADE (*Photo Hug Block*)

pathologiques, meurtriers ou incendiaires. Ils agissent sous l'empire d'une impulsion brusque, instantanée, irrésistible, dont on trouve des préludes antérieurs, espacés d'intervalles plus ou moins réguliers, et qui ne laisse pas le moindre souvenir au malade.

Les hystériques mentent et simulent : les revendications mensongères, les dénonciations sans objet, les simulations, les lettres anonymes, les vols à l'étalage, l'empoisonnement, etc., jusqu'à l'infanticide et aux rapts d'enfants sont dans leurs possibilités. Tous leurs actes ont quelque chose de romanesque qui « tient à la fois du drame, de la féerie, et du feuilleton ». (Régis.)

La responsabilité

La notion de trouble mental sert non seulement à expliquer la criminalité, mais encore à apprécier — selon le point de vue juridique — le degré de responsabilité de l'individu. A cet effet, on cherche à établir si le criminel était en état de démence au moment où il a accompli son forfait — ensuite si l'examen psychiatrique

et biologique révèle chez lui des anomalies mentales et physiques de nature à atténuer dans une certaine mesure sa responsabilité. Notons qu'il ne s'agit que d'anomalies mentales et physiques, et non pas mentales et psychiques comme le portent — probablement par erreur — la plupart des ordonnances d'experts contemporaines. En réalité, le point de vue psychique, comme nous le verrons par la suite, demeure complètement étranger aux préoccupations juridiques.

L'examen médico-légal doit être basé sur une enquête, un interrogatoire et une observation minutieux. L'enquête porte sur l'état de l'accusé, sur sa manière de vivre et sur les circonstances du crime ; ses éléments sont empruntés au dossier de l'instruction. L'interrogatoire doit consister surtout à vérifier une folie passagère alléguée par la défense (et il faut penser à l'épilepsie, à l'intoxication passagère, à l'incubation de quelque maladie, etc.), soit à retrouver un trouble mental que l'accusé dissimule, volontairement ou non (notamment dans le cas des délires systématisés). Une simulation de folie, pour avoir quelques apparences de réalité, implique une connaissance clinique de la forme simulée ; en outre, il est exceptionnel qu'elle résiste à un examen prolongé, comme à une mise en observation dans un service spécial, et à une étude des symptômes physiques. Le plus souvent, il s'agit de tarés qui exagèrent une tendance déjà morbide.

La responsabilité pénale est définie d'une façon quelque peu scolastique par la *libertas judicii* (liberté de juger) et la *libertas consilii* (liberté de se décider). Si une telle considération est valable du point de vue métaphysique, elle demeure, dans le plan des réalités, fort difficile à apprécier, d'autant plus qu'elle implique comme postulat essentiel, qu'en dehors d'une altération profonde des facultés élémentaires, l'individu agit librement — autre hypothèse métaphysique.

L'irresponsabilité est attribuée aux mineurs de moins de seize ans (art. 66 du Code pénal), pour la France. En Allemagne, on est irresponsable deux ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à dix-huit ans. Elle est souvent attribuée à ceux qui se trouvent « en état de démence ou contraints par une force irrésistible ». Mais ici, il faut distinguer : l'aliéné, s'il s'agit d'un délirant systématisé, selon les uns, ne serait irresponsable que pour les actes ayant un rapport direct avec son délire, mais demeurerait responsable pour tout le reste (c'est le point de vue juridique de certains pays). Selon les autres, il serait impossible d'effectuer ce partage de la personnalité en une partie morbide et une partie saine, et la folie entraînerait toujours l'irresponsabilité entière. Ainsi, déjà dans le cas d'une folie confirmée, les points de vue juridiques peuvent différer.

A plus forte raison deviennent-ils arbitraires quand il s'agit d'états psychopathologiques moins graves. Falret a bien étudié ces états mixtes, intermédiaires entre la raison et la folie (débilité mentale, prodromes et convalescences de maladies mentales, etc.). On en a été amené à admettre des degrés dans la responsabilité. En effet, notre système pénal est basé sur la culpabilité et sur le principe de la peine proportionnée à la culpabilité. Mais ici, les difficultés se multiplient, car cette notion toute philosophique de responsabilité s'estompe à mesure qu'on étudie plus finement les tares psychopathiques et le déterminisme des actes criminels. C'est pourquoi le professeur Ballet, en 1907, voulait supprimer cette notion de « responsabilité » de la psychiatrie médico-légale, et le professeur Régis voulait, en raison des multiples degrés de la psychopathologie, substituer au système pénal de la culpabilité et de la peine, celui de la préservation et de la défense sociale.

« *L'humanité*, disait-il dans un procès, *ne se divise malheureusement pas sur le terrain psychologique en deux catégories tout à fait distinctes, d'un côté les sains d'esprit, entièrement responsables, de l'autre les aliénés, entièrement irresponsables. Entre les deux existe une vaste province, dite zone frontière ou mitoyenne, peuplée d'individus tarés à divers degrés et comportant, par suite, des responsabilités très différentes.* »

En réalité, l'appréciation de la responsabilité est tellement arbitraire qu'il arrive fréquemment que des experts, même formés dans les mêmes disciplines, aient des appréciations très différentes. On voit souvent des coupables condamnés comme entièrement responsables, développer en très peu de temps des délires absolument typiques et tels que leur condamnation n'était due qu'à une insuffisance de précocité dans le diagnostic, ou à un manque de clairvoyance chez les experts. Pour certains condamnés, il a fallu reviser le procès quelques mois après la condamnation, comme dans le cas de Giraud (1895), Ritti (1911). Mais, pour quelques revisions rares, combien d'aliénés méconnus et condamnés. Déjà, Vingtrier en 1853, Parchappe en 1865, insistaient sur ce scandale, puis Bailleul (1890), Pactet (1891), P. Garnier (1896) et tant d'autres. « C'est par centaines, disaient Pactet et Colin, qu'on pourrait compter les aliénés enfermés dans les prisons, les colonies pénitentiaires d'enfants et les pénitenciers militaires. » La cause en est soit dans l'absence d'expertises médico-légales, soit dans le rejet des conclusions de l'expert par le tribunal, soit aussi par suite des erreurs de l'expert. Le docteur A. Marie a dressé la statistique des aliénés passés des prisons à l'asile de Villejuif de 1896 à 1904. Leur nombre s'est élevé à 272 sur 5.139 entrées d'aliénés au total, soit un pourcentage de 5,20 % de criminels. Encore ne s'agit-il naturellement que des criminels ayant présenté des troubles mentaux graves, incompatibles avec le régime de la prison :

STATISTIQUE DES ALIÉNÉS PASSÉS DES PRISONS A L'ASILE DE VILLEJUIF DE 1896 A 1904

MALADIES	Vagabondage	Scandales à l'Élysée	Refus de payer	Vol	Mendicité	Coups	Outrages à la pudeur	Assassinats	Outrages aux agents	Bris de clôtures	Ivresse	Expulsés	Divers	TOTAL
Paralysie générale.....	6		4	23	4	2				1	1	1	2	44
Démence sénile et organique.	10	2	1	9	2	3	2							29
Alcool et intoxications.....	2	2	1	8	2	1	1		1				1	19
Épilepsie et névrose.....						1			2		1			4
Débiles et imbéciles.....	43	6	2	28	10	10	7	6	13	2	2		6	135
Excités maniaques.....	1			4		1		1	1	3	1	1		13
Mélancoliques	2	2	2	2	1	3			1					13
Persécutés.....	4					1								5
Démence précoce.....	10													10
Totaux.....	78	12	10	74	19	22	10	7	18	6	5	2	9	272

On peut, d'après cela, estimer le nombre de demi-fous parmi les condamnés.

En fait, et à tout prendre, on peut dire que les prisons et les bagnes sont peuplés de fous, ce qui ne met pas à l'honneur le principe de la responsabilité légale, ni l'appréciation que les juges ont su en faire. Le cas des sœurs Papin est intéressant à ce sujet.

LES SŒURS PAPIN



CHRISTINE PAPIN

Le 2 février 1933, Christine Papin, âgée de vingt-huit ans, et sa sœur Léa, âgée de vingt et un ans, depuis six ans placées comme bonnes à tout faire dans la famille Lancelin, au Mans, assassinèrent leur patronne et sa fille, celle-ci âgée de vingt-sept ans. Après s'être acharnées sur les corps, les mutilant, leur arrachant les yeux, les deux criminelles montèrent se coucher. C'est là, dans leur lit commun, où elles gisaient hébétées par la peur, que les trouvèrent ceux qui vinrent les arrêter.

Les sœurs Papin avaient connu depuis leur plus jeune âge la lente oppression du couvent. Elles n'en sortirent que pour être placées.

« *La vie chez les Lancelin*, dira plus tard Léa Papin au juge d'instruction, *était dure. On ne sortait jamais. Madame était hautaine et distante. Elle ne nous adressait la parole que pour nous faire des reproches. Toujours derrière notre dos, elle nous épiait sans cesse, comptait les morceaux de sucre qui restaient. Lorsque le ménage était terminé, le matin, Mme Lancelin mettait des gants blancs et passait ses mains sur les meubles pour se rendre compte si le nettoyage avait été fait soigneusement et s'il ne restait aucun grain de poussière. Si nous avions le malheur de casser la moindre des choses, elle nous le retenait immédiatement sur nos gages. Cela ne*



LÉA PAPIN
(*Photo Carrière*)

pouvait pas durer, il fallait que cela finisse, nous étions trop malheureuses (1). »

La veille du drame, Mme Lancelin en payant le mois de ses domestiques avait retenu cinq francs sur les gages de Léa qui avait déréglé le fer électrique. Le lendemain soir, comme les deux sœurs repassaient, un court-circuit se produisit dans le fer et fit sauter les plombs de la maison. « Qu'est-ce que Madame va nous passer en rentrant », gémit Christine affolée, et quand Madame rentra, ce fut le drame.

Pour quelle raison les sœurs Papin ont-elles tué Mme et Mlle Lancelin ? Quel motif a poussé les deux servantes au crime ?

— Il n'y a pas de raison, déclare l'instruction.

Alors, crime de folles ?... On désigna des experts : M. le docteur Furstenberger, directeur de l'asile d'aliénés du Mans, ainsi que le docteur Truelle notamment. Ceux-ci ont examiné les détenues. Leur rapport a été déposé, il est d'une netteté absolue :

« *Christine et Léa Papin*, déclare-t-il, *ne sont nullement tarées. Elles ne souffrent d'aucune maladie mentale. Elles ne supportent nullement le poids d'une hérédité chargée. Au point de vue intellectuel, affectif, émotif, elles sont entièrement normales.* » C'est en vain que le docteur Logre demanda à être entendu comme témoin pour affirmer l'aliénation des accusées, c'est sur ce rapport que les jurés se sont basés pour rendre leur verdict. La sentence a été prononcée : peine de mort pour Christine Papin ; dix ans de travaux forcés pour sa sœur Léa et vingt ans d'interdiction de séjour (2).

Étienne Hervier, dans son article consacré au jugement des sœurs Papin, a relevé quelques-unes des propositions du rapport des experts.

« *Hérédité normale* », dit le rapport... *Est-ce une hérédité normale d'avoir, comme Christine et Léa Papin, un père alcoolique, qui abusa de sa fille aînée actuellement religieuse ; une mère dont le mysticisme touchait à l'hystérie ; un cousin germain qui mourut l'an dernier dans un asile de fous ; un oncle neurasthénique qui, las de traîner une existence sans joie, se pendit un soir dans sa chambre ?* »

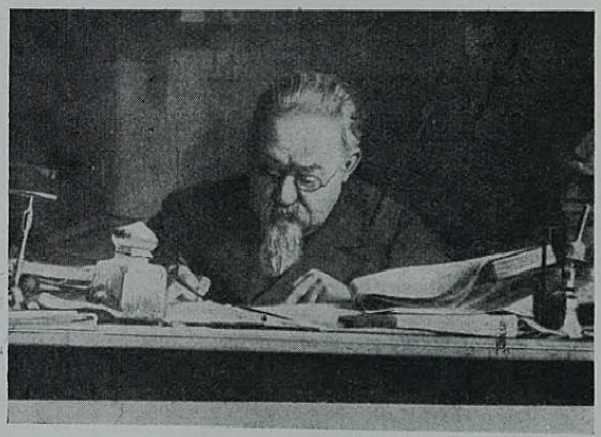
L'existence des deux sœurs fut-elle normale ?

Après les jours gris du couvent s'écoulant entre l'ouvroir, la chapelle, le réfectoire et le dortoir, elles sont placées en maison bourgeoise et ne sortent jamais. Leur mère ne leur laisse aucun argent sur leurs gains.

Est-elle normale cette affection que l'aînée des deux sœurs portait à sa cadette ?

Christine s'était toujours arrangée pour que sa sœur travaille avec elle. Mme Dieuleveut, qui avait employé les deux sœurs, avait conseillé à leur mère de les séparer. Après une rupture avec leur mère, la sœur aînée voulut faire émanciper sa sœur cadette encore mineure. Les démarches qu'elles entreprirent à cette occasion les firent remarquer par les employés de la mairie qui trouvèrent leur conduite et leurs propos bizarres. M. Dupuis, commissaire central, exprima le même avis à M. Lancelin et lui conseilla de se séparer des deux sœurs. La plus jeune sœur était absolument passive et soumise aux volontés de son aînée. Une fois en prison, l'aînée, séparée de sa cadette, confia à ses co-détenues : « *Dans une vie antérieure, j'ai dû être le mari de Léa.* » Pour revoir sa sœur, elle fit la grève de la faim, pleura, cria, la réclama. Ce besoin alla en augmentant, donnant lieu à de véritables crises de folie. Dans la nuit du 10 au 11 juillet, elle hurla : « *Donnez-moi ma sœur.* » Toute la journée, elle avait prié, puis elle s'était mise à lécher les murs. Pour l'apaiser, on courut chercher Léa. Christine se jeta sur elle, l'étreignit passionnément ; puis lacéra sa chemise et d'une voix suppliante cria : « *Dis oui... Dis oui.* »

Était-elle normale cette fille pendant cette scène d'hystérie ? Les doutes émis par Étienne Hervier quant à l'intégrité mentale des deux sœurs ont été justifiés par la suite. L'une des sœurs Papin dut être internée quelques semaines après la condamnation et ne tarda pas à succomber en pleine démence, refusant de se nourrir. L'autre, toujours en prison, se comporte comme une débile, suggestible et érotique.



LOMBROSO

Collection du Dr E. Locard.

Les tares physiques

Comme on voit, il n'est guère vraisemblable que l'exploit du criminel soit jamais préparé ni exécuté avec lucidité et liberté véritable. Ce n'est pas parce qu'un individu sait reconnaître sa main droite de sa main gauche, ce n'est pas parce qu'il se rappelle exactement ses souvenirs, ce n'est pas parce qu'il est exempt d'hallucinations qu'il choisit véritablement sa conduite pour des fins de commodité ou d'avantage personnel. Les sœurs Papin ne comptaient évidemment pas sur leur crime pour jouir de l'argent volé ni de la liberté.

(1) *Détective*, 9 février 1933. Enquête de F. Dupin, p. 7.

(2) Étienne Hervier : *Détective*, 5 octobre 1933, p. 7.



DÉGÉNÉRÉE CRIMINELLE

Tout se passe comme si une fatalité irrésistible pesait sur le criminel, égarant jusqu'à son appréciation des conséquences désastreuses pour lui que va comporter son acte. Ce ne sont pas des calculs rationnels et libres qui peuvent mener au crime.

En considérant le crime comme un comportement bestial chez des individus que leurs tares maintiennent au-dessous du stade ordinaire de la civilisation humaine, certains auteurs ont apporté une vue plus objective et plus valable de la criminologie que la mystique moyennageuse du libre-arbitre et de la tentation du mal. En vérité, ils n'ont fait qu'étendre la notion de dégénérescence élaborée par les psychiâtres, en lui cherchant des critères précis et concrets.

Parmi ces auteurs, Lombroso (1835-1909) est le plus éminent. Médecin, il professa à Pavie et surtout à Turin. Son premier et principal ouvrage, *L'Uomo deliquente*, date de 1889.

Pour lui, il existe un « type criminel » qui se reconnaît à certains traits extérieurs de la physionomie, et à certains « stigmates » physiologiques et psychologiques, marques de dégénérescence. Le criminel est un dégénéré atavique qui ne peut être guéri.



DÉGÉNÉRÉ CRIMINEL

Les signes extérieurs du criminel sont les suivants :

Asymétrie de la face,

Front fuyant,

Arcades sourcilières énormes,

Sourcils en S ou sourcils se rejoignant sur la ligne médiane,

Écartement des yeux,

Plus grand développement des orbites (« comme des oiseaux de proie »),

Déviation et grosseur du nez,

Ouverture asymétrique des narines, « ouverture ptéléiforme » de Welcker,

Mâchoires saillantes,

Dents irrégulières,

Forme en upsilon ou en ellipse des arcades dentaires,

Bourrelet palatin médian,

Forme en ogive de la voûte palatine,

Apophyse lémurienne,

Arcades zygomatiques bombées,

Écartement et déformation des oreilles,

Oreille de Wildermuth, dans laquelle l'anthélix est plus prononcé que l'hélix,

Oreille en anse, lobule adhérent, oreille de Morel (pavillon mal développé, mal bordé, dépourvu de lobule, oreille sessile,

Œil hagard, faux, sinistre,

Lèvres minces, barbe rare,

Tact obtus, acuité visuelle faible, ouïe moins fine.



DÉGÉNÉRÉE CRIMINELLE

Lombroso prétendait trouver chez les criminels une soudure métopique et une fossette verminienne, l'inflammation chronique des méninges (chez 50 % des criminels et 100 % des criminels-nés). D'organe central de l'instinct sexuel, comme il était dans la théorie de Gall, le cervelet est devenu, dans la théorie lombrosienne, l'organe de l'instinct brutal et impulsif ; il est très développé chez les malfaiteurs.

Le poids du cerveau est inférieur chez les malfaiteurs.

Enfin la mentalité du criminel est très proche de celle des épileptiques et autres dégénérés. Pour



DÉGÉNÉRÉ CRIMINEL
Collection du Dr E. Locard.

Lombroso, 14 % des épileptiques sont des criminels. Enfin, il y a beaucoup de criminels parmi les aliénés.

De violentes polémiques ont eu lieu autour de la théorie de Lombroso. Ses idées sur la dégénérescence ont été attaquées par de nombreux médecins et par Max Nordau *(Dégénérescence)*. Chacun s'est mis à établir des statistiques pour prouver que les stigmates et les signes du type criminel n'ont rien de spécifique.

Masso note qu'il y a 0,66 % d'épileptiques dans les prisons italiennes en 1884.

Mac Auliffe relève les stigmates auriculaires chez des meurtriers et des élèves des cours de la Préfecture de police et constate les mêmes proportions dans les deux groupes (18 % d'oreilles normales de Féré dans les deux groupes, 27 % d'oreilles présentant deux stigmates chez les meurtriers et 25 % chez les autres, 12 % et 11 % respectivement d'oreilles présentant plus de deux stigmates, etc., etc.).



LE PROFESSEUR LACASSAGNE (DE LYON)

En somme, il n'y aurait pas de type criminel défini, et les efforts que fait la société pour se séparer du criminel, ce bouc émissaire de toutes ses tendances mauvaises, ne seraient aucunement justifiés. En fait, les pires criminels ne diffèrent guère, extérieurement, de tous les individus dits normaux qu'on croise dans la rue, et si les photos reproduites dans les journaux ne portaient pas d'indications, personne ne saurait reconnaître celle du nouveau ministre de celle du nouvel assassin.

Lombroso convient lui-même que son « type criminel » ne s'observe que dans 36 % des cas. Il est d'accord avec le sens commun et la tradition populaire pour ce qui est de la mine patibulaire du criminel. « Barbe rousse et noir de chevelure est réputé faux par nature », dit un proverbe. Il s'oppose en plein à tous ceux qui prétendent que l'homme est dans tous les cas entièrement responsable de ses actes.

Ses théories, si combattues qu'elles aient été, semblent avoir eu une profonde influence. C'est depuis elles qu'on fait si fréquemment appel aux experts psychiâtres, que l'on rattache le crime à un phénomène pathologique. La plupart des médecins criminologistes adoptent la thèse pathologique, s'ils rejettent ce que les idées de Lombroso, en ce qui concerne le type criminel, les stigmates et la dégénérescence, avaient d'incertain.

Certains auteurs ont essayé de compléter le point de vue de Lombroso. Ainsi, Ferri admet qu'il y ait dans le crime un facteur anthropologique, mais il s'oppose à Lombroso, en ce qu'il ne l'admet pas seul. Il distingue deux autres facteurs : physique (conditions climatiques) et social (conditions économiques).

D'autre part, Lacassagne et l'école criminologique lyonnaise attachent la plus grande importance, dans l'étiologie du crime et dans sa prophylaxie, au *milieu* social dans lequel le criminel est né, a grandi et vécu. Ici, l'influence du taudis, de la promiscuité, du manque d'instruction, des mauvais exemples familiaux, etc., etc., est mis en lumière.

D'autres auteurs ont fait remarquer l'importance de l'alcoolisme dans le crime, notamment M. Marambat dans l'*Alcoolisme et la Criminalité* (Paris, 1847), qui donnait la statistique suivante :

Age	Nombre de condamnés	Alcooliques	%
Moins de 20 ans..	296	188	63,5
20 à 30 ans.....	966	712	73,7
30 à 40 ans.....	771	585	75,9
40 à 50 ans.....	504	373	74
50 à 60 ans.....	269	192	71,4
60 et au delà.....	144	74	51,4
Totaux.....	2.950	2.124	72

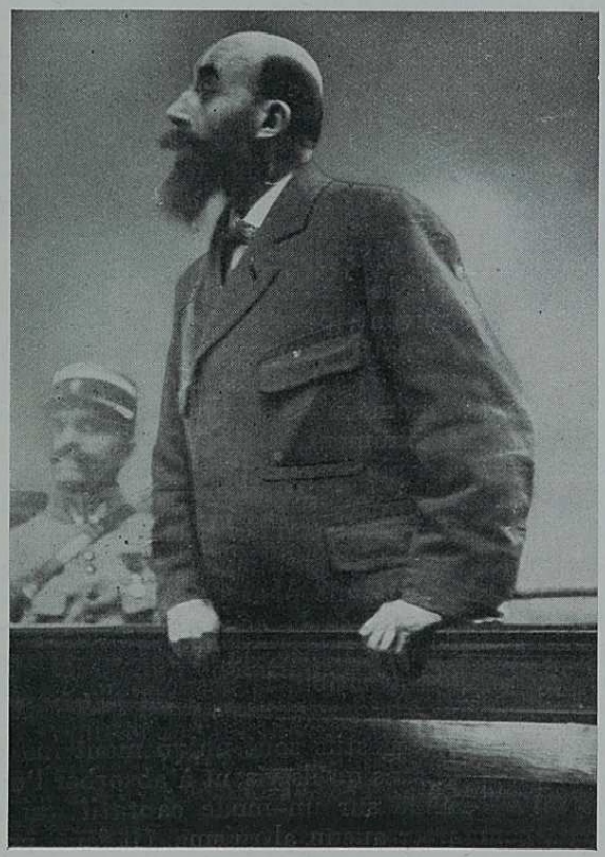
R. Grébault donne la statistique suivante *(De l'alcoolisme dans ses rapports avec la criminalité)* :

Délits	Nombre de condamnés	En état d'ivresse lors du délit	%
Meurtres, coups et blessures..	39	26	66
Viols, attentats à la pudeur, outrages aux mœurs.....	21	13	61
Vols, escroqueries, abus de confiance	46	16	34
Rébellion	14	6	42

Mais toutes les intoxications pourraient être évoquées, aussi bien la cocaïne que la morphine ou l'opium. Il faudrait encore chercher si le tabac ne joue pas quelque rôle. En tout cas, certaines écoles végétariennes affirment que l'usage habituel de la nourriture carnée rend l'homme plus brutal et plus sanguinaire, ce qui n'a rien d'absurde *a priori*.

Les facteurs extérieurs peuvent influer de leur côté. Le professeur Lacassagne admet qu'avec la saison chaude, en France du moins, la criminalité

s'élève vers des attentats de plus haute envergure (meurtres, viols, etc.). Dans les pays chauds, c'est le contraire qui se produit. On a observé qu'à la Guadeloupe, la criminalité s'élève au moment où le thermomètre est le plus bas, c'est-à-dire entre novembre et mai. Il y aurait donc, pour la criminalité, un optimum thermique coïncidant avec le réveil des activités vitales. Le climat influe dans le même sens : les peuplades arctiques sont les plus paisibles, et les crimes sont très rares en proportion dans les pays très septentrionaux. Si l'on allait jusqu'à admettre l'influence des variations barométriques, des taches solaires, il faudrait aller jusqu'aux considérations astrologiques, et on ferait peut-être dans ce domaine de curieuses constatations. Joseph de Maistre pensait qu'on pourrait ramener à des lois fixes les recrudescences de fureur homicide : « Si l'on avait, dit-il, des tables de massacres, comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on ne découvrirait pas la loi après quelques siècles d'observations ? »



LANDRU AUX ASSISES
(*Photo S. A. F. A. R. A.*)

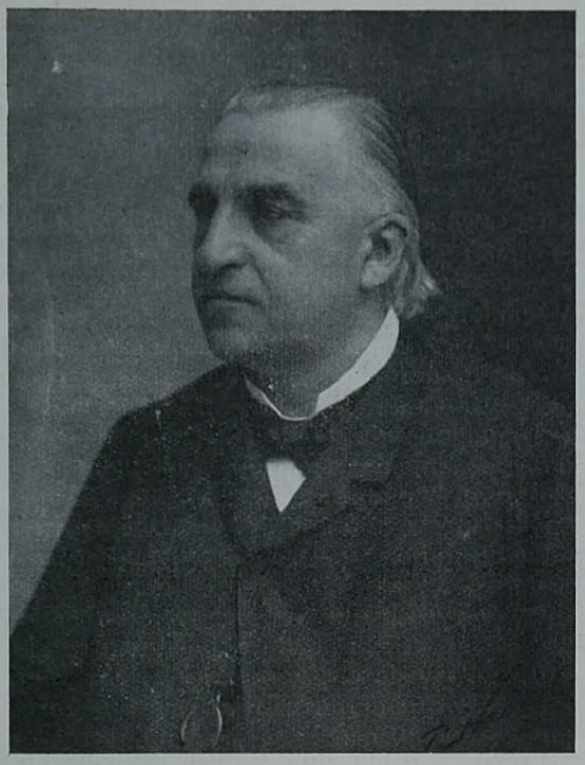
Les instincts

Ainsi, plus on étudie le criminel, plus on voit sa conduite déterminée par une série de facteurs, mais si les motifs de déséquilibre se multiplient, il reste difficile d'expliquer pourquoi ce déséquilibre, cette impulsivité, cette inaptitude à suivre la morale courante, ont abouti à tel crime particulier. Et lorsqu'on rencontre des individus qui ont pratiqué le crime en série, comme Landru tuant ses femmes dans la villa de Gambais d'une façon presque stéréotypée, il faudrait se demander pourquoi c'est justement tel genre de forfait qui les a attirés. En réalité, les mobiles rationnels n'expliquent rien, les tares physico-psychiques permettent de comprendre comment l'individu n'a pu résister à ses instincts, mais de quelle nature sont donc ces instincts qui inspirent l'envie d'être criminel ? Or, c'est un fait vraiment singulier que les instincts criminels dont on a tant parlé n'aient jamais été pris en considération par la justice, en tant que forces irrationnelles, de nature inconsciente. Là encore, il faudrait voir un effet de l'idéologie scolastique qui inspire les législateurs depuis le moyen âge et qui devait les empêcher de regarder sérieusement dans cette direction.

Les premiers pas dans ce sens ont été faits par des psychologues comme Taine, J. Soury, Ribot. Pour ces auteurs, le criminel est un être qui peut être bien constitué physiquement, mais qui a un psychisme archaïque, « de l'âge de pierre ». Il est sous l'emprise d'une folie d'un genre spécial, que Foville appelle *folie morale* ou *instinctive*, et qui consiste en une obtusion du sens moral, en une perversion des sentiments et des instincts.

Seulement, il a fallu attendre la psychanalyse pour que la nature, le développement et le jeu des instincts chez l'homme commencent à être connus : il a fallu cette méthode pour les identifier dans la zone inconsciente où ils se trouvaient. Les tares physiques, la folie, les erreurs de comportement social ou de jugement rationnel qui mènent au crime ne seraient que les phénomènes apparents qui accompagnent le dérèglement des forces instinctives obscures : elles seraient incapables, par elles-mêmes, d'expliquer quoi que ce soit du crime, mais c'est dans le jeu des instincts qu'il faudrait rechercher les vrais mobiles de celui-ci. C'est cette conception que nous allons maintenant examiner.

La conscience normale ne perçoit pas tout ce qui se passe dans l'âme. Les travaux de Charcot et de Bernheim ont montré que des tendances peuvent être emmagasinées dans le psychisme et conserver assez de force pour amener l'individu à certains actes (l'exécution de certaines suggestions par exemple) sans que lui-même sache pourquoi il est amené à agir ainsi, obligé d'inventer laborieusement des motifs plus ou moins plausibles. Cette première connaissance du psychisme inconscient a du moins établi avec certitude qu'un individu, par ailleurs normal, pouvait être mené par des forces inconscientes qui sont en lui, complètement étrangères à son contrôle et à sa connaissance. Parmi ces forces, il y a des suggestions, des habitudes, des inclinaisons sentimentales, des traces d'expériences anciennes et oubliées : il y a surtout des instincts qui poussent l'individu à des actions



LE DOCTEUR CHARCOT
(*Photo Nadar*)

vitales (manger, se défendre, se reproduire),comme elles règlent la vie des animaux, d'une façon aussi impérieuse qu'étrangère à la raison. C'est par un orgueil incroyable, une vanité extrême, que l'homme s'était jugé supérieur aux autres animaux, en ce sens qu'il n'obéissait qu'à des mobiles conscients et que sa raison dominait toute sa conduite ; c'est aussi parce que ces mouvements profonds, comparables aux mouvements astronomiques de la terre, ne sont pas objet d'information consciente et directe. Il lui faut de la réflexion pour discerner son inconscient, comme il a fallu pas mal de science pour admettre que le soleil ne tournait pas autour de la terre fixe.

Les instincts sont multiples ; ils concernent et inspirent toutes les actions vitales. On peut les classer et les répartir arbitrairement en autant de catégories qu'on veut ; on peut, arbitrairement aussi, en considérer un comme central et faire graviter les autres autour de lui. Il n'y a là que points de vue d'école et théories provisoires. Admettons, pour le moment, trois types d'instincts : digestifs, sociaux, sexuels.

Les instincts digestifs sont les premiers à se manifester après la naissance (1). Ils comportent une phase labiale (la succion du nourrisson) d'un caractère avide mais inoffensif, qui persistera toute la vie sous la forme d'un désir d'absorber en soi la substance des autres êtres, de les dépouiller avec égoïsme, de vivre à leurs dépens, d'accumuler à son profit tout ce qu'on peut tirer d'eux, d'obtenir le maximum de jouissance avec le minimum d'efforts. Une souffrance imposée aux instincts digestifs pendant la période labiale (mauvaise alimentation, sevrage difficile) laisse pour toute la vie un sentiment d'insatisfaction, un esprit de parasitisme et de revendication, une avidité égoïste, le goût du jeu, de la nourriture, de la boisson, de la drogue ; chez les hommes, une tendance à vivre aux dépens des femmes.

Il est clair que c'est une accentuation de ces tendances non freinées par des instincts sociaux, ou non élaborées par une évolution psychique ultérieure, qui donne les prédispositions au vol, à l'abus de confiance, à l'escroquerie, et à tous les autres moyens de s'approprier le bien d'autrui, mais sans violence, sans combat, sans effusion de sang, car la phase labiale est dépourvue d'agressivité. De même qu'il y a mille nuances intermédiaires entre les procédés honnêtes de gagner sa vie et les moyens franchement condamnables de s'enrichir, de même passe-t-on, dans la satisfaction de *l'acquisivité*, par des degrés de socialisation ou de moralisation très différents.

Staub cite le cas d'un kleptomane : c'était un petit juif oriental qui avait été allaité par sa mère jusqu'à l'âge de deux ans. Chose typique : ses vols avaient commencé par une somme d'argent que sa mère portait sur sa poitrine, dans un petit sac de cuir. « *L'analyse*, dit Staub, *confirma les relations étroites entre les impulsions maladives au vol et un sevrage trop tardif.* »

Après la phase labiale vient la phase dentaire : les animaux doivent, pour se nourrir, mordre la proie vivante, se battre pour manger, chercher eux-mêmes leur proie. Les tendances qui se développent alors (au moment du sevrage chez l'homme) persisteront indéfiniment, sous forme d'agressivité, combativité sanguinaire, goût de la lutte et de la victoire. Toute privation au moment de la phase dentaire laissera une certaine férocité brutale.

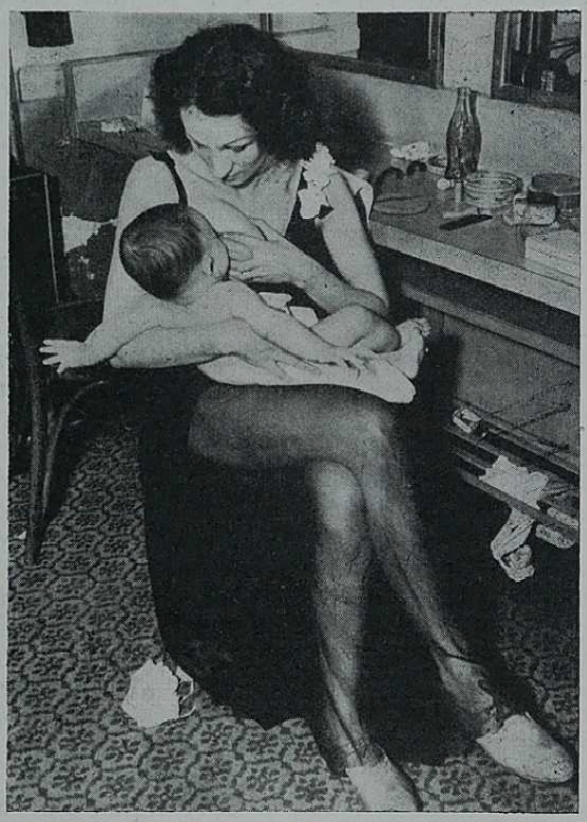
Enfin, les instincts digestifs, dans leur développement, présentent une phase de contrôle intestinal, en rapport avec la continuité de l'effort, l'attention, la surveillance, la propreté, la maîtrise de soi, l'obstination, le despotisme, le goût de destruction.

Les instincts digestifs sont uniquement individualistes, en ce sens qu'ils visent à absorber l'univers en soi-même sur un mode captatif qui ne saurait comporter aucun altruisme. (Il faut, pour se nourrir, sacrifier sans cesse d'autres vies ; bien plus, la faim se satisfait de l'agonie de la proie dévorée.)

Après les instincts digestifs, viennent les instincts sociaux. Par eux, l'individu cherche à se fondre dans la collectivité, au moyen de l'imitation. La curiosité mène son activité; le désir de se faire admirer, apprécier, règle sa conduite. Toute difficulté à ce stade rend vantard, indiscret et exhibitionniste. Par ailleurs (et c'est l'aspect négatif des instincts sociaux), l'individu apprend à

(1) Voir *Les conceptions modernes de la sexualité*, par le Dr Allendy (numéro spécial du *Crapouillot*).

faire des concessions à l'entourage, en freinant ses impulsions égoïstes qui amèneraient une réaction hostile chez ses semblables. Dans cet *instinct d'inhibition* (Saussure), est l'origine de la morale, avec toutes les exagérations ou déviations possibles. Les instincts sociaux sont des instincts de réciprocité et d'échange. Pour qu'ils se développent normalement, il est indispensable que le petit enfant trouve un avantage à entrer en rapports avec les personnes qui l'entourent. Il faut qu'il sente la protection en échange de ses efforts d'adaptation : il faut surtout qu'il sente la justice



UNE FIGURANTE ALLAITE SON ENFANT PENDANT UN ENTR'ACTE
(Photo France-Presse)

chez ceux qui dirigent, limitent ou répriment ses activités désordonnées.

L'éclosion des instincts sociaux se produit au moment du sevrage, alors que l'enfant fait ses premiers pas, échange ses premiers mots avec les siens. Toute brutalité, toute injustice, rend impossible le *contrat social*, en vertu duquel l'enfant acceptera la discipline morale du milieu en échange d'une protection. Ce qui aura été manqué à ce moment ne pourra qu'exceptionnellement être réparé dans la suite. Les liens qui unissent l'enfant à ses parents à cette époque sont le besoin intense d'être protégé (ou aimé) par eux et la crainte des punitions. Ces deux aspects primitifs des instincts sociaux jouent un rôle important dans la criminalité.

Enfin viennent les instincts sexuels qui comprennent aussi plusieurs modalités, depuis un certain narcissisme (recherche voluptueuse sur soi-même, adoration de sa propre image), jusqu'au déplacement de cet intérêt voluptueux et tendre vers un autre être, différent de soi-même et de sexe complémentaire, pour finir par l'instinct de sacrifice à la progéniture. Les instincts sexuels tendent finalement à répandre l'individu dans le monde extérieur, avec la procréation, ils tendent à le tirer de son égoïsme primitif pour l'amener au sacrifice de lui-même à ceux qu'il aime et à l'avenir de l'espèce. Ils peuvent déplacer leur activité dans tous les modes de création (artistique et technique). Ils préparent l'acceptation de la mort. Nous avons étudié en détail les instincts sexuels dans un numéro spécial du *Crapouillot* (« Les conceptions modernes de la sexualité »), et ce n'est pas l'endroit d'y revenir. Notons seulement que ces instincts se trouvent chargés, chez l'homme, d'une énergie particulièrement intense, et que leur développement plus ou moins harmonieux dépend de l'évolution antérieure des instincts qui se sont déjà formés : digestifs et sociaux. Dès lors, toute perversion ou toute régression acquise dans ces domaines modifie ou contrarie l'épanouissement de la sexualité et engage l'énergie considérable dont elle est chargée, dans des voies qui peuvent être tout à fait défectueuses ou sans issue. Il en résulte des états psychopathiques qui éclatent à la puberté.

Les perversions instinctives

Tous les instincts contribuent à former un caractère, et la physionomie psychique d'un individu dépend de la destinée évolutive de ces trois groupes d'instincts que nous venons de passer en revue. Par les instincts digestifs, le sujet tend à s'imposer, à s'affirmer, à réaliser sa personne contre les autres ; par ses instincts sexuels, il tend à se donner à ce qu'il aime, à son espèce ou à son œuvre, jusqu'à la dispersion de lui-même ; par les instincts sociaux, il adapte ses tendances aux exigences morales du milieu. Mais la combinaison de ces trois modes peut amener de singuliers résultats. D'abord, en ce qui concerne la criminologie, le rôle de régulateur revient à ces instincts sociaux, et tout particulièrement au mode inhibitif de ces instincts sociaux (le *sur-moi* de Freud). C'est eux qui maintiennent les activités instinctives du sujet dans les limites de la tolérance sociale, ou qui les en laissent sortir.

Supposons une tendance perverse quelconque : par exemple une férocité digestive (mode dentaire) comportant la joie d'attaquer, de tuer, pour absorber la dépouille de la proie. Cette férocité a pu s'accentuer à la suite de quelque privation au moment du sevrage (arriération par insatisfaction), ou le psychisme a pu y revenir, par régression, devant des expériences malheureuses pour les instincts sociaux pendant leur développement

(imaginons un enfant battu, persécuté, maintenu dans la haine par la férocité de l'entourage). Nous nous trouvons ainsi en présence de tendances brutales, de ce « psychisme de l'âge de pierre » des Taine et des Ribot. Si les instincts sociaux régulateurs peuvent fonctionner suffisamment, l'individu trouvera des moyens d'exercer sa férocité dans des formes légales : il choisira la profession de boucher ou de charcutier pour poignarder du bétail à longueur de journée, si ce genre de métier est à sa portée. Haarmann s'est longtemps contenté d'opérer sur du bétail avant d'opérer sur de la chair humaine. S'il évolue dans un milieu plus bourgeois ou plus intellectuel, il s'adonnera à la chasse, à la pêche. La chasse est un excellent succédané du crime. Ainsi, l'assassin Henriot, dont il sera question plus loin, arrivait à calmer



MATUSKA, OFFICIER DU GÉNIE PENDANT LA GRANDE GUERRE (*Photo Rapp*)

momentanément ses impulsions criminelles en prenant son fusil et en allant abattre quelque gibier (en attendant d'abattre sa femme avec le même fusil). On a encore la satisfaction cannibalique de manger après avoir tué.

La carrière militaire offre de belles occasions de tuer de l'homme et de détruire. C'est à la guerre que le dérailleur Matuska, officier modèle, avait senti sa vocation criminelle. On peut encore se faire pompier si on a le goût des sinistres (nous verrons plus loin qu'à défaut de sinistres naturels, pas mal de pompiers se font incendiaires).

La chirurgie représente une éducation plus poussée du plaisir à voir saigner la chair humaine et à y trouver un profit. On m'a parlé de chirurgiens à qui certaines incisions provoquaient de vraies jouissances érotiques. Il y a là, satisfaction des instincts du mode dentaire ; pour la férocité du mode intestinal, il y a les expériences de physiologie, toute cette cruauté des laboratoires qui prétend se justifier par l'intérêt de la science, mais dont on ne saurait trop dénoncer l'odieuse inutilité. Je prétends que les neuf dixièmes de ces vivisections ne servent qu'à satisfaire un besoin sadique chez mes aimables confrères.

L'individu poussé par des instincts cruels pourra encore approcher la souffrance dans les prisons, les bagnes, les maisons de fous, sous le couvert de la robe juridique ou de l'uniforme des gardiens. Il est des gendarmes qui ne se sont faits gendarmes que pour mieux arrêter le voleur caché au fond de leur âme. Celui qui sait vivre en imagination pourra encore se satisfaire par des lectures, des spectacles, etc. Jusque-là, il restera parfaitement normal, aussi bien pour le psychiâtre que pour le commissaire de police. C'est le premier cas qui peut se présenter, le plus favorable : les tendances perverses primitives sont parfaitement adaptées par les instincts sociaux au cadre de la civilisation.

Un autre cas peut se réaliser : la férocité en question a donné lieu, à un âge trop tendre, à des conflits trop aigus. Supposons que le sujet ait cherché, à l'âge de trois ans, à crever les yeux de son petit frère nouveau-né, et qu'il ait été grondé, puni ou battu. Au lieu de s'étaler tranquillement, son agressivité a subi, sous ce choc psychologique, le phénomène de l'arrêt brusque dit *refoulement ;* les instincts sociaux n'ont pas eu le loisir de canaliser tranquillement l'agressivité, mais ont dû la bloquer subitement. A ce moment s'est produit une sorte de rebondissement de la tendance agressive contre l'individu lui-même. Alors nous voyons se dérouler des mécanismes de *névrose* qui consistent en inhibition, par exemple : le sujet ne peut plus se défendre, même légitimement, quand on l'attaque ; il se laisse bafouer sans réagir, tant il est paralysé de timidité et figé dans une attitude de culpabilité. Sa haine, dont les voies d'expression extérieures ont été bloquées, se transforme en angoisse. Un beau jour, il se fait sauter la cervelle, et la pièce est couverte de sang. Ceci est un exemple de la solution névrotique. Par une timidité, une lâcheté maladive, le sujet a freiné et renversé son agressivité première : il a satisfait à la loi sociale et il n'a pas commis d'acte délictueux — tant il est vrai, selon la formule de Freud, que la névrose est le négatif d'une perversion.

En effet, dans le cas d'une troisième éventualité, notre sujet n'aurait pas eu d'instincts sociaux assez puissants pour se bloquer dans une névrose inoffensive pour autrui : il serait devenu simplement criminel.

En vérité, ce sont là des exemples-types. Les choses ne sont pas toujours aussi simples. Il est des gens qui tuent d'abord et qui se suicident après (et nous verrons plus loin l'extraordinaire développement du mécanisme d'auto-punition de la genèse du crime). Il en est d'autres qui se suicident à l'évocation d'un crime ou d'une exécution : en apprenant la mort de Louis XVI, nous dit P. Aubry (*La contagion du meurtre*, Paris, 1894, p. 168), un perruquier royaliste se coupa la gorge, une femme se jeta dans la Seine, et

Mme Auguié, femme de chambre de la reine, se précipita par la fenêtre ; le secrétaire de Mirabeau tenta de se suicider à la mort de celui-ci. On dirait que le spectacle de la violence amène certains hommes à exercer la même violence sur eux-mêmes. Il y a eu, de tout temps, des épidémies de suicides, une série d'individus ayant tendance à se donner la mort au même endroit que d'autres. Il y avait une tour, tristement célèbre comme *lieu maudit*, au château de Ripaille (Haute-Savoie), où beaucoup d'intendants étaient allés se pendre autrefois. A Carjova, en Roumanie, il existait un club dont les membres devaient se suicider quand on tirait leur nom de l'urne (1). De toute façon, on comprend que le suicide et le crime présentent toujours un certain parallélisme, subissent simultanément les mêmes recrudescences, etc. Étant donné une même tendance asociale, le suicide représente la solution névrotique, le crime la solution perverse.

Il semble que, pour faire un meurtrier, il faille non seulement que les instincts digestifs de la phase dentaire aient été exaspérés au cours de leur développement, mais encore que les instincts sociaux qui étaient destinés à les corriger ultérieurement, aient été également viciés. Le pire qui puisse arriver à ce point de vue, c'est évidemment que le jeune enfant n'ait pas trouvé dans son milieu humain (familial, scolaire ou autre) la fraternité, la protection, la bonté et surtout la justice qui auraient pu l'apprivoiser à la vie sociale et lui faire consentir des concessions quant à son agressivité en échange d'une sécurité dont il avait spontanément besoin. A ce propos, tous ceux qui exercent des cruautés ou des sévérités excessives sur les enfants : parents, pédagogues sont les vrais pourvoyeurs de l'armée du crime. Lacassagne a donc raison d'insister sur le rôle du milieu dans la genèse de la criminalité. Un enfant qui a rencontré de la tendresse dans les premières années de sa vie, quels que soient les instincts dont il a hérité, ne deviendra jamais un criminel. Inversement, on peut dire que tout criminel est obscurément mené par un désir de se venger d'un contact humain qui a déçu ses débuts dans la vie enfantine : il a beau avoir oublié son enfance (et malheur à qui a trop oublié son enfance), il poursuivra jusqu'à la mort son œuvre de dépit et de rancune.

Les crimes de certains individus paraissent exclusivement inspirés par une sorte de haine de l'humanité, comme si ces individus avaient pris l'habitude de se sentir étrangers à la communauté de leurs semblables, avec un pénible sentiment d'exclusion et de jalousie. Ils cherchent à compenser leur impuissance habituelle par d'extraordinaires actions anormales. Ils détruisent la vie d'autrui pour l'accroissement de leur personnalité, ce qui est conforme aux instincts digestifs. Tel est le cas de Matuska, qui faisait dérailler des trains.

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1893, p. 506.

Le cas de Matuska

Sylvestre Matuska, dynamiteur de trains, chargé de vingt-deux cadavres, de cent soixante blessés, de quatre attentats monstrueux, dont le procès fut jugé à Pest (Hongrie) en 1934, avait été un doux petit garçon. Mais à l'époque où, très docile, le petit Sylvestre semblait s'assimiler la substance des études, il disait déjà à ses camarades : « Je ne conçois pas qu'il puisse exister un spectacle plus beau qu'une explosion dans une nuit bien noire ! » *Ses dieux étaient alors Gengis-Khan, Tamerlan, Attila, Napoléon* (1).



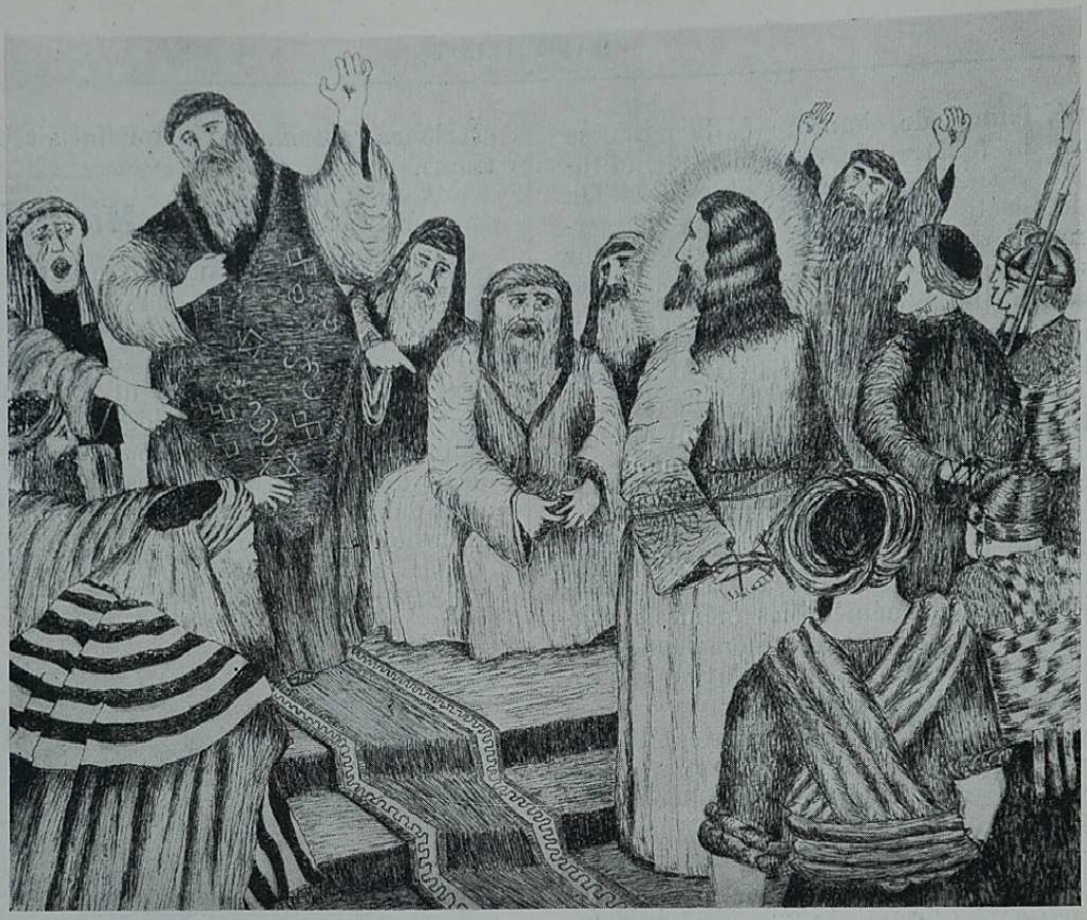
LE DÉRAILLEUR MATUSKA, SA FEMME ET SA FILLE
(*Photo Rapp*)

Un événement capital eut lieu dans la vie de Matuska quand celui-ci avait onze ans. A la fin de l'année scolaire de 1903, le professeur Léo, magicien et magnétiseur, vint donner une séance de prestidigitation à l'école où l'enfant était interne. Au cours de cette séance, Léo donna un revolver au petit Sylvestre et l'invita à tirer sur lui Léo. L'enfant tira six balles sur le prestidigitateur. Pendant ce temps Léo riait dans son nuage de poudre et semblait attraper au vol les balles. Quand il n'y eut plus de balles dans le barillet, Léo les montra toutes dans le creux de sa main. L'enfant stupéfait ne rit pas. Il comprit : cet homme invulnérable est un envoyé de Dieu.

Aujourd'hui encore il dit à ce souvenir : « *Il pouvait tout ! Il commandait à toutes choses. Pas de pesanteur pour lui. Pas de lois. Il voyait à travers les corps. Il faisait obéir la matière. Un être merveilleux !* »

Depuis ce jour l'image fantastique de Léo, assimilée à quelque entité diabolique, hanta sans cesse le jeune garçon. Il voulait être prêtre, mais

(1) Pierre Scize : *Détective*, 15 novembre 1934, p. 13.



DESSIN RELIGIEUX EXÉCUTÉ PAR MATUSKA DANS SA CELLULE (*Photo Rapp*)

Léo l'entraîna dans le vice. « *Matuska*, dit pudiquement un de ses anciens surveillants de dortoir, *avait de mauvaises habitudes.* »

Matuska voit Léo partout : « *J'ai connu un Léo qui était professeur à Gyor, un autre qui tenait à Pest un café de femmes, un troisième qui était prêtre*, etc... *Car il prend tous les aspects.* » (P. 13.)

En 1914, appelé sous les armes, il trouve un Léo dans son capitaine, un autre dans son sergent. Il est un bon soldat puisque, quand la guerre



A SON PROCÈS, MATUSKA TIRE LA LANGUE A UN TÉMOIN (*Photo Rapp*)

éclate, il est sous-officier. Pour retarder l'avance des troupes ennemies, on doit bientôt faire sauter les ponts, les viaducs, les ouvrages d'art. Or, Matuska est sous-officier, bientôt sous-lieutenant du génie. En trois mois de campagne, Matuska, avec les sapeurs de sa section, a fait sauter dix ponts, viaducs et autres ouvrages. Il y déploie une science et une ardeur qui le font remarquer de ses chefs. Il est cité, décoré, c'est un héros de l'explosion. (P. 13.)

« *Léo m'apparaissait chaque jour. Il me disait : « Tu seras célèbre, Matuska ! Le monde entier connaîtra ton nom.* » *Et il me donnait des conseils pour bien faire ma besogne.* »Cette partie de sa vie hantera sans cesse Matuska. La paix revenue, il en reparlera toujours. L'accusé ne fait pas une juste discrimination entre ce qu'il crut être son devoir, pour lequel on l'honora, on le décora, et ce qui devint d'horribles forfaits pour lesquels on veut le pendre.

Entre 1920 et 1930, il occupa, avec succès, toutes sortes de carrières : lamineur, carrier, maçon, épicier, contrôleur fiscal, peintre, etc..., il se maria et eut une petite fille (il fut pour sa femme et sa fille un chef de famille sans reproche). En 1930, il entreprit ce qu'il nomme « *son grand dessein* », il entra dans ce qu'il appelle comme les historiens du Christ : sa vie publique. (P. 13.)

Léo l'escorte toujours. C'est lui qui l'inspire, qui lui fait acheter ses explosifs, ses barres de fer, ses tubes. Il dresse tout un plan d'attentats. Le premier à Anzpach en Autriche ; le second à Juterborg, près de Berlin ; le troisième à Biatorbagy en Hongrie ; d'autres sont prévus pour Marseille, Vintimille, Varsovie, Belgrade...

Tous ont lieu à des dates anniversaires symboliques : sa naissance, sa fête, son mariage, la naissance de sa fille.

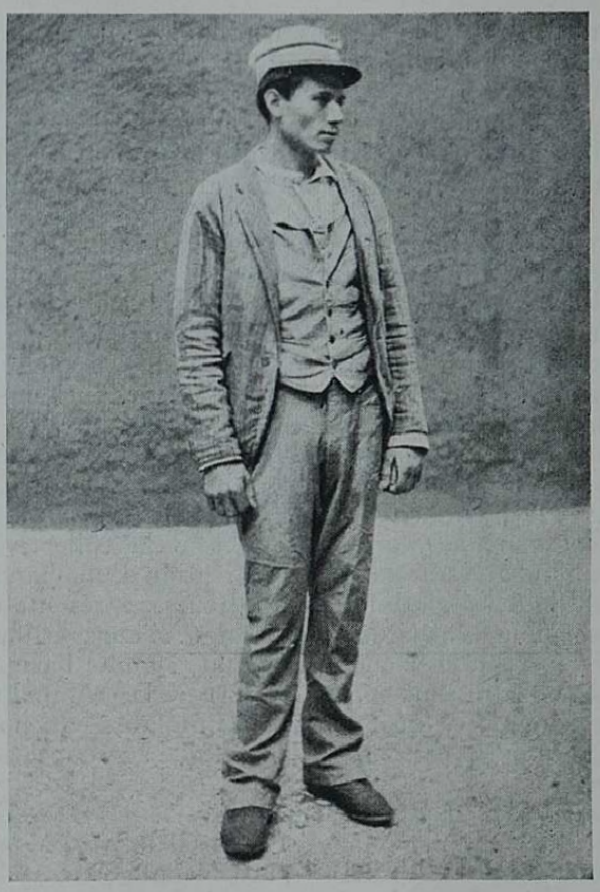
A la catastrophe de Biatorbagy, son délire même, la passion sadique qu'il montra à examiner les victimes, le dénoncèrent à la police. Dans les neuf jours qui s'écoulèrent entre l'attentat et son arrestation, il se vautra dans la pire débauche, dépensa ses derniers sous avec des filles qu'il abrutissait de prières et de coups, avant de leur demander pardon, de se rouler à leurs genoux ou de se ruer sur elles en proie à une frénésie désespérée. Matuska, le dynamiteur, qui voulait égaler la gloire des grands conquérants, être célébré dans le monde, dit de lui-même : « *J'ai réussi, j'ai obéi. Je suis content.* »

On ne saurait trop insister, à propos de ces crimes et des exemples qui suivront, sur l'espèce de volupté que le malfaiteur éprouve à commettre ses forfaits ; il est clair qu'une puissante force instinctive est en jeu.

Les crimes "anarchistes"

Ce genre de crimes, visant des masses d'individus anonymes, ne sont pas rares. On les appelle, surtout depuis le fameux Ravachol (1) : « crimes anarchistes ». Il est en tout cas

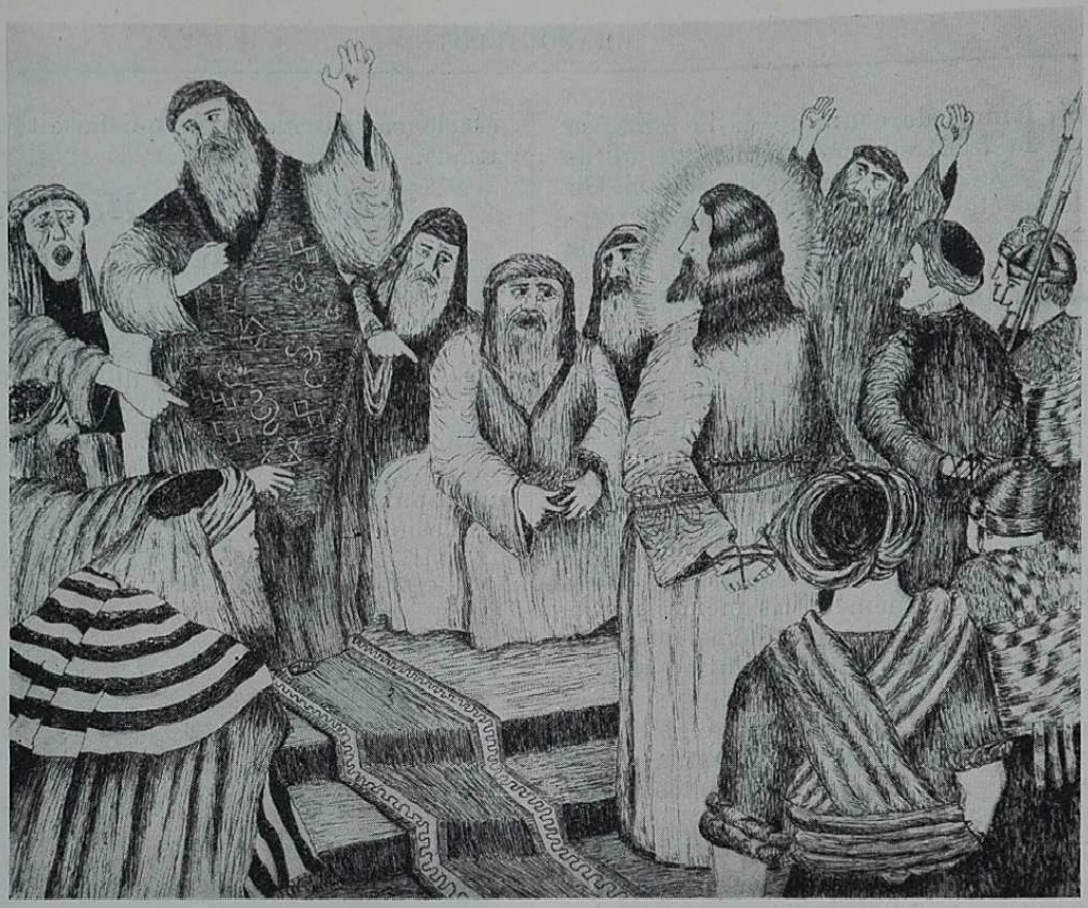
(1) Cf. *L'anarchie*, n° spécial du *Crapouillot* (janvier 1938).



CASERIO, LE MEURTRIER DU PRÉSIDENT CARNOT
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)

courant que des hommes, par ailleurs très normaux, lorsqu'ils se trouvent découragés par les tares de la société, lorsqu'ils ont à souffrir personnellement de certains abus, aient rêvé une destruction universelle, une sorte d'apocalypse ou de jugement dernier, ou aient exprimé cette pensée qu'ils aimeraient voir sauter la planète. Mais de telles idées n'aboutissent à un acte agressif que chez des tarés. On n'a d'ailleurs une telle horreur de ces tarés que parce qu'ils ont osé exécuter des actes auxquels tout le monde a plus ou moins pensé. Ils se sont pris au jeu, tentation contre laquelle les gens normaux ont réagi avec violence.

En vérité, on peut considérer que de tels actes de destruction sont des actes de guerre. Il est normal que, dans les guerres, les hommes appartenant à l'ordinaire moyenne éprouvent une certaine excitation et mettent un certain zèle à détruire leurs adversaires, à faire sauter une tranchée minée par exemple, ou à bombarder un lieu peuplé d'ennemis. Ils se mettent facilement dans cet état d'esprit précisément parce qu'ils n'ont plus conscience de leurs liens de solidarité humaine avec les hommes qu'ils tuent, ne sentant plus que les différences nationales ou autres qui les en séparent. Ainsi le chasseur peut tuer parce qu'il ne sent aucune solidarité vitale avec le gibier : il n'imagine pas que quelque chose de commun anime la bête et lui-même : ainsi Matuska se



DESSIN RELIGIEUX EXÉCUTÉ PAR MATUSKA DANS SA CELLULE (*Photo Rapp*)

Léo l'entraîna dans le vice. « *Matuska*, dit pudiquement un de ses anciens surveillants de dortoir, *avait de mauvaises habitudes.* »

Matuska voit Léo partout : « *J'ai connu un Léo qui était professeur à Gyor, un autre qui tenait à Pest un café de femmes, un troisième qui était prêtre*, etc... *Car il prend tous les aspects.* » (P. 13.)

En 1914, appelé sous les armes, il trouve un Léo dans son capitaine, un autre dans son sergent. Il est un bon soldat puisque, quand la guerre



A SON PROCÈS, MATUSKA TIRE LA LANGUE A UN TÉMOIN (*Photo Rapp*)

éclate, il est sous-officier. Pour retarder l'avance des troupes ennemies, on doit bientôt faire sauter les ponts, les viaducs, les ouvrages d'art. Or, Matuska est sous-officier, bientôt sous-lieutenant du génie. En trois mois de campagne, Matuska, avec les sapeurs de sa section, a fait sauter dix ponts, viaducs et autres ouvrages. Il y déploie une science et une ardeur qui le font remarquer de ses chefs. Il est cité, décoré, c'est un héros de l'explosion. (P. 13.)

« *Léo m'apparaissait chaque jour. Il me disait : « Tu seras célèbre, Matuska ! Le monde entier connaîtra ton nom. » Et il me donnait des conseils pour bien faire ma besogne.* »Cette partie de sa vie hantera sans cesse Matuska. La paix revenue, il en reparlera toujours. L'accusé ne fait pas une juste discrimination entre ce qu'il crut être son devoir, pour lequel on l'honora, on le décora, et ce qui devint d'horribles forfaits pour lesquels on veut le pendre.

Entre 1920 et 1930, il occupa, avec succès, toutes sortes de carrières : lamineur, carrier, maçon, épicier, contrôleur fiscal, peintre, etc..., il se maria et eut une petite fille (il fut pour sa femme et sa fille un chef de famille sans reproche). En 1930, il entreprit ce qu'il nomme « *son grand dessein* », il entra dans ce qu'il appelle comme les historiens du Christ : sa vie publique. (P. 13.)

Léo l'escorte toujours. C'est lui qui l'inspire, qui lui fait acheter ses explosifs, ses barres de fer, ses tubes. Il dresse tout un plan d'attentats. Le premier à Anzpach en Autriche ; le second à Juterborg, près de Berlin ; le troisième à Biatorbagy en Hongrie ; d'autres sont prévus pour Marseille, Vintimille, Varsovie, Belgrade...

Tous ont lieu à des dates anniversaires symboliques : sa naissance, sa fête, son mariage, la naissance de sa fille.

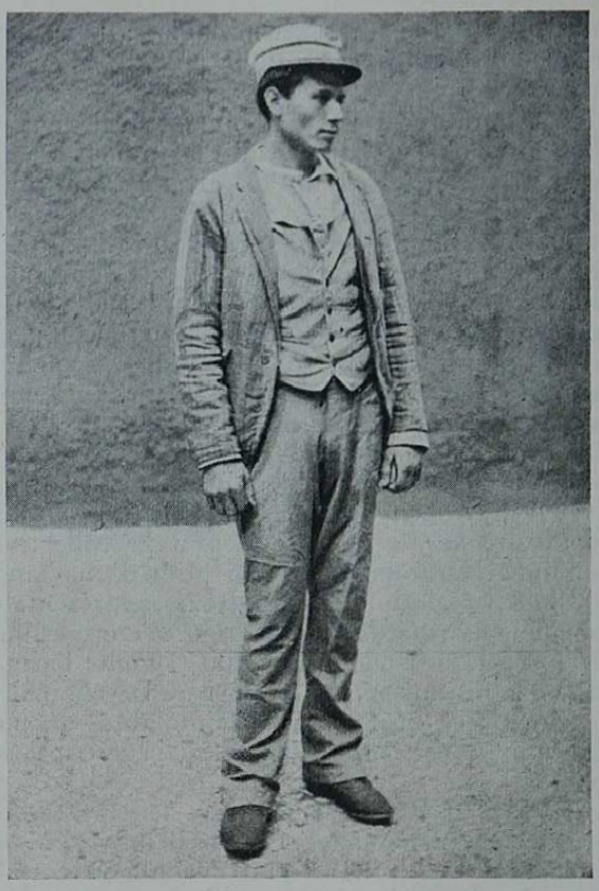
A la catastrophe de Biatorbagy, son délire même, la passion sadique qu'il montra à examiner les victimes, le dénoncèrent à la police. Dans les neuf jours qui s'écoulèrent entre l'attentat et son arrestation, il se vautra dans la pire débauche, dépensa ses derniers sous avec des filles qu'il abrutissait de prières et de coups, avant de leur demander pardon, de se rouler à leurs genoux ou de se ruer sur elles en proie à une frénésie désespérée. Matuska, le dynamiteur, qui voulait égaler la gloire des grands conquérants, être célébré dans le monde, dit de lui-même : « *J'ai réussi, j'ai obéi. Je suis content.* »

On ne saurait trop insister, à propos de ces crimes et des exemples qui suivront, sur l'espèce de volupté que le malfaiteur éprouve à commettre ses forfaits ; il est clair qu'une puissante force instinctive est en jeu.

Les crimes "anarchistes"

Ce genre de crimes, visant des masses d'individus anonymes, ne sont pas rares. On les appelle, surtout depuis le fameux Ravachol (1) : « crimes anarchistes ». Il est en tout cas

(1) Cf. *L'anarchie*, n° spécial du *Crapouillot* (janvier 1938).



CASÉRIO, LE MEURTRIER DU PRÉSIDENT CARNOT
Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon)

courant que des hommes, par ailleurs très normaux, lorsqu'ils se trouvent découragés par les tares de la société, lorsqu'ils ont à souffrir personnellement de certains abus, aient rêvé une destruction universelle, une sorte d'apocalypse ou de jugement dernier, ou aient exprimé cette pensée qu'ils aimeraient voir sauter la planète. Mais de telles idées n'aboutissent à un acte agressif que chez des tarés. On n'a d'ailleurs une telle horreur de ces tarés que parce qu'ils ont osé exécuter des actes auxquels tout le monde a plus ou moins pensé. Ils se sont pris au jeu, tentation contre laquelle les gens normaux ont réagi avec violence.

En vérité, on peut considérer que de tels actes de destruction sont des actes de guerre. Il est normal que, dans les guerres, les hommes appartenant à l'ordinaire moyenne éprouvent une certaine excitation et mettent un certain zèle à détruire leurs adversaires, à faire sauter une tranchée minée par exemple, ou à bombarder un lieu peuplé d'ennemis. Ils se mettent facilement dans cet état d'esprit précisément parce qu'ils n'ont plus conscience de leurs liens de solidarité humaine avec les hommes qu'ils tuent, ne sentant plus que les différences nationales ou autres qui les en séparent. Ainsi le chasseur peut tuer parce qu'il ne sent aucune solidarité vitale avec le gibier : il n'imagine pas que quelque chose de commun anime la bête et lui-même : ainsi Matuska se

sentait-il différent de ses semblables : il faisait la guerre tout seul à ceux qu'il croyait plus heureux que lui.

En somme, rien ne peut mieux déclencher le crime que l'obscurcissement du sentiment de solidarité envers les gens qu'on attaque (sentiment conféré par les instincts sociaux). La criminalité est une défaillance des instincts sociaux. Il n'en faut pas beaucoup pour qu'un acte de dépit ou de jalousie s'habille de motifs plausibles et plus ou moins nobles — exactement comme à la guerre. Il suffit d'accuser ceux qu'on attaque de quelque mauvaise action : l'agression devient un louable combat. C'est ainsi que, lorsqu'on est lassé de la chasse, on peut songer à la guerre civile et stocker avec candeur quelques mitrailleuses dans sa cave. Évidemment le moins sociable des criminels est *l'anarchiste*, qui attaque seul la collectivité humaine. Entrer dans la constitution d'une bande, ou d'une association de malfaiteurs, représente un essai plus avancé de socialisation. S'engager dans une formation légale de combat, comme l'armée, atteint le niveau normal et sort de la criminalité. Ceci montre à quel point la criminalité est, pour des impulsions semblables, affaire d'adaptation sociale.

Certains individus concentrent leur agressivité sur un seul personnage. Naturellement les personnages les plus haut placés sont ceux qu'ils visent le plus volontiers, et cela, pour beaucoup de raisons, dont la plupart ne manquent pas de logique, mais aussi en vertu d'impulsions inconscientes, parce qu'ils représentent, symboliquement et affectivement, le principe de l'autorité avec laquelle l'agresseur a eu des expériences malheureuses dans son enfance. Le chef d'État incarne tout naturellement *l'image paternelle* et sa puissance déchaîne des vocations criminelles qui se rationalisent comme elles peuvent. Ravaillac était persuadé qu'il avait accompli, en tuant Henri IV, un acte en tous points méritoire. Frédéric Staaps, fils d'un ministre luthérien, qui avait tenté, en 1807, de poignarder Napoléon, avait pris avec Dieu un engagement irrévocable. En 1811, La Sahla, avant de s'attaquer au même Napoléon, avait été communier. C'était d'ailleurs un homme timide, qui tremblait devant une épée. Lui aussi rêvait de tuer le tyran. Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur le rôle bienfaisant ou désastreux de Napoléon dans l'histoire, il ne s'agissait pas moins d'une impulsion maladive chez l'agresseur. D'ailleurs, le chef d'État visé peut aussi bien paraître anodin, comme le malheureux président Doumer tué par Gorguloff. Il y a quelques années, un fou assomma en plein Paris, au moyen d'une planche qu'il portait, un homme qu'il ne connaissait pas. La seule chose qu'il put dire de sa victime fut « qu'il avait des moustaches comme son père ». Ce fou n'avait pas pris la peine de viser une tête couronnée pour atteindre l'image de l'autorité : il s'était contenté du symbolisme des moustaches.



GORGULOFF, L'ASSASSIN DU PRÉSIDENT DOUMER
Collection du Dr E. Locard

Les crimes cannibaliques

Pour la psychanalyse, il n'est pas douteux que les instincts digestifs soient à l'origine de toute agressivité. Seulement, comme il est naturel, la férocité de l'instinct, chez le criminel adulte, se détache de la fonction alimentaire, devenant un but en soi. Du désir d'absorber la proie abattue, il ne subsiste généralement que l'attrait de s'approprier son portefeuille ou sa montre en or. L'assassin remplit sa poche au lieu de se remplir l'estomac, comme le chasseur. A la guerre on ramasse des trophées ; les Peaux-Rouges scalpent leurs victimes. Cependant, il existe dans les annales criminelles des cas, assez rares mais assez significatifs, dans lesquels le criminel suce le sang de sa victime, ou mange sa chair. Il arrive que certains individus, au cours d'une rixe, ne se contentent pas de mordre l'oreille ou le nez de leur partenaire, mais croquent et avalent le mor-



HAARMANN, LE BOUCHER DE HANOVRE
Collection du M. F. S. Nelken, professeur à l'Institut de criminologie pratique (Paris)

ceau arraché avec les dents. Je me rappelle un soldat qui était devenu fou le jour de la mobilisation en 1914, et qu'on avait amené à l'hôpital Villemin où je faisais alors mon service militaire. Dans un accès d'agitation maniaque, il ne parlait que de « bouffer les tripes aux ennemis ».

Mais voici le beau cas de Haarmann qui, non content d'avoir choisi la profession de boucher, ce qui lui permettait de consommer la viande qu'il avait abattue, en vint à étendre son activité à la chair humaine.



LA MAISON DE HAARMANN A HANOVRE
Collection de M. F.-S. NELKEN, professeur à l'Institut de criminologie pratique (Paris)

Haarmann, le boucher de Hanovre

En l'année 1924, on jugea à Hanovre le criminel Haarmann accusé du meurtre de vingt-sept adolescents et enfants.

Haarmann, au moment de son arrestation, devait avoir dans les trente ans. Il était fils d'un chauffeur de locomotives dont il a conservé un souvenir haineux ; il avait trois sœurs mariées et deux frères.

Entré à dix-sept ans à l'école de sous-officiers, il fut un an plus tard surpris dans une cave avec des enfants et condamné pour cet attentat aux mœurs. On l'interna à l'asile d'aliénés de Hildesheim, d'où il s'enfuit. Il garda toute sa vie une véritable terreur de l'internement parmi les fous. Il traversa les bas-fonds les plus sordides de Hambourg et de Berlin et fit tous les métiers ; il fut entre autres boucher, marchand d'habits et détective ; il avait fondé une société de détectives : « Le Lasso », qui fit faillite.

Haarmann vivait avec un ami nommé Grans à qui il s'était attaché de toutes les forces de son être. Il l'avait trouvé dans le hall de la gare de Hanovre alors que Grans s'offrait à des messieurs. C'est ainsi qu'il devint « la bien-aimée » du boucher qui l'aima passionnément comme on aime une femme (1). Haarmann lui faisait des scènes s'il acceptait de l'argent d'autres personnes que de lui. Grans était très certainement au courant des crimes du boucher ; il en fut parfois l'instigateur, comme dans le cas de l'assassinat du nommé Hannappel. Grans avait remarqué que ce malheureux portait un pantalon neuf. « *Combien de temps me feras-tu attendre ?* — demanda-t-il à Haarmann — *tu sais que j'en ai besoin...* » Il revint le matin suivant et le corps de Hannappel gisait sur le plancher. « *J'étais précisément occupé à en découper une jambe*, précisa Haarmann, pendant son procès, *et j'avais les mains pleines de sang. Je me souviens de ces détails, car j'en ai souffert. Grans, de mauvaise humeur, murmura seulement :* « *Grand Dieu que ça sent mauvais* » *et il exigea que je lui montre le pantalon de suite.* » Tous ceux qui connaissaient Haarmann étaient convaincus qu'il faisait partie de la Sûreté.

Mme Engel, logeuse de l'assassin, intriguée des allées et venues de Haarmann, demanda à la police, où elle faisait les bureaux en qualité de femme de ménage, ce qu'on pensait de tout cela. On lui répondit que c'était là « des secrets d'État ». (P. 87.)

Emmi, une prostituée, ayant vu un corps d'une immobilité suspecte étendu dans le lit d'Haarmann, fit part de ses soupçons à un ami qui les répéta au boucher. Celui-ci fit une scène terrible, menaçant de poursuivre ses diffamateurs. On se le tint pour dit, d'autant plus qu'il obtenait toujours gain de cause et qu'il était vain de rien tenter contre lui. Plus tard, Emmi raconta au commissaire ce qu'elle avait vu chez Haarmann ; il ne voulut pas la croire et la congédia sans s'occuper de ses révélations. (P. 90 et 82.)

L'inspecteur Kmitta, qui se trouvait en faction dans la gare de Hanovre, dit que depuis trois ans il avait reçu de Haarmann plusieurs indications de service. Il avait aussi accepté un chapeau provenant d'un des meurtres de l'assassin, meurtre qu'il ignorait. Les employés de la gare, les gens du pays qui connaissaient Haarmann pensaient aussi qu'il était un inspecteur.

Haarmann possédait un coupe-file que le témoin Otto Meyer affirma sous serment avoir été revêtu de la signature du chef de la police, Willi Muller, et qui portait un sceau avec l'aigle impérial. (P. 140.)

« *Je savais qu'il était un inspecteur*, dira au procès le frère d'une de ses victimes, *et qu'il abusait des jeunes gens.* »

La police refusa aussi de montrer les crânes des victimes de Haarmann, qu'on repêchait dans

(1) Cf. Eugène Quinche : *Haarmann le boucher de Hanovre*. Éd. Henri Parville, *s. d.* Paris, p. 19-31. Eugène Quinche avait suivi le procès de Haarmann pour le compte du *Petit Parisien*.

la rivière, au père d'un des disparus. (P. 92.)

« *Le jour même de la disparition de mon fils*, dit M. Witzel, *j'avertis la police ; je mis tout en œuvre pour retrouver mon enfant. Mais la police ne voulait pas croire à un crime et ne s'émut enfin que lorsque je parvins à reconnaître, après de multiples démarches, l'un des crânes retrouvés dans la Leine. Je mis aussitôt les autorités au courant... Il n'en est pas moins vrai que cinq malheureux furent encore tués...* » (P. 130.)

C'est par la terreur et le respect qu'imposait son état de policier que pendant six ans, de 1918 à 1924, Haarmann put séduire, assassiner, dépecer les jeunes gens, vendre non seulement leurs vêtements (il possédait d'ailleurs un permis de marchand d'habits), mais aussi leurs os et leur chair, sans être jamais inquiété.

Haarmann recrutait ses victimes dans le hall de la gare de Hanovre, pendant cette trouble période de révolution, de misère et de chômage qui rongea l'Allemagne d'après-guerre. Il suffisait de promettre à l'un de ces crève-la-faim une situation pour que l'autre suivît aussitôt celui qui faisait cette promesse. Haarmann vivait quelques jours avec ses victimes. C'était une sorte de lune de miel infâme qui se terminait un soir de rapide orgie. Au moment de l'étreinte sexuelle, Haarmann, à la façon de ces passionnées qui mordent leur amant à l'épaule, étouffait dans ses mâchoires, en les serrant à la gorge, les adolescents qu'il tenait sans défense et immobilisés sous le poids de son corps. (P. 23.)

Après quelques assassinats, il jugea prudent de découper ses victimes en morceaux et de s'en débarrasser ainsi par parties. Il concède que cette macabre besogne, atroce au début, s'accomplissait à la fin de plus en plus vite.

Haarmann, bien qu'il le niât toujours, détaillait la chair de ses victimes. Il la vendait en petites boîtes à ses relations.

On ne vit jamais livrer de pièces de viande chez Haarmann. Les bouchers qu'il avait indiqués comme ses fournisseurs affirmèrent tous ne pas le connaître. Mais dans sa petite chambre de la rue Neuve où il débitait de la viande et des vêtements d'occasion, on venait lui en acheter. Ainsi Mme Engel, sa logeuse, raconte que plusieurs fois Haarmann lui avait cédé de belles tranches de cheval ; elle en avait fait griller sur son fourneau souvent en compagnie de Haarmann et, pendant que le repas cuisait, les deux convives lisaient les journaux ; Haarmann ne regardait que les images et les avis mortuaires. (P. 85.)

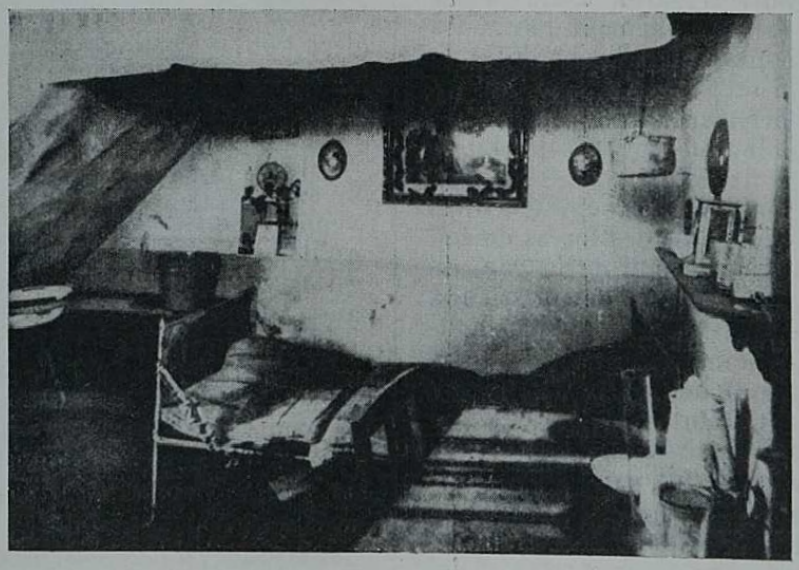
Mme Leeman raconte que Haarmann élevait des poules et des lapins et qu'il en vendait la viande. « *Un jour*, précise-t-elle, *je lui ai acheté des os destinés au pot-au-feu, mais une fois bouillis, ils paraissaient si bizarrement blancs que j'ai tout jeté.* » (P. 68.)

Un rescapé de Haarmann, Frédéric Oswald, raconte qu'un matin, il vit une grosse tache de sang sur le parquet et Haarmann lui expliqua qu'il avait découpé un quartier de veau. Cela parut suspect à Oswald et il ne retourna plus jamais chez le boucher. (P. 72.)

Mme Wegehenkel, qui revendait les vêtements des victimes, raconte que *Monsieur* Haarmann étant venu lui offrir de la viande de jambon désossée et très bon marché, elle en avait acheté et l'avait mangée de bonne foi en famille.

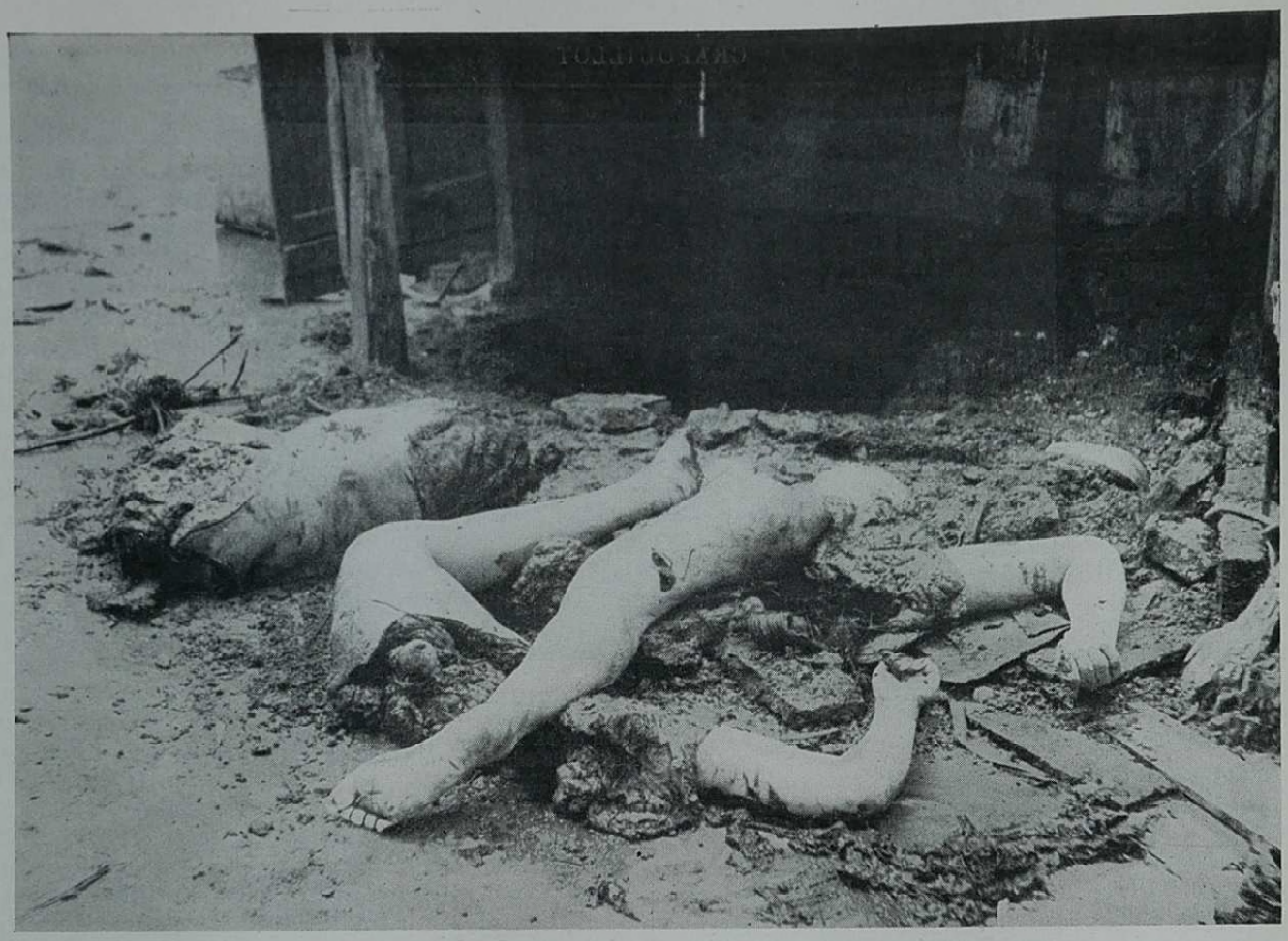
Le docteur Schulze, qui examina Haarmann au point de vue mental, rapporte que celui-ci attribuait à sa tenue une vive importance : « *Je l'ai vu essayer vingt fois le même chapeau*, dit-il dans son rapport, *puis lisser avec amour ses cheveux dérangés.* » Haarmann dit un jour au professeur : « *N'est-ce pas que je suis célèbre !* » et comme le docteur Schultz essayait de lui faire comprendre toute l'horreur de cette célébrité : « *Mais*, s'écria-t-il, *si je n'avais pas tant tué, je serais resté inconnu !* » (P. 151.)

Haarmann raconte ainsi sa propre arrestation : « *Vraiment, je n'ai pas eu de chance ! Je connaissais depuis quelques jours un hambourgeois du nom de Fromme. Je sentais qu'un « nouveau malheur » allait arriver que je voulais éviter : je l'ai chassé ! Mais ce Fromme insista pour rester et provoqua tant de scandale que je le fis arrêter, mais uniquement pour lui sauver la vie. Mal m'en a pris. Je l'avais dénoncé pour une peccadille, affirmant que ses papiers n'étaient pas en ordre. Lui m'en récompensa en racontant à la police que j'avais voulu commettre un attentat à la pudeur. Nous avons été retenus ensemble au poste où l'on se mit à m'interroger davantage. Et voilà...* » (P. 34.)



LA CHAMBRE OU HAARMANN ATTIRAIT SES VICTIMES ET LES DÉPEÇAIT
Collection de M. F.-S. Nelken, professeur à l'Institut de criminologie pratique (Paris)

Mais ce qu'Haarmann ne raconte



FEMME COUPÉE EN MORCEAUX (AFFAIRE DE MEKNÈS)
Collection du Dr Locard (Laboratoire de Police de Lyon).

mineures de la même accentuation des instincts digestifs.

J'ai connu un jeune dégénéré, d'ailleurs fils de magistrat et étudiant en droit, qui se vantait comme d'un haut exploit de virilité, d'avoir mordu le sein de sa maîtresse au cours de ses élans érotiques, « au point qu'elle avait dû se faire soigner à l'hôpital ». Il était, par ailleurs, homosexuel passif.

De tels cas mettent en lumière le rôle des instincts digestifs du mode dentaire dans la genèse des crimes. Mais l'autre modalité digestive, que nous avons appelée intestinale, peut aussi intervenir. On la reconnaît au fait que les crimes qu'elle inspire, au lieu d'être simplement brutaux et sanguinaires, tournent à un raffinement de cruauté. Ici, le désir de dominer par la peur, d'humilier et de souiller la victime, devient prépondérant.

Bourreaux et tortionnaires

Le mode intestinal inspire les bourreaux et les tortionnaires dont le type est fourni par les cas extraordinairement nombreux de parents qui martyrisent leurs enfants. Point n'est besoin de donner d'exemple : à la moyenne de deux ou trois fois par semaine, les journaux rapportent un cas nouveau. Toutes les horreurs des tortures du moyen âge ou des supplices chinois sont réinventées par le zèle criminel de ces parents.

Les causes instinctives de cette cruauté sont les suivantes : le sacrifice à la progéniture, aboutissement des instincts sexuels, ne peut se développer chez des individus dont le sens social a été préalablement faussé et la tendance normale à la tendresse ne peut que se renverser. En effet, le fait d'élever des enfants impose des obligations et des peines et lorsque rien ne peut compenser celles-ci sur le plan affectif, l'enfant devient l'objet de haine. Par ailleurs, les individus qui ont souffert dans leur enfance d'une jalousie intense à l'égard d'un frère ou d'une sœur plus jeunes, retrouvent tout à coup dans le petit être auquel il faudrait se sacrifier quelque peu, *l'image*, le souvenir de celui qu'ils ont haï à une époque où l'individu humain est essentiellement féroce. Ensuite, l'enfant représente, dans le sentiment des parents, une synthèse des amours qui l'ont engendré et lorsque ces amours les ont déçus, ils s'en prennent à lui. Ils se vengent du partenaire sexuel sur ce que celui-ci leur a donné. Ces petites animosités ne sont pas rares dans les meilleures familles : elles se traduisent alors en injustices systématiques à l'égard de l'enfant. Elles dégénèrent d'autant plus en persécutions criminelles que les parents, tarés dans leur évolution instinctive, n'ont pu atteindre à l'altruisme des sentiments sexuels bien épanouis. Enfin, pour ces individus arriérés aux stades possessifs et captatifs de l'affectivité, l'enfant, fait de leur propre chair et à leur image, sollicite leur

sentiment de propriété, très aiguisé, sans parvenir à toucher leur sentiment de solidarité ou de dévouement resté trop embryonnaire. Ils sont donc amenés à exercer sur lui une domination tyrannique dépourvue de toute tendresse et de toute pitié. Ajoutons que l'enfant se trouve livré sans défense au pouvoir absolu de ses parents, que les autres parents auront toujours de la répugnance à dénoncer leurs abus et les pouvoirs publics à les poursuivre ; ajoutons qu'il nous reste de cet odieux droit romain (qui est la consécration des pouvoirs du plus fort) l'idée que l'ordre familial, base de l'ordre social, doit être fondé sur la subordination totale des inférieurs aux supérieurs et que la défense du faible est une atteinte à l'édifice social. Nous comprendrons ainsi pourquoi les parents bourreaux sont si nombreux et pourquoi les tribunaux leur sont si indulgents. La loi autorise aux parents des actes qui seraient punissables en d'autres circonstances ; elle reconnaît au père le droit de corriger et de séquestrer ses enfants et il n'en coûte qu'une légère amende ou une infime condamnation avec sursis, pour laisser un enfant périr faute de soins ou pour le torturer jusqu'à ce que mort s'ensuive ; ceci n'est pas un danger, estime-t-on, pour l'ordre public.

Les empoisonneurs

Les crimes du poison sont d'origine italienne. Catherine de Médicis était la reine du poison. Il y eut une recrudescence d'empoisonnements sous Louis XIV. Il est infiniment probable que le choix de ce moyen meurtrier, en dehors des circonstances de commodité qu'il peut présenter, affecte quelques rapports, sur le plan inconscient, avec les instincts digestifs. On donne le mauvais café à ceux dont on veut hériter, c'est-à-dire à ceux dont on veut retirer le pain de la bouche : il serait intéressant de chercher quelles obscures jalousies de nursery ont pu fixer la vocation des empoisonneurs. Je n'ai pas d'expérience sur ce point, mais je sais que ceux qui tentent de se suicider par le poison (ce qui est en somme un empoisonnement criminel réfléchi sur eux-mêmes) présentent souvent des traces, au fond de leur inconscient, d'une insatisfaction alimentaire du premier âge.



DESSIN DE GEORGES GROSZ

LA SEXUALITÉ ET LE CRIME

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici des instincts sexuels pour ne regarder que l'interaction des instincts digestifs avec les instincts sociaux dans la genèse du crime. Mais c'est toujours la sexualité qui apporte, d'une façon apparente ou latente, le dynamisme agissant aux tendances criminelles amorcées préalablement, car elle est, dans le monde des instincts, le principal moteur. Ce n'est peut-être pas que la sexualité soit investie, en principe, d'une valeur biologique supérieure à celle des autres domaines instinctifs (encore qu'on puisse discuter sur ce point). C'est en pratique que la sexualité constitue une étape plus avancée dans l'évolution des instincts et qu'elle se trouve de ce fait plus fragile, plus exposée à l'échec, lorsque les bases digestives et sociales sur lesquelles elle devrait s'appuyer se trouvent déjà viciées. Aussi, observe-t-on presque toujours, dans l'analyse des tendances instinctives criminelles, l'influence marquée des pulsions sexuelles.

La fonction normale de la sexualité, sur le plan psychique, consiste à faire évoluer l'affectivité des individus d'un mode égoïste vers un mode altruiste. Si, pour une raison quelconque, les instincts sexuels ne peuvent atteindre ce but, il se produit une suite de rebondissements de l'énergie instinctive vers la férocité digestive. Tout se passe comme si les forces vitales, incapables d'atteindre leur but, refluaient vers l'agressivité première et venaient appuyer celle-ci de tout le dynamisme sexuel. C'est pourquoi d'ailleurs les vocations criminelles se dessinent à l'adolescence le plus souvent. Mais alors on assiste à un mélange de férocité et de jouissance érotique qu'on appelle sadisme. Ce phénomène psychologique consiste en une combinaison de l'agressivité et de la volupté sexuelle. Là encore, on peut observer tous les degrés possibles entre une simple brutalité apportée aux satisfactions sexuelles normales et le fait extrême d'une substitution du meurtre à l'amour, comme si l'acte de tuer remplaçait l'acte d'aimer.

Beaucoup de causes peuvent empêcher les instincts sexuels de se développer, mais tout particulièrement un freinage intempestif par les instincts sociaux. Si un enfant est élevé dans l'horreur de la sexualité, ses énergies sociales ou morales déjà élaborées se trouvent sollicitées à entrer en opposition aux énergies sexuelles en voie de développement : au lieu d'une synergie fructueuse, il se produit un coincement, un bloquage ; les instincts sociaux se mettent en contrepoids avec les instincts sexuels. On voit les désastres d'une éducation puritaine. Pratiquement, le sentiment de culpabilité déclenchent le freinage de la sexualité par les instincts sociaux, se trouve en rapport, soit avec les terreurs qu'un préjugé stupide attache à l'onanisme (lequel n'est pourtant qu'une manifestation de la pré-sexualité normale), soit avec la peur de l'inceste. Il faut bien comprendre comment les choses se passent : l'enfant, au moment où s'éveille la curiosité sexuelle, n'a de liens affectifs forts qu'avec les membres de sa famille ; il lui faut à ce moment détacher son désir sexuel de sa tendresse et ceci ne va pas sans peine. Tel est le complexe d'Œdipe (1). Quand ces difficultés n'aboutissent pas à une réduction névrotique de la sexualité (impuissance, frigidité, homosexualité), elles tendent du moins à nuancer le désir sexuel d'un aspect péjoratif, éloigné de l'attendrissement et orienté plutôt, par voie de régression, vers la possessivité brutale. Tels sont les obstacles qui peuvent empêcher les instincts sexuels de s'épanouir. En outre, pour fixer ce mélange de férocité et d'érotisme qui constitue le sadisme, d'autres facteurs peuvent intervenir. Par exemple, dans la promiscuité des logements pauvres, l'enfant voit alterner entre ses parents les querelles et les étreintes sexuelles : il interprète ce qu'il voit ou entend de ces dernières dans le sens d'une violence, d'un assassinat, d'une agonie. Plus tard, il entend parler d'histoires de satyres ; il découvre des linges sanglants et imagine de terribles blessures ; il écoute d'affreux récits de défloration et d'accouchement. Il n'en faut pas davantage pour que sa curiosité sexuelle prenne l'habitude de s'alimenter de représentations terribles telles que chairs sanglantes, blessures, éventration. Alors si les instincts sociaux affaiblis sont impuissants à faire obstacle, le sujet ne se contentera plus de lectures sadiques, mais il tendra de plus en plus à réaliser les images qui sont en lui.

En dehors de ces influences, on peut affirmer que c'est le fait d'être battu dans l'enfance qui détermine le plus sûrement les vocations sadiques. D'abord la dureté des éducateurs rend impossible à l'enfant l'acceptation du pacte social (sacrifice d'une partie de son égoïsme en échange d'une protection relative) et le développement des instincts sociaux se trouve ainsi sapé à la base. Ensuite, les châtiments reçus, par leur caractère de passivité, de sensation imposée, ne tardent pas à entrer en combinaison avec des possibilités érotiques latentes. D'autre part, le sentiment d'expiation vient accrocher ces châtiments (quels que soient leurs motifs réels dans l'esprit des éducateurs) aux conflits de la sexualité naissante et en particulier à cette impression de culpabilité que fait naître l'interdiction de l'onanisme et l'horreur de l'inceste. Par cette voie, les châtiments corporels viennent rejoindre l'angoisse attachée aux choses sexuelles et renforcer le côté sadique des représentations érotiques. Les uns, comme J.-J. Rousseau, deviennent masochistes en recevant la fessée ; d'autres, qui n'ont pas le sens moral assez fort pour préférer le rôle de victime, conçoivent le désir de se venger et de faire subir à d'autres ce dont ils ont souffert eux-mêmes, comme pour

(1) Voir *Les conceptions modernes de la sexualité* (numéro spécial du *Crapouillot*).

renverser le sentiment d'infériorité et d'impuissance qui les a torturés. Ainsi naît la vocation sadique : les verges qu'on met la nuit de Noël dans les souliers des petites filles ou les fouets à chiens qui servent aux pères de famille à « dresser leurs garçons » sont de sûrs agents de propagation pour le sadisme. Il est remarquable que les sadiques soient plus nombreux dans les pays où il est d'usage de battre les enfants. A ce point de vue, il est bien désastreux que certains éducateurs en soient progressivement revenus à ces mœurs barbares et que les autorités n'aient pas le courage de réagir, tant la défense du faible paraît une mauvaise cause aux époques où souffle un vent de dictature.

Ainsi le sadisme se forme très tôt dans l'enfance lorsque toutes ces causes viennent jouer sur la condition primordiale : accentuation des instincts digestifs et défaillance des instincts sociaux. Il faut reconnaître que le germe une fois formé, trouve amplement de quoi s'alimenter, depuis les contes de nourrice, tous sadiques, ou les récits atroces de l'Histoire Sainte, de la Vie des Saints, les évocations savantes de l'enfer, jusqu'aux lectures spéciales, aux spectacles réservés, etc... que fournit notre civilisation.

Les phantasmes sadiques revêtent deux aspects principaux selon la prédominance de la nuance dentaire ou intestinale des instincts digestifs. Dans le premier cas, il s'agit de morsures, blessures plus ou moins sanglantes ; dans le second cas, de soumission, d'esclavage et de souillure. Heureux sont, relativement, les pervers qui en restent aux pratiques de flagellation, toujours plus ou moins consenties et rarement très méchantes, ingénieuses combinaisons des deux modes digestifs. D'autres, moins avisés, mettent le revolver sous le traversin de leurs amours, agrémentant leurs ébats de jalouses menaces ou de torturants reproches, jusqu'au jour où le revolver part tout seul, on ne se rappelle plus positivement pourquoi. Tous ces crimes passionnels qui remplissent les journaux sont de timides déguisements du grand sadisme. On trouve de curieuses histoires dans le secret des alcôves, car les sadiques trouvent toujours quelque masochiste pour faire couple avec eux. Tel est entre beaucoup d'autres le cas d'Henriot.



LE MARIAGE DE MICHEL HENRIOT *(Photo Carrière)*

LE CAS MICHEL HENRIOT

Le 10 octobre 1933, Michel Henriot, fils du Procureur de la République de Lorient, épousait, avec le consentement de sa famille et de celle de sa fiancée, Georgette Delglave, fille d'un cultivateur de Noyon.

Le 8 mai 1934, sept mois après le mariage, la jeune femme était trouvée sauvagement assassinée, de six coups de carabine, dans sa maison solitaire du Loch-en-Guidel.

Bien qu'on ne l'ait pas immédiatement arrêté, les soupçons des enquêteurs se portèrent sur le jeune mari. C'était d'ailleurs l'avis général. Le

même soupçon venait aux parents de la jeune morte en apprenant sa disparition. Car leur fille leur avait écrit une série de lettres anxieuses et terrifiées auxquelles ils ne répondaient pas, se disant entre eux dans leur indifférence : « *Fallait pas qu'elle y aille.* »

Les enquêteurs basaient leurs soupçons sur différents indices : certaines particularités du cadavre, le fonctionnement de l'arme du crime laissaient déjà quelques doutes, mais surtout on savait que Michel Henriot avait contracté, un mois avant le crime, une assurance-accident de huit cent mille francs sur la tête de sa femme avec clause d'assassinat. Le troisième jour de l'enquête, Michel Henriot fut arrêté.

Le futur assassin avait fait preuve d'instincts sanguinaires.

Michel Henriot fut dès son plus jeune âge un enfant inquiétant. La faiblesse de sa mère, qui l'élevait seule et qu'on disait « un peu drôle » laissa développer tous ses mauvais penchants.

Il aimait à s'isoler dans les bois qui entouraient le manoir paternel. A sept ans, il posait des collets dans les fourrés. A huit ans, il exigea un fusil. Sa mère céda. La double hantise des armes de chasse et des bêtes n'allait plus le quitter. Et l'enfant solitaire et cruel n'eut pour bercer ses rêves que le cri des bêtes qu'il pourchassait pour les tuer ou les martyriser (1). Toutes ces tendances s'affirmèrent avec l'âge. Il devint de plus autoritaire et menteur. Il passait son temps à torturer les animaux ; par contre, il était avec les garçons de son âge d'une timidité maladive et ne jouait jamais avec eux. Il fit de mauvaises études et ne put s'astreindre au service militaire. Avant son mariage, Michel Henriot avait courtisé quelques bonnes ou filles de ferme des environs. Mais la réputation de ses instincts dépravés, de ses goûts pervers, avait éloigné même les plus dociles. C'est pourquoi le jeune homme ne pouvait guère espérer trouver une épouse dans le Morbihan.

Pendant l'année 1932, Michel Henriot alla en Allemagne où il se mit au courant de l'élevage des renards argentés. Il en revint au début de l'année 1933, décidé à se consacrer à l'élevage de ces animaux. C'est pour cela qu'il acheta le fort isolé de Loch en Guidel et les terres qui l'entouraient.

Une nouvelle existence commença pour Michel Henriot. Pour nourrir quatorze renards, il lui fallait aller chaque jour pêcher et chasser sur la grève déserte. Ce genre d'exercice loin de le calmer exaspérait ses penchants cruels. On peut voir encore, du Loch jusqu'à Larmor, les rochers jonchés d'oiseaux mutilés, les ailes arrachées. Goélands, cormorans, mouettes ou courlis, Michel Henriot en faisait un grand massacre, donnant prétexte à des jeux aussi lâches la préférence de ses renards pour des oiseaux vivants. Il étendait partout cette rage destructrice qui le faisait rire aux éclats. Les plaisirs solitaires le lassèrent, il voulut se marier. Mais à dix lieues à la ronde autour de Lorient, Michel Henriot ne pouvait prétendre trouver une compagne. Son père lui conseilla de faire insérer une annonce dans un journal matrimonial. C'est ainsi qu'il connut Georgette Delglave (1). Celle-ci, âgée de dix-neuf ans, était paralysée de la moitié du corps à la suite d'une chute suivie d'une trépanation subie à l'âge de quatre ans. Elle apportait une dot de deux cent quarante mille francs. Les fiançailles furent brèves.

Dans un reportage fait au moment du procès de Michel Henriot, Henri Danjou publie les documents suivants extraits du journal que Georgette Delglave tint à partir de son mariage :

Lorient, 16 octobre. Il y a maintenant six jours que nous sommes mariés. Michel est rudement embêtant. Il m'embrasse constamment parce qu'il sait que je n'aime pas ça. En plus, il me lèche. Mais ce qu'il sait que j'aimerais, il ne le fait pas. Je ne tiens pas tant que ça à aller au Loch parce qu'il m'a dit que là je pourrai crier, pleurer, appeler tant que je voudrais, il n'y aura personne pour m'entendre. Il est méchant. Hier, au Mans, il m'a fait tomber au bas de mon lit sur les pavés. Il m'avait léché. Il m'a mouillé les cheveux. Il m'a dit que le

(1) *Détective*, 7 mai 1934, p. 4, 5, 6.

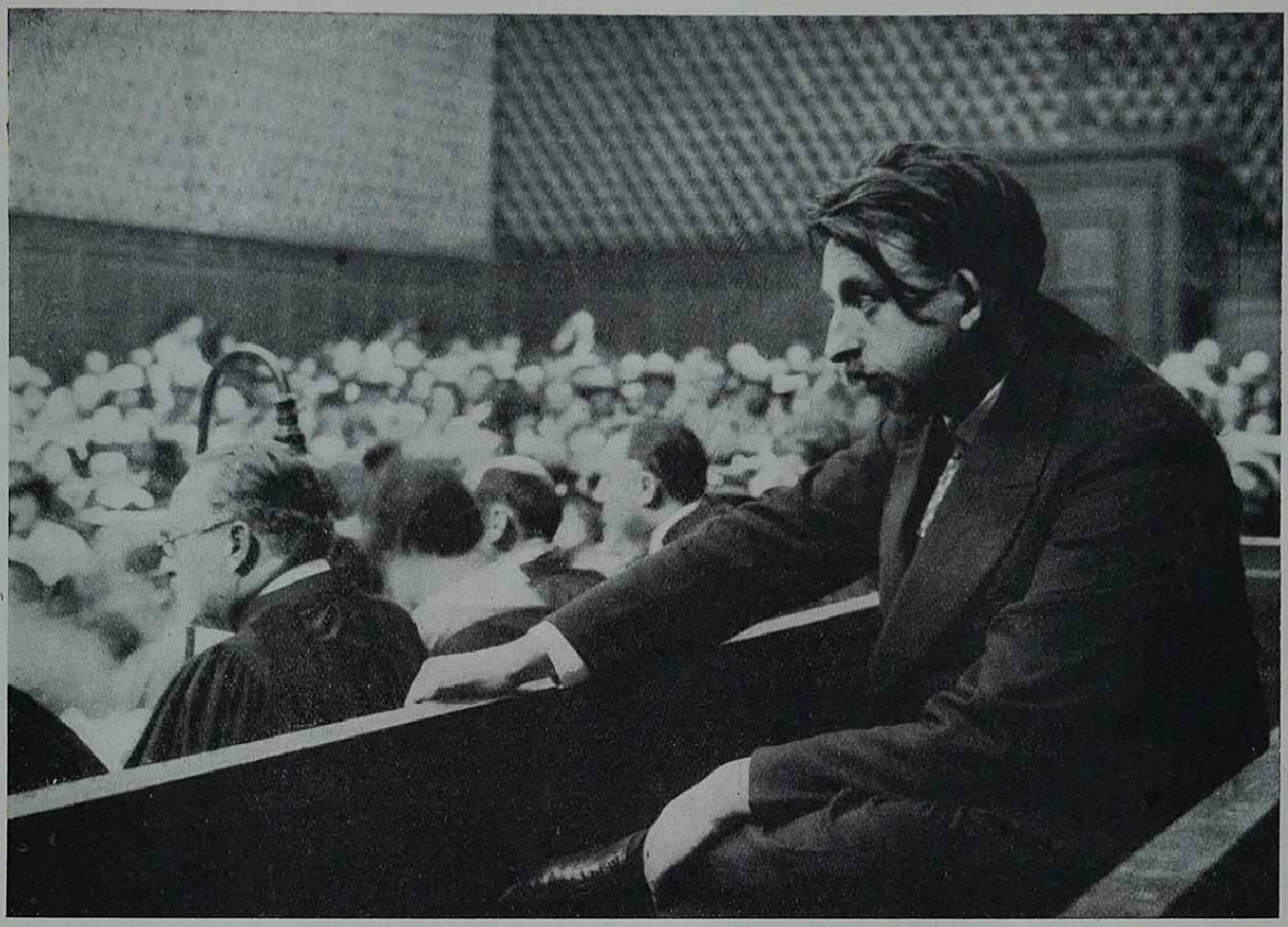


MICHEL HENRIOT,

pas encore soupçonné du meurtre, suit le convoi de sa femme qu'il a assassinée. Derrière lui son père, le procureur HENRIOT, qui télégraphia à l'Assurance pour que son fils touche la prime.

(*Photo Fulgur*)

(1) Cf. *Détective*, 17 mai 1934, p. 5. Marcel Montaron, Maurice Aubenas, et Emmanuel Car.



MICHEL HENRIOT, A LA COUR D'ASSISES, RÉPOND DU MEURTRE DE SA FEMME
(*Mondial Photo-Presse*)

jour où il verrait un homme m'embrasser il prendrait un fouet à chien et me rosserait jusqu'au sang en me tenant par les cheveux.

Fort du Loch, 19 octobre. Neuf jours de mariage. Nous voici installés. Ce soir Michel m'a battue. C'est la première fois depuis que nous couchons au fort. Il m'a pincée. S'il avait pu me déchirer la peau il l'aurait fait. Il regrettait de ne pas avoir de fouet... Qu'il était en colère, il grondait de rage. Il m'avait prise aux épaules. Il avait pris une épingle et me piquait. J'avais formé le projet de me cacher le soir, mais j'avais peur qu'il me trouve et qu'il me tue...

1er janvier 1934. Je ne crois plus dans les paroles de Michel. Il y a trois choses qu'il aime : son journal, son argent et ses renards. Il veut mes quatre sous. Il veut que je lui signe un tas de papiers, quand il aura à m'en faire signer et que je fasse mon testament. Mais je n'ai pas envie de mourir. « Je ne tape sans doute pas assez, me dit Michel. Je devrais prendre un bâton et une cravache. » Je peux être fière d'avoir sauvé la vie à plusieurs personnes en me mariant.

2 mars. Michel a demandé à des messieurs des renseignements sur l'assurance-vie qu'il veut faire. Il leur demande si, en cas de suicide ou d'assassinat par une tierce personne, il toucherait. Il m'a dit qu'à ma mort il recevrait deux cent mille francs. Cela fait que de cette façon, il ne lui restera plus qu'à me tuer en me jetant à la mer...

Il s'arrangera peut-être pour qu'il m'arrive un accident quand il conduira l'auto ou bien il me fera assassiner par sa maîtresse quand il en aura une.

27 avril. Michel a retrouvé sa carabine. Je ne suis pas allée la chercher avec lui. Je ne veux plus l'accompagner au bord de la mer. Je ne pars plus. Je ne pourrais plus revenir. J'ai peur de m'ennuyer. Et Michel m'a suppliée en me disant : « Tu es beaucoup trop gentille pour ta brute de mari. » Alors, je reste jusqu'à la fois où je serai tuée pour de bon.

3 mai. Je me soigne parce que je suis battue. Je pleure. Michel m'a dit : « Je sais bien que si tu mourrais ça ne m'attirerait que des ennuis. »

6 mai. Michel croit que je le déteste. Il m'a dit qu'il me tuerait. Il craint que des curés ne soient venus me voir...

Et le 8 mai, à cinq heures de l'après-midi, la petite mariée était trouvée assassinée.

Henri Danjou publie aussi dans ce même reportage trois pages manuscrites que l'assassin écrivit dans sa prison :

Ma femme s'était mariée avec moi parce qu'elle était malheureuse chez elle. Elle pensait que personne ne l'aimait. Elle avait pensé à s'enfuir, à vagabonder. Elle n'a pas osé.

On m'a trouvé trop calme après mon crime. Je suis ainsi et en plus j'avais pris du bromure. D'ailleurs dans ses lettres ma femme notait mon brusque changement d'humeur qui a toujours été à la base de tout. Dans ces moments-là je subis un véritable dédoublement de la personnalité et quand je battais ma femme c'était par désir d'elle. Et j'assouvissais mon désir en la battant. Cette brusque détente me calmait les nerfs. Car ce n'est pas de



MICHEL HENRIOT (Studio Intran)

crier, mais d'agir brutalement qui me calme. Ainsi quand je me cogne à une porte mon réflexe immédiat est de la bourrer de coups de pied. Ma femme me reprochait de la piquer à coups d'épingles. J'avais une joie certaine à voir couler le sang. Il m'arrive souvent de rêver à des supplices. J'aimerais en faire (sic). *Car je ne considère pas la vie humaine comme précieuse. La mienne. Il y a sept ans, au moins, que je pense à me suicider, mais je ne me serais pas suicidé avant de commettre des viols et des meurtres.*

. . . . . .

Il m'arrive souvent de prendre une arme avec moi et de partir, parfois pas loin. Si par bonheur il passe du gibier et que je puisse tirer, mon énervement se calme par le bruit de la détonation et la vue de la bête agonisante. Cela m'apaise que de voir mourir. C'est une satisfaction pour moi. La souffrance des bêtes et des personnes que je déteste me fait grand plaisir ; or, dans mes moments d'excitation je haïssais ma femme...

La nuit il m'arrive souvent de rêver... Je rêve à des choses atroces. J'ai la mentalité d'un pirate ou d'un bandit de grand chemin, car je crains bien de n'être pas un criminel d'occasion, mais un criminel né...

Ma femme, dans ses lettres, fait souvent allusion aux personnes qu'elle a sauvées en se mariant. Je lui avais raconté mes idées d'attentat à Lourdes, ma pensée d'enfermer une bombe dans un appareil photographique et d'aller là-bas tuer des prêtres. J'hésitais entre cela ou l'assassinat du pape ou encore l'incendie d'un certain nombre d'églises... Car les curés ont voulu m'empêcher de me marier. Si je ne m'étais pas marié je n'aurais pu monter mon élevage. Or, j'étais attiré par la chasse et les renards par la force d'une vocation. Quand j'ai tué ma femme, la discussion a commencé à propos d'une question sexuelle, mais mon exaspération a joué son rôle et mon désir de voir du sang. Et aussi le plaisir de tirer sur quelque chose de nouveau, plaisir énorme pour moi. Je n'ai pas pensé à l'assurance. Si j'avais tué ma femme de sang-froid cela aurait été mieux fait (1).

Pour comprendre des monstruosités aussi rares que le cas d'Henriot, il faut étudier les névroses obsessionnelles qui se contentent d'imaginer le crime. J'ai soigné un homme qui s'était livré à quelques actions sadiques telles que tuer des animaux avant l'amour. Il déclarait qu'il avait gardé de l'éducation austère de son enfance l'impression que les femmes lui étaient à jamais inaccessibles et même après la consommation de l'acte sexuel, il avait le sentiment d'une illusion, le sentiment d'avoir étreint un fantôme, un être à tout jamais éloigné de lui, un être qui refuse l'essentiel de lui-même. « *La beauté de ces femmes*, disait-il, *m'apparaissait comme une émanation d'un autre monde, comme quelque chose me dépassant définitivement et à quoi je ne pourrais jamais m'imposer qu'en donnant la mort. Je sentais le fait de tuer comme le seul moyen qui m'aurait été donné de posséder.* » (Impuissance affective sur le plan sexuel, avec régression au mode digestif.)

Un autre, ayant des ecclésiastiques dans sa famille, avait été élevé à la manière spartiate, par une mère frigide et névrosée qui avait espéré tremper le caractère de son enfant en le sevrant de tendresse apparente. Atteint d'obsessions graves, il lui venait pendant l'acte sexuel l'idée envahissante d'étrangler la femme. Chez lui il s'agissait d'une sorte de vengeance contre l'image du sexe dont il n'avait pas su se faire aimer autrefois. Il était d'ailleurs bien persuadé que toutes les femmes le méprisaient ; il n'attendait de sympathie de personne et il avait renversé son ancien besoin de tendresse, par dépit, en fureur sourde contre ses semblables. Inhibé, incapable de se défendre par des moyens normaux, il lui venait fréquemment l'envie de « casser la g... à tout le monde ». Il sentait cette possibilité comme le seul moyen de s'affirmer et de se venger. Cette évocation s'accompagnait d'ailleurs d'excitation sexuelle. Il avouait que des images de meurtres à accomplir le hantaient et alternaient avec de fortes envies de se suicider. Extérieurement, il donnait l'impression d'un garçon aimable et très bien élevé, seulement plongé dans des distractions et des « absences », au demeurant un garçon charmant !

(1) Henri Danjou : *Détective*, 4 juillet 1933, p. 13, 14.

Satyres et éventreurs



GROSSMANN LE TUEUR DE FEMMES
Collection du professeur NELKEN

Ceux-là sont de grands et de vrais criminels. Ils n'ont pas à invoquer la jalousie, si propre à attendrir les jurés ; on ne peut guère leur attribuer des mobiles pécuniairement intéressés : ils tuent parce qu'ils ont du plaisir à faire ainsi ; ils tuent pour la volupté qu'ils trouvent à cela, quittes à payer de leur vie tôt ou tard leurs sauvages jouissances. On ne peut pas nier qu'ils aient, dans l'échelle des valeurs diaboliques, une certaine grandeur, car ils incarnent hardiment ce qu'il y a de plus abominable et de plus ignoble dans le psychisme humain, sans attendre aucune pitié.

Satyres et éventreurs sont des misérables que n'a jamais touchés la grâce de l'amour, tant il est vrai que la tendresse ne peut être qu'une élaboration, par la sexualité, du sentiment de solidarité sociale qui leur manque. L'atrophie de leurs instincts sociaux constitue cette sorte de folie morale, cette absence de sentiments humains élémentaires qui est si monstrueuse chez eux. De la sexualité, ils ne connaissent que la tornade aveuglante du rut, dans un déchaînement d'horreur. Chez eux les instincts agressifs se sont investis d'une double jouissance : jouissance cannibalique de mordre dans une chair palpitante, ou d'y enfoncer une arme, et jouissance sexuelle de l'ivresse érotique. Psychiquement, ce sont des destructeurs pour lesquels la haine représente le seul mode possible des relations humaines, semblables en cela aux êtres malfaisants que nous avons déjà étudiés (cas Matuska). Mais en outre ce sont des destructeurs conscients de la pulsion sexuelle qui s'est accolée à leur férocité foncière. Cette pulsion sexuelle réduite à un seul mais puissant besoin d'orgasme, s'est greffée monstrueusement sur la tendance dévorante des plus obscures pulsions digestives, sans interposition de réactions humaines, sociales ou morales. Lorsqu'au plus fort de leur excitation bestiale, ils mordent et mâchent la chair de leur proie ou boivent son sang, on peut leur supposer l'obscure volupté d'un nourrisson qui dévorerait le sein de sa mère, inconscient de la douleur que celle-ci peut en éprouver, volupté multipliée par toute l'ardeur du désir sexuel. Sans doute l'érotisme ne manquait pas chez Haarmann, le boucher de Hanovre, que nous avons pris comme exemple des crimes cannibaliques, car il dévorait les garçons qui lui avaient d'abord servi d'objets homosexuels, et il ne manque en vérité chez aucun criminel à condition qu'on sache en déceler les formes latentes ; mais avec le cas Vacher, nous voyons le meurtre se substituer tellement à l'acte sexuel qu'il rendait ce dernier superflu dans la plupart des cas.

Vacher, l'éventreur

Le 31 décembre 1898 avait lieu, sur la place du Champ-de-Mars de Bourg, l'exécution de Vacher. Celui-ci était coupable de vingt et un meurtres et tentatives d'assassinat, sans compter tous les attentats qui restèrent ignorés.

Joseph Vacher était issu d'une famille de cultivateurs honorable et nombreuse. D'un caractère sournois et porté aux violences, il brisait volontiers, coupait même les jambes des animaux confiés à sa garde. Un jour il tira à plomb dans la direction de camarades qui avaient cherché à le faire tomber en tendant un fil en travers de la route. N'ayant pu rester dans aucune place à cause de son mauvais caractère, il entra à dix-huit ans comme postulant chez les frères Maristes



VACHER (PORTRAIT INÉDIT)
Collection du Dr E. LOCARD (Laboratoire de Police de Lyon)



VACHER, SOUS-OFFICIER
Collection du Dr Locard

de Saint-Genis-Laval. Il en sortit deux ans après pour s'être livré, d'après témoin, à des actes infâmes sur ses camarades. Peu après il tenta d'accomplir violemment un acte contre nature sur un enfant. Il contracta ensuite une « maladie honteuse » pour laquelle il fut soigné à Grenoble et à Lyon (1).

Le 15 novembre 1890, il commença son service militaire. Là il se livrait à des actes de violence sur ses camarades, inspirant des craintes pour leur sécurité aux hommes qui devaient vivre avec lui. Il inspirait une véritable terreur aux hommes qui couchaient dans sa chambre. Il les menaçait très souvent de leur couper le cou avec un rasoir qu'il portait toujours dans sa poche, à tel point que ses camarades ne se couchaient plus sans une arme à la portée de leurs mains. Plusieurs fois il fit de véritables tentatives de meurtre qui restèrent généralement impunies. Vacher était très vaniteux et atteint en plus du délire de persécution. Le lieutenant Grunfelder raconte : « Je savais qu'on l'appelait *le fou* et j'avais appris par la rumeur publique qu'étant élève caporal, il n'avait pu obtenir sa nomination de caporal ; que, désespéré, il s'était entaillé la gorge avec un rasoir ; que, transporté à l'infirmerie, il avait écrit une lettre de réclamation au colonel et que ce dernier, après examen et interrogatoire, avait reconnu qu'il savait très bien sa théorie et l'avait nommé caporal. » (P. 11.) Cependant l'état mental de Vacher ne cessait de s'aggraver : le 9 octobre 1891, il fut mis en observation à l'infirmerie ; il fut pendant quelques jours sous le coup d'idées noires avec délire de persécution. (P. 12.) Quelques mois plus tard, cet état morbide ayant encore progressé, il fut nécessaire de l'évacuer sur l'hôpital, avec le diagnostic de troubles psychiques. Au lieu de l'envoyer en observation dans un asile spécial, le médecin traitant, en raison de la prochaine libération du sous-officier (il était alors sergent), lui fit obtenir un congé de convalescence de quatre mois, afin qu'il n'ait plus à reparaître au corps. (P. 13.)

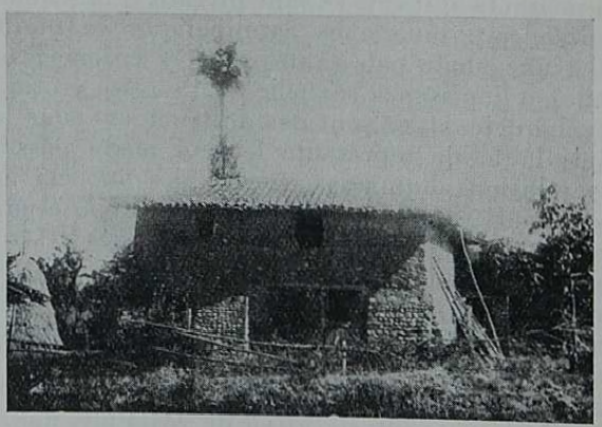
Pendant ce congé, il alla rejoindre à Baume-les-Dames une jeune fille qu'il voulait épouser. Cette dernière ayant refusé de se marier avec lui, il tira sur elle plusieurs coups de revolver et essaya de se suicider en se tirant quelques balles dans la tête, ce qui entraîna une paralysie du nerf facial et du nerf auditif du côté droit. A la suite de cette tentative (la jeune fille n'avait été que blessée), Vacher fut placé en observation à l'asile d'aliénés de Dôle ; c'est alors qu'on le réforma pour « troubles psychiques caractérisés par des idées de persécution, idées de suicide, grande irritabilité ». Le certificat de bonne conduite lui fut accordé. (P. 13.) Vacher s'enfuit de l'asile de Dôle et fut repris à Besançon où il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu basée sur son état « d'aliénation mentale caractérisée par le délire de persécution ». Il fut transféré comme aliéné dangereux à l'asile de son département d'origine (Saint-Robert). Il y était à peine interné que son état mental se transforma, tout indice de folie avait disparu, si bien que le 1er avril 1894 il sortait de l'asile Saint-Robert entièrement guéri, d'après la déclaration du médecin-directeur et ne présentant aucune trace de folie. (P. 5.)

A sa sortie de l'asile, Vacher parcourut la France, commettant attentats sur attentats. Il erra ainsi en liberté entre les années 1894 et 1897 sans être jamais soupçonné. Les seules peines que Vacher encourut pendant cette période furent quatre mois de prison pour vagabondage et coups et blessures au début de mars 1896.

Vacher préférait les jeunes bergers ou bergères, il les tuait suivant une méthode infaillible.

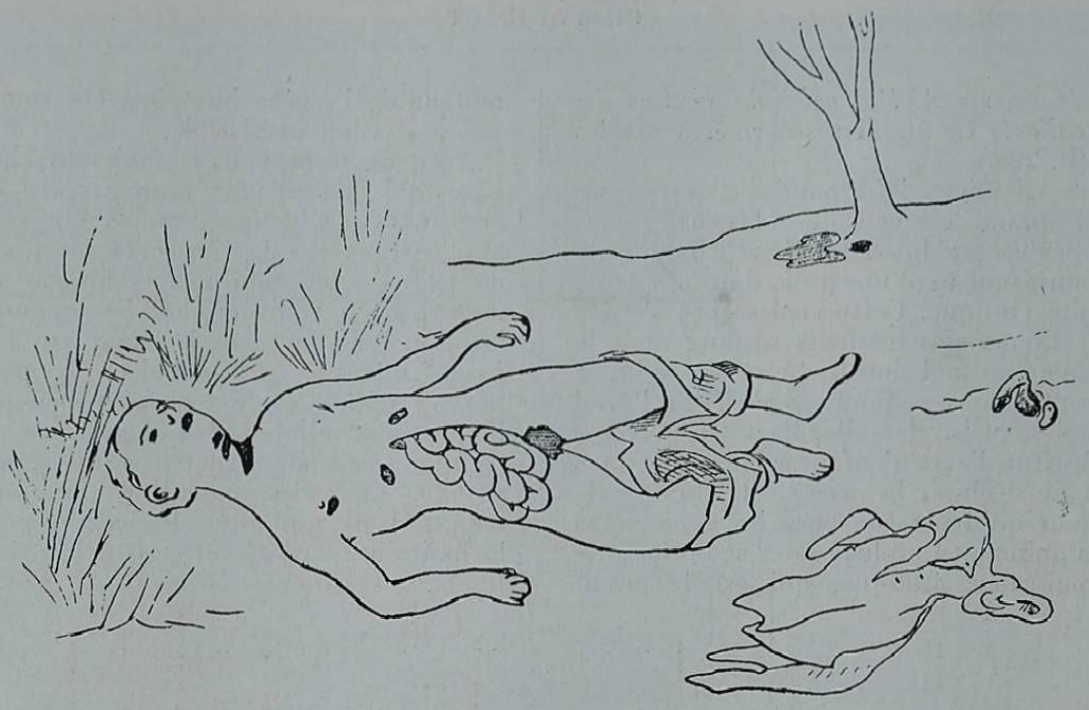
« *Une rage me poussait à marcher droit devant moi*, dit-il à un de ses interrogatoires, *et à commettre mes crimes, je ne cherchais pas les victimes ; c'était le hasard des rencontres qui décidait de leur sort. Les pauvres gens ne sont pas à plaindre ; ils n'ont pas souffert à eux tous plus de dix minutes ; je les tenais d'une main à la gorge et je les tuais de l'autre avec un instrument que j'avais et que je vous indiquerai tout à l'heure.* » (P. 42.)

La méthode de Vacher était la suivante : il se débarrassait de la personne vivante pour prendre ensuite possession du cadavre qu'il mutilait et souillait. (P. 43.) Toutes les victimes de Vacher



LA MAISON NATALE DE VACHER
Collection du Dr Locard

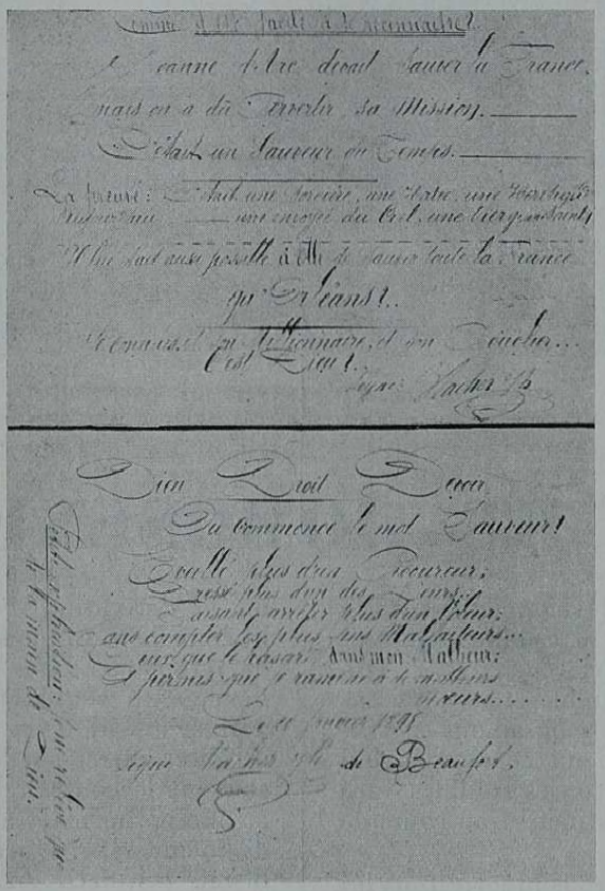
(1) *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, par le docteur Lacassagne. Storck, Lyon, 1902, p. 9 et 4.



UNE VICTIME DE VACHER
(Reproduction d'après le livre du Professeur LACASSAGNE : *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques.*)

portent au cou une large plaie en forme de T. Après les avoir étranglées et saignées, il pratiquait l'éventration et très souvent il les mutilait. Plusieurs jeunes garçons eurent ainsi les testicules et la verge coupés, l'assassin jetait au loin ces parties ; les jeunes femmes eurent souvent les seins coupés, les organes génitaux enlevés ou gravement mutilés. L'instrument du crime était un couteau. Vacher violait assez rarement ses victimes, il n'en a avoué que deux. Il avait d'ailleurs eu de tous temps des habitudes pédérastiques ; un de ses camarades de garnison constatait « *qu'il était taciturne et ne paraissait pas aimer les femmes. Au quartier, je me suis souvent aperçu qu'il se livrait dans sa chambre au plaisir solitaire* ». (P. 48.) Vacher souilla tous les jeunes garçons qui furent ses victimes. Vacher fut arrêté le 4 août 1897, à la suite d'une agression significative commise contre une femme. Après avoir nié énergiquement, il fut reconnu par des témoins et avoua alors non seulement un crime qui lui était reproché, mais plusieurs autres à raison desquels l'opinion publique surexcitée faisait peser injustement des soupçons sur des innocents.

Les conclusions médicales de l'examen de Vacher sont les suivantes :



AUTOGRAPHE DE VACHER
« *Jeanne d'Arc devait sauver la France mais on a dû pervertir sa mission.* »
Collection du Dr E. LOCARD

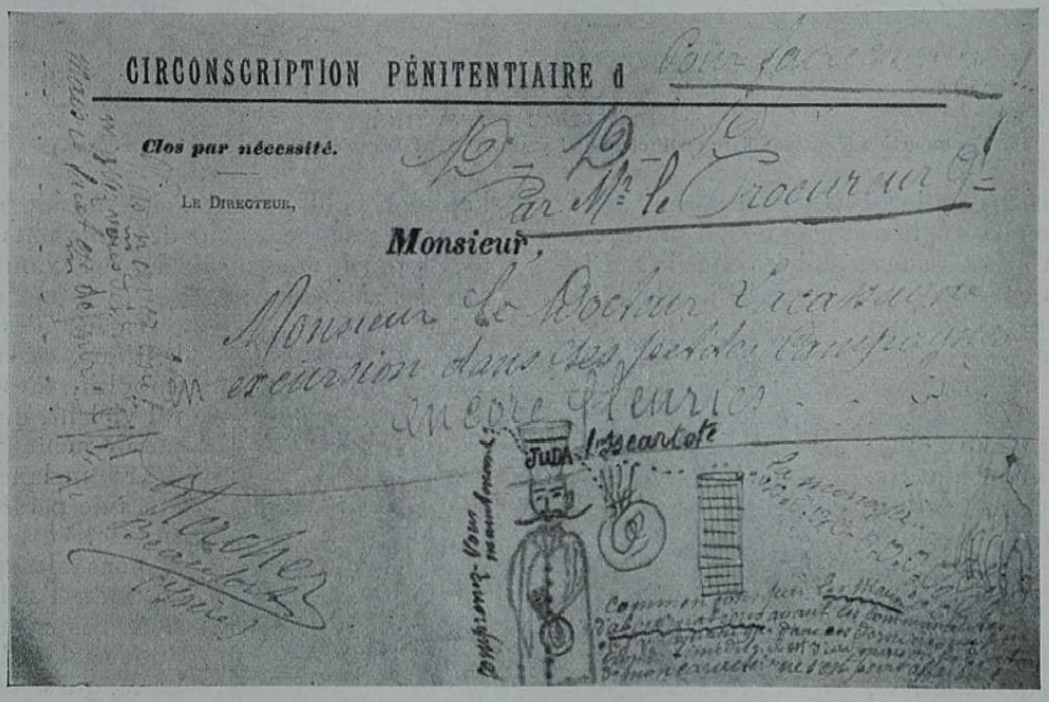
Vacher n'est pas un épileptique, ce n'est pas un impulsif. C'est un immoral violent, qui a été temporairement atteint du délire mélancolique avec idées de persécution et de suicide. Vacher guéri était responsable quand il est sorti de l'asile Saint-Robert. Ses crimes sont d'un antisocial, sadique sanguinaire, qui se croyait assuré de l'impunité, grâce au non-lieu dont il avait bénéficié et à sa situation de fou libéré. Actuellement Vacher n'est pas un aliéné : il simule la folie. Vacher est donc criminel, il doit être considéré comme responsable, cette responsabilité étant à peine atténuée par les troubles psychiques antérieurs. Lyon, le 22 juillet 1898. (P. 56.)

Au matin de son exécution, Vacher refusa de faire un pas. Le bourreau fut obligé de le porter jusque dans le fourgon qui le conduisit au lieu du supplice. En voyant un petit groupe de spectateurs devant sa

prison, il s'écria : « *Ah ! la voilà, la victime des fautes des asiles !* » Ce furent ses dernières paroles officielles. (P. 294.)

On comprend mieux le dynamisme qui pousse le criminel quand on considère la coalescence qui s'est opérée chez lui entre la satisfaction de la bête affamée qui tient une proie dans ses dents et la volupté érotique. Cette coalescence s'opère grâce à la carence des instincts sociaux dont le développement normal aurait dû se situer entre l'épanouissement des instincts digestifs et l'éveil des instincts sexuels. Par elle, l'acte de dévorer (ou son substitut, l'acte d'enfoncer une arme dans la chair et de déchirer la proie) reste investi de toute l'ardeur qu'il possède chez les nourrissons ou chez les animaux les plus bas et se renforce de toute la puissance érotique, qui est le grand moteur de l'espèce humaine. On comprend qu'il puisse devenir irrésistible.

Au demeurant, nous connaissons, chez des individus qui passent pour normaux, des associations entre ces deux instincts, moins dangereuses, parce que freinées par les instincts sociaux, mais non moins caractéristiques. Les morsures et pincements, si en honneur chez les amoureux de village, en sont un exemple banal. On a vu tant de jeunes mères faire le simulacre de mordre leurs petits enfants pour exprimer leur amour que l'expression admirative des gens du peuple « on en mangerait » peut être comprise par tout le monde. Chez les individus tout à fait normaux, il ne reste que le baiser, pour attester la lointaine parenté entre les deux groupes d'instincts.



UN CURIEUX AUTOGRAPHE DE VACHER
adressé : « *Au Docteur Lacassagne, en excursion dans ses petites campagnes encore fleuries* ».
(Musée du Laboratoire de Police de Lyon, don du Professeur LACASSAGNE.)

CRIME ET HOMOSEXUALITÉ

Il est bien évident que le développement de la sexualité dans le caractère criminel est toujours plus ou moins défectueux. L'homosexualité y est assez répandue et ce n'est pas seulement la fréquentation des bataillons d'Afrique, des prisons ou des milieux corrompus qui doit être incriminée, mais plutôt les troubles dans le développement de la vie instinctive au cours de l'enfance.

Remarquons que la sexualité comporte tous les aspects possibles des instincts correspondants et non pas simplement l'aptitude à s'accoupler.

L'homosexualité peut n'être que le camouflage ou la dérivation d'une inhibition de la sexualité normale (impuissance ou frigidité) par suite de refoulement des pulsions ordinaires sous l'influence du sentiment de culpabilité. Elle peut dériver encore d'une autre source et surtout lorsqu'elle s'exerce sur le mode passif, elle représente souvent le contraire d'une rivalité agressive plus ou moins normale à l'égard des autres individus de même sexe. On comprend très bien ce mécanisme instinctif en considérant les mœurs des singes (1). Lorsqu'un mâle irrité menace un autre

(1) Docteur Zuckermann : *Vie sexuelle et sociale des singes.* N. R. F., 1938.



UNE SOIRÉE CHEZ LES INVERTIS TRAVESTIS (*Photo Hug Block*)

mâle, le plus faible des deux s'offre sexuellement au plus fort pour neutraliser sa colère. De même chez l'homme au cours de la formation des instincts : le garçon qui a eu trop peur de haïr son père renonce à entrer jamais en compétition avec d'autres hommes et s'offre à eux en objet érotique. Telle est souvent l'origine de la vocation homosexuelle chez les passifs. D'autres fois enfin, l'homosexualité n'est que la projection d'une sorte d'amour de soi-même : l'individu aime, dans un autre, l'image de lui-même.

Il peut arriver qu'un criminel sadique soit en même temps homosexuel et tue les garçons qu'il a désirés, pour les dévorer, comme Haarmann dont nous avons parlé. C'est l'instinct cannibalique ordinaire simplement dirigé, d'une façon fortuite, dans le sens homosexuel. Ceci n'est pas spécialement caractéristique de l'homosexualité. Au contraire, lorsque l'individu passif éprouve le besoin de tuer celui à qui il s'est précédemment offert, nous trouvons là une manifestation du caractère double (ou ambivalent) de ses sentiments homosexuels.

En réalité, ce don de soi-même qui n'a pour but que de neutraliser la haine, à la manière d'un contrepoids, ne saurait comporter de la tendresse. Aussi les méchancetés dont s'accablent réciproquement les partenaires homosexuels après leurs amours sont-elles proverbiales. On conçoit que ces renversements subits de la soumission superficielle en la haine profonde qui l'a suscitée, puissent aboutir au meurtre chez des individus que la carence des instincts sociaux a prédisposés au crime. En réalité, les jeux sexuels, entre de tels partenaires, cachent une compétition sourde à qui châtrera l'autre. L'acte de soumission déchaîne secondairement une tempête de haine. Bien significatif à ce point de vue est le crime du Poiss' d'or survenu il y a trois ou quatre ans à Montmartre et au cours duquel celui des deux partenaires qui avait été passif ne se contenta pas de tuer celui qui l'avait possédé sexuellement, mais lui trancha la verge.

Il est entendu que cette position d'activité ou de passivité est souvent réversible chez les homosexuels qui sont capables de tenir les deux rôles à l'occasion. Dans la mesure où ils incarnent le rôle actif, ils peuvent encore haïr leur partenaire.

Dans ce cas ils haïssent l'aspect de castration et de féminisation incarné par ce partenaire et dont ils ont horreur en eux-mêmes (d'autant plus horreur qu'ils sont tentés d'y sacrifier pour leur part). On reconnaît les homosexuels masculins au mépris qu'ils professent pour les femmes, proportionnellement à leur propre manque de virilité, à l'espèce d'hostilité ou d'éloignement qu'ils manifestent à une femme après un rapport sexuel, à la tendance qu'ils ont de jeter leurs femmes, quand ils en ont, dans les bras des hommes à qui ils voudraient instinctivement s'offrir eux-mêmes s'ils osaient (ces complaisances étant souvent suivies de terribles crises de jalousie, par renversement brusque de la situation affective instable). Les homosexuels qui s'ignorent plus ou moins et qui contractent une liaison avec une femme, ont tendance à persécuter cette dernière de leur jalousie morbide et à la tuer à l'occasion (les drames de la jalousie étant souvent inspirés par une homosexualité latente). Comment expliquer autrement des crimes comme cet étrange forfait de Jean-Philibert Médo, commis le 29 mai 1845 à l'île Bourbon ? Marié depuis six jours, il attendit sa femme sur la route et la tua ; il tua aussi sa propre mère et son beau-frère par-dessus le marché. Les mobiles de cette tuerie n'ont jamais pu être élucidés par les juges. Et le cas plus récent de l'adjudant Baumes qui, sous l'empire de l'alcool, tua sa femme qu'il aimait et à laquelle il n'avait rien à reprocher et tua en même temps ses enfants. Tout se passe comme si ces anormaux avaient éprouvé, à très grande échelle, l'espèce de dégoût que les homosexuels éprouvent pour la femme avec laquelle ils viennent de s'accoupler ; ou, par extension, pour le partenaire masculin qui représente cette féminité. Entre partenaires de même sexe, une semblable horreur de l'un pour l'aspect sexuel dont il a investi l'autre, peut susciter des conflits mais ceci est beaucoup moins souvent une cause de crime que l'ambivalence de l'homosexuel passif.



« PETITS MARINS »...

(*Photo Carrière*)

Dans un livre déjà ancien et très peu compréhensif au point de vue psychologique, un ancien chef du Service des Mœurs à la Préfecture de Police (1) rapporte des cas très intéressants. Pour lui, l'homosexuel appelé *tante*, qui peut pratiquer l'amour avec les femmes mais qui se donne toujours passivement aux hommes, « est un malfaiteur de la classe la plus dangereuse, qui vole, fait du chantage et ne recule pas devant l'assassinat ». (P. 372). Souvent ils égorgent leurs partenaires au cours de leurs étreintes (p. 380) et l'auteur cite six de ces victimes parmi les plus célèbres de l'époque. La psychanalyse reconnaît dans cette double action de vider la poche et de couper le cou des symboles équivalents de castration. C'est là une façon de supprimer la virilité à laquelle ils se sont préalablement soumis.

En vérité, c'est dans l'esprit de l'homosexuel (et on pourrait dire de l'homosexuel seul) que l'acte sexuel prend le caractère péjoratif d'une insulte infligée par celui qui est actif à celui qui est passif. On connaît le sens méprisant des termes « baiser » et « posséder » dans les expressions du milieu (composé surtout d'invertis). Les Arabes châtrent et sodomisent leurs ennemis vaincus.

Le crime suivant rapporté par Carlier (p. 470) illustre d'une façon frappante cette réaction affective dans le cas d'un parricide voulant se venger du père qui l'avait dominé dans son enfance :

« Lintz, qui fut exécuté à Versailles le 31 mai 1882, après avoir porté à son vieux père les premiers coups de couteau, le traîne à terre et, avant de l'achever, se rend coupable sur lui du crime de viol malgré les supplications de ce vieillard qui a conservé toute sa connaissance et le supplie de lui épargner un pareil outrage. »

Ici on voit l'équivalence de la blessure portée et de la possession sexuelle dans un double sentiment de haine destructrice et de désir érotique, chez un inverti (un beau complexe d'Œdipe !).

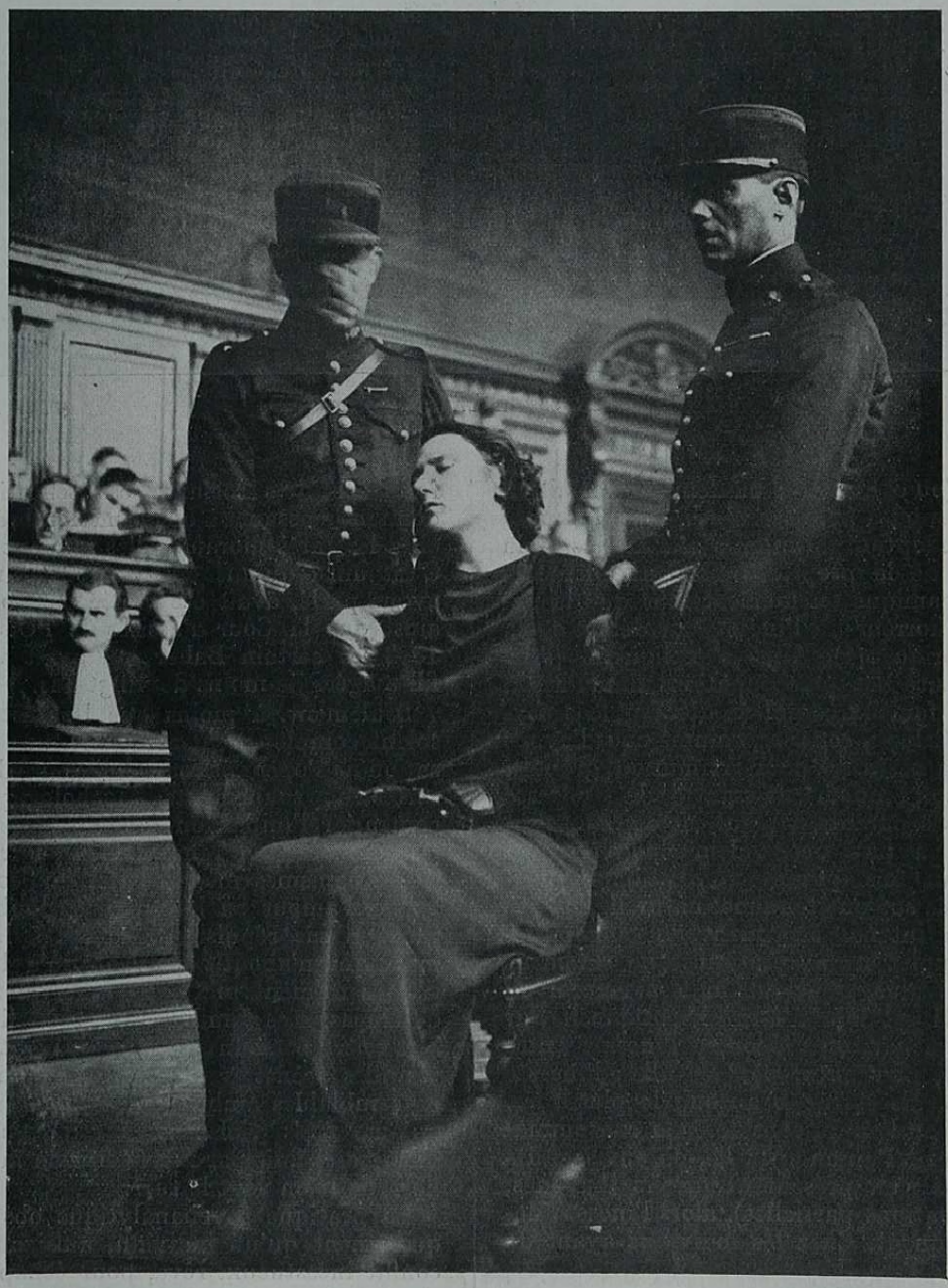
Le crime et l'inceste

L'INCESTE dont les hommes ont actuellement une si profonde horreur est un fait courant dans la vie animale. Il est faux qu'une union incestueuse soit défavorable à la reproduction ; tout au contraire, on y a recours systématiquement dans l'élevage. Il semble que l'inceste entre le père et les filles, puis entre les frères

(1) F. Carlier : *Les deux prostitutions*. Paris (Dentu), 1889.

l'objet de son obscure tentation. Le fils, attaché au culte exclusif d'une mère qu'il a trop aimée autrefois, devenu incapable de s'en détacher pour se donner à un amour normal, rêve que sa mère est mise au tombeau. On comprend que chez un déséquilibré ou un pervers instinctif, le même processus mène au crime ; peu importe que l'inceste ait été ou non consommé.

D'ailleurs, la haine, contrepoids de l'inceste, prend souvent la forme d'une jalousie. Ainsi, un certain Langrand (Saint-Omer, 1891) avait violé sa fille et en avait fait sa maîtresse ; quand celle-ci se maria, il la tua. Le schéma inverse a été évoqué à propos de la récente affaire de Violette Nozières qui empoisonna son père et qui allégua que celui-ci, après l'avoir violée et avoir entretenu un commerce sexuel avec elle, voulait l'empêcher d'épouser un garçon qu'elle aimait. Chose curieuse, le père Nozières avait lui-même rapporté contre son propre père l'accusation de coucher avec sa belle-fille. Violette Nozières avait, dsans on enfance, beaucoup aimé son père. Frigide et névrosée, elle avait tenté de se suicider en 1932. Son amour réel pour Jean Dabin représentait une occasion psychologique de s'affranchir des liens familiaux malsains et son père s'y était opposé,



VIOLETTE NOZIÈRES S'ÉVANOUIT A L'AUDIENCE (*Photo Carrière*)

lui qui avait toléré les vagabondages sexuels de sa fille. On sait que cette histoire d'inceste fut contestée âprement et que l'instruction ne fut pas très poussée dans ce sens comme si le fait, pour cette jeune fille, d'avoir été violée par son père, n'avait qu'un intérêt secondaire. Même si le fameux chiffon n'avait servi qu'à la mère, les liens incestueux n'en auraient pas moins existé sur le plan psychique et il aurait suffi que Violette Nozières les inventât pour qu'on soit sûr que le conflit existait en son âme. Pour ma part, je connais trop ces renversements des sentiments d'amour en sentiments de haine chez les filles anormalement attachées à leur père pour n'être pas persuadé qu'un pareil crime, de la part d'une fille, qui, à un âge encore avancé, s'asseyait si volontiers sur les genoux du père qu'elle devait tuer, confirme précisément le conflit psychique de l'inceste, quelles que soient les histoires de chiffon. C'est d'ailleurs ce que Me Vésinne Larue n'a pas eu de peine à établir dans sa plaidoirie (1) et même sur le plan du réel. Que l'acharnement bien antipathique de la mère Nozières à accabler sa fille, que l'intervention des amis du défunt (et il avait dû s'en faire d'influents en conduisant les trains présidentiels) aient réussi à arracher à une malheureuse prisonnière, condamnée à ne jamais revoir le soleil et à ne jamais trouver de consolation, un désaveu de cet inceste, reproduit à grand renfort de publicité, il n'y a là, pour l'homme de la rue que je suis, que le prolongement logique de l'odieuse partialité avec laquelle toute cette affaire a été présentée. D'ailleurs l'inceste est un sujet *tabou* auquel les « honnêtes gens » ont la plus grande répugnance à toucher ; pour eux, tout se passe comme si la chose n'existait pas. Pour Violette Nozières, le tribunal a admis qu'elle avait tué pour hériter. Quel calcul on lui prêtait !

Les sentiments incestueux, pourtant, inspirent pas mal d'autres crimes. Si l'on examinait sous ce jour les vendettas entre beaux-frères, la haine des pères pour leurs gendres, des belles-mères pour leurs brus, beaucoup de crimes s'éclaireraient d'un jour intéressant tant il est vrai que l'inceste qui prête le plus à la jalousie n'est pas celui qui a été consommé, au contraire sans doute. Le cas de Mme Lefebvre, qui tua sa belle-fille enceinte de six mois, est l'aboutissement extrême de la plus banale des situations familiales basée sur les sentiments incestueux. Dans de tels cas, lorsque l'instruction ne peut pas inventer un mobile d'intérêt matériel, on déclare le crime incompréhensible plutôt que d'envisager la vraie situation psychologique.

(1) *Revue des grands procès.* Janvier-février 1935.



VIOLETTE

Le crime de Mme Lefebvre

En octobre 1926, les assises de Douai jugeaient et condamnaient à mort Mme Lefebvre qui avait tué d'un coup de pistolet sa belle-fille enceinte de six mois et demi. Jusqu'à cet événement, Mme Lefebvre avait mené une vie irréprochable. Elle avait été une épouse fidèle, une bonne mère pour ses deux fils. Pieuse, austère et riche, elle n'avait qu'un seul défaut : son avarice notoire. Depuis sa ménopause, elle souffrait de douleurs nombreuses qui ne la laissaient ni jour ni nuit en repos et vivait retirée du monde, seulement préoccupée de ses proches et de sa santé. Elle suivait en vain toutes sortes de traitements, sans parvenir à améliorer son état. Au moment où son fils André annonça à sa famille son intention de se marier, Mme Lefebvre ne fit pas d'opposition à son projet. Mais pendant les fiançailles elle commença à accabler sa future belle-fille d'observations acerbes pour des motifs futiles. Elle trouva le moyen d'écourter le voyage de noce des jeunes époux et pendant les six mois qui suivirent leur retour elle ne cessa de harceler la jeune femme, lui reprochant d'être gaspilleuse, dépensière et surtout de lui manquer de respect. Tout ce qui touchait à sa bru la hantait. La moindre parole de celle-ci l'empêchait de dormir. Elle était accablée des « ennuis » que lui causait la jeune femme et y pensait sans cesse, à tel point que son fils lui dit un jour : « Maman, tu en deviendras folle. » L'attitude de sa belle-mère devint tellement intenable que sa belle-fille rompit toute relation avec elle. Quelque temps après cette rupture, la jeune femme devint enceinte. André Lefebvre, le jeune mari, redoutant peut-être la réaction maternelle, ne fit tout d'abord part de ses espérances qu'à son père. On ignore comment Mme Lefebvre fut mise au courant de l'événement, mais quelques jours avant de partir pour faire une cure elle se rendit chez un armurier de Lille avec l'intention d'acheter un pistolet ; elle ne put l'obtenir faute des papiers nécessaires. C'est pendant sa cure que Mme Lefebvre apprit officiellement que sa bru était enceinte. Avant de retourner dans le Nord, elle fit un crochet par Saint-Étienne et acheta un revolver, « comme souvenir », dit-elle aux siens en leur montrant son acquisition. Elle demanda à son fils André de lui apprendre le maniement de l'arme. Mme Lefebvre, après ce retour, fit plusieurs tentatives de rapprochement avec sa bru, qui d'ailleurs échouèrent. Sa belle-fille lui aurait dit, entre autres choses, au cours d'une promenade en auto :



MADAME LEFEBVRE
(*Photo France-Presse*)

« Maintenant vous m'avez, il vous faudra bien compter avec moi. » Ces paroles ulcérèrent profondément Mme Lefebvre qui ne cessa de les rappeler à l'instruction comme autant de graves injures. Au cours d'une autre promenade en auto, Mme Lefebvre tua sa belle-fille.

Elle ne put fournir aucune explication valable de son geste. Tous ses griefs à l'égard de sa bru reposaient sur des faits infimes.

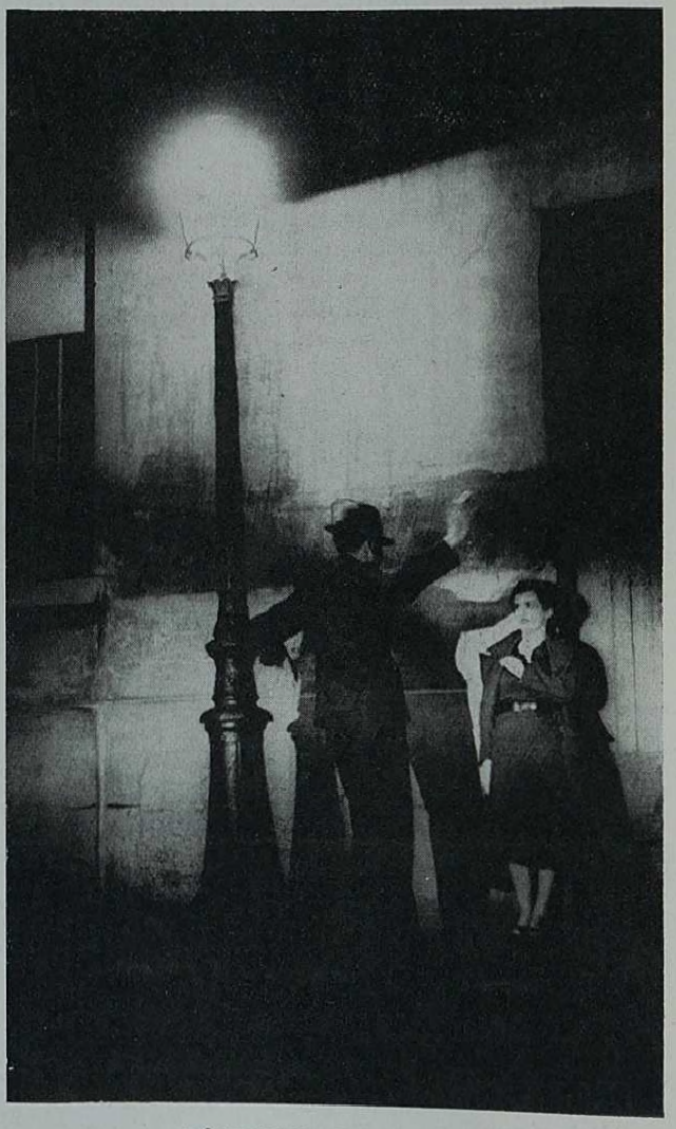
La foule, qui veut des raisons, pensa que la meurtrière dissimulait la vérité et que ce crime en cachait probablement un autre : celui de l'inceste que l'on supposait spontanément avoir existé entre la mère meurtrière et son fils.

Les experts, les docteurs Raviart, Rogues de Fursac et Logre, nommés par les tribunaux pour procéder à un examen mental de l'accusée, écartèrent l'idée de folie et expliquèrent le crime par le « caractère un peu particulier de l'assassin » et par une conception archaïque de la famille, selon quoi Mme Lefebvre se reconnaissait un droit absolu de vie et de mort sur tous les siens ; toutes choses, concluaient les experts, qui lui laissaient son entier libre arbitre et toute sa responsabilité.

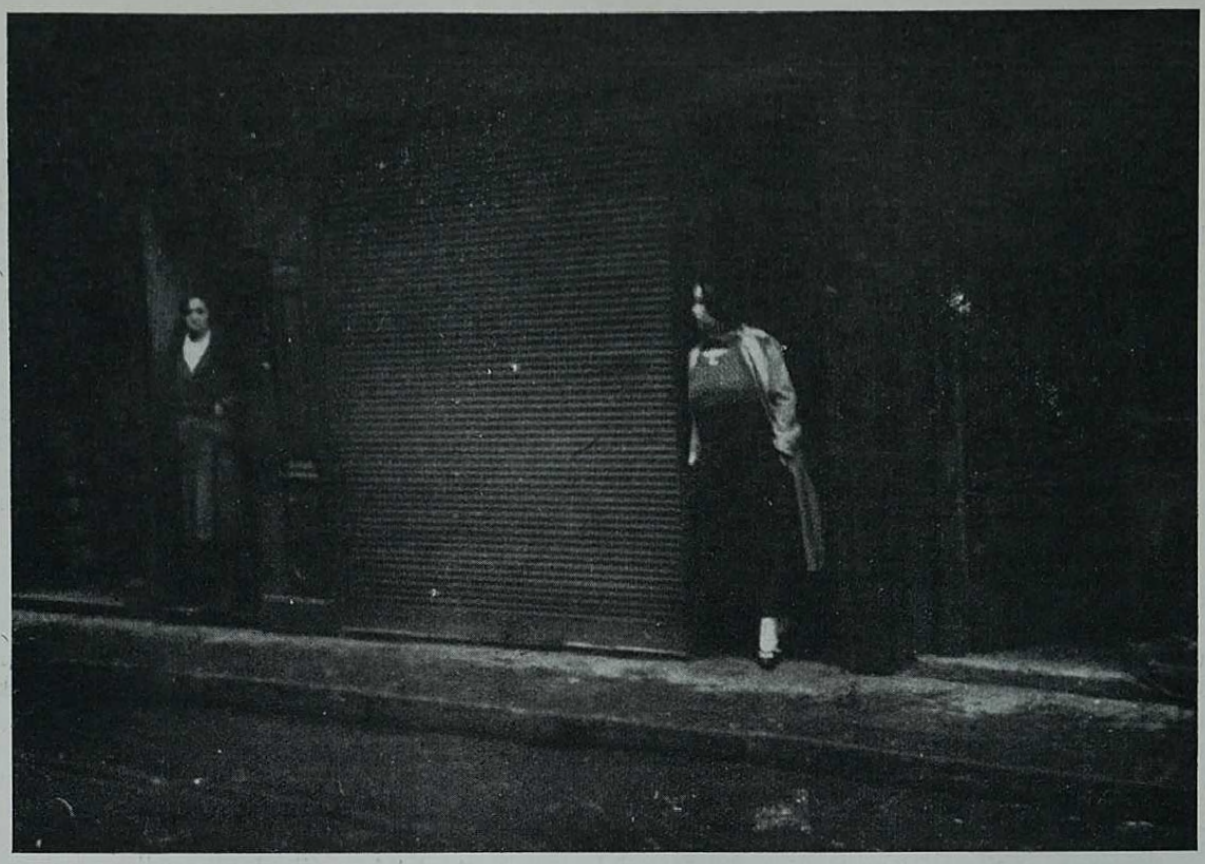
La contre-expertise du docteur Voivenel et la consultation du docteur M. de Fleury, suscitées par la défense, aboutissent à une conclusion opposée. D'après eux, Mme Lefebvre avait une constitution paranoïaque sur laquelle s'était développée une psychose de revendication. Dans le verdict rendu à Douai, il ne fut pas tenu compte des observations de la contre-expertise (1).

Du jour où Mme Lefebvre eut tué sa bru, une immense paix descendit en elle ; ses douleurs et ses malaises disparurent. Elle retrouva la santé et le sommeil, même ses cheveux blanchissants redevinrent blonds. Rien ne l'inquiéta plus, à peine quelquefois le souci des siens et surtout de sa maison livrée aux servantes « qui devaient la piller ». Elle eut l'impression en tuant sa belle-fille de « faire son devoir ». Et maintenant rien ne la rebute : ni la vie pénible de la prison (elle fut graciée par le Président de la République et condamnée à la prison perpétuelle), ni les durs travaux, ni le régime grossier. Tout cela au contraire semble l'exalter et concourir à son mystérieux bonheur ; une immense sérénité l'habite, que rien ne peut plus troubler.

(1) Marie Bonaparte : *Revue de psychanalyse*. 1927.



RÉGLEMENT DE COMPTES
(*Photo Carrière*)



LE TROTTOIR (*Photo Hug Block*)

Le crime et la prostitution

Un premier fait rapproche les criminels et les prostituées, c'est d'appartenir au milieu des hors-la-loi.

Les prostituées sont des femmes masochistes, chez lesquelles la sexualité s'est attachée à un intense sentiment de culpabilité et qui se punissent en quelque sorte d'être femmes par une situation humiliante (1). Ceci explique qu'elles soient presque toutes frigides. L'homme qui prend son plaisir à leurs dépens est un ennemi qu'elles cherchent à châtrer symboliquement, soit en lui tirant de l'argent par tous les moyens, soit en le volant ou en le faisant voler par leurs complices, soit en s'efforçant de le dégrader socialement. Elles n'ont de tendresse que pour l'homme peu viril qui dépend d'elles et qu'elles feront vivre en échange de sa dignité masculine : leur souteneur. Elles supportent avec patience ses goûts et ses exigences, comme une mère supporte un enfant méchant, car elles le savent châtré sur le plan des instincts sexuels, le seul qui compte. Une affinité certaine les porte pour cela vers des garçons invertis. Parlant du souteneur type, F. Carlier (*loc. cit.*) dit : « Jeune ou vieux, il est querelleur, paresseux, gourmand, voleur, il attaque les passants la nuit sur les grands chemins. Lorsque l'occasion s'en présente il est pédéraste et fait du chantage. Il est d'une coquetterie de mauvais goût. » (P. 219.)

C'est généralement la prostituée qui fait le souteneur. Elle a rencontré un jeune homme qui lui plaît physiquement ; elle lui déconseille de retourner à l'atelier et lui propose de suppléer à sa paye ; ce dernier se trouve engagé dans le clan des dévoyés. « *A l'origine d'une association de malfaiteurs*, dit Me de Moro-Giafferi, *est quatre-vingt-dix fois sur cent une prostituée.* »

Ce qui unit la prostituée à son souteneur, c'est une inversion sexuelle complémentaire. Pour la première, le souteneur est une virilité qu'elle a soumise financièrement (quel que soit son esclavage apparent aux ordres de ce dernier) et qu'elle a annexée (qu'elle possède par l'argent). Pour le souteneur, la prostituée est une projection de la féminité qui est en lui et qu'il méprise ; c'est une partie indésirable de lui-même incarnée en une autre personne. Le lien affectif qu'il con-



L'ESCALIER
(*Photo Hug Block*)

(1) Voir le chapitre sur la prostitution dans le numéro spécial du *Crapouillot* : *Les conceptions modernes de la sexualité.*

tracte avec elle est l'inverse du désir de protection et de générosité que l'homme vraiment viril éprouve pour la femme ; c'est la dépendance avide et coléreuse du nourrisson pour sa mère. A eux deux ils forment un couple criminel.

Nous avons vu que les homosexuels complets sont souvent tentés de voler ou de tuer le partenaire auquel ils se sont donnés passivement. Le souteneur, lui, se targue d'être viril, mais inconsciemment c'est une partie de lui-même qu'il livre aux hommes en la personne de la prostituée à laquelle il est, par certains côtés, identifié. Et, après cette soumission sexuelle par délégation, il devient volontiers l'agresseur du client. C'est ainsi qu'ils forment avec la femme un couple criminel.

Le souteneur tue volontiers la prostituée, après l'avoir battue et insultée, car personne ne méprise plus la féminité que ces hommes féminisés et incomplets. En l'attaquant, ils sont mus par le désir de réduire et de supprimer un aspect de leur psychisme dont ils ne sont pas fiers : leur propre féminité.



DANS LE « MILIEU »
(*Photo Carrière*)

Les incendiaires

J'AI été très frappé d'entendre le directeur de l'Institut de Criminologie pratique, M. Nelken, énoncer le fait que les incendiaires sont souvent des exhibitionnistes. Il me revint alors à l'esprit l'histoire d'un exhibitionniste qui opérait ainsi : par les nuits sombres, il se rendait sur les places des villages et se mettait à appeler « au feu » sans être vu. Quand les habitants étaient rassemblés derrière leurs fenêtres, il éclairait son sexe avec une lampe de poche puis disparaissait aussitôt. Je me suis rappelé aussi des sujets en analyse qui faisaient simultanément ou alternativement des rêves d'incendies et des rêves d'exhibitionnisme. M. Nelken lui-même raconte le cas d'une femme qui incendia son immeuble et qui, avec le montant de l'assurance touchée, acheta à des peintres des tableaux, pour y mettre sa signature. Pour n'être pas un outrage aux mœurs, cet acte n'en est pas moins un magnifique exhibitionnisme.

Je n'ai pas connu d'incendiaires, mais j'ai analysé beaucoup de rêves d'incendies et ceci m'a permis de comprendre la signification affective du feu allumé, car entre le rêve et l'acte criminel, il n'y a que la barrière des instincts sociaux, mais les réactions psychiques sont les mêmes. Or, le feu représente généralement, dans les rêves, l'ardeur amoureuse s'exprimant sur le mode spectaculaire. Par exemple, un homosexuel qui s'était cru définitivement guéri de toute passion amoureuse, rêva, à la veille de nouvelles amours : « Les Maures brûlaient et c'était magnifique » ; une vieille fille jalouse des amours de sa sœur rêva : « qu'il y a le feu dans la maison de cette dernière et qu'elle va contempler l'incendie, puis qu'elle est aspergée par un pompier » ; une femme, pour exprimer ses désirs sexuels insatisfaits, rêva qu'il y avait le feu dans son cabinet de toilette, etc... Dans le rêve le feu prend les mêmes significations que dans les métaphores du langage : se consumer d'amour, brûler d'une flamme ardente, etc... C'est aussi la signification mythologique du feu dans l'inconscient des peuples qui allument des feux rituels au moment où la nature manifeste une vitalité et une fécondité plus intenses ; tels sont les feux de la Saint-Jean.

Naturellement, il y a des gens qui font brûler leur maison pour toucher la prime d'assurance et ceci offre un grand intérêt pour les magistrats, mais pour le psychologue, bien plus significatifs sont les incendies allumés sans raison valable et c'est la majorité de ceux qu'on trouve dans la presse. Ces incendies volontaires sont l'œuvre d'anormaux sexuels ou d'enfants impubères et, typiquement, le crime des insatisfaits sexuels. C'est ainsi que le 27 août 1936, à Dambach, en Alsace, Basile Schweitzer incendia la ferme de ses parents et une partie du village, parce qu'il avait trouvé de l'opposition à ses projets de mariage.

Il existe un goût de l'incendie très apparent chez toute une catégorie d'individus toujours prêts à suivre les pompiers et à aller contempler un sinistre. On peut sublimer la vocation de l'incendie en devenant pompier, mais on peut aussi verser dans la criminalité et devenir incendiaire. Chose remarquable, on trouve souvent des pom-

piers incendiaires, comme si ces derniers s'étaient trouvés à cheval entre les deux possibilités.

En 1935, on découvrit que l'auteur de grands incendies de Tours (théâtres, magasins, immeubles) était un certain Marcel Séjault, ancien caporal des sapeurs-pompiers, fils de l'inspecteur des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.

Le 1er septembre 1937, Gabriel Monteau, pompier depuis deux ans, reconnut avoir allumé plusieurs incendies « sans savoir ce qui lui passait par la tête ».

Le 1er février 1938, à Saint-Valéry (Somme), trois pompiers (Deloison, Duquesne, et Baudet) incendièrent la villa inhabitée d'un curé.

Le 18 février 1938, on arrêta à Villeneuve-la-Grande un certain Marcel Miret, clairon des sapeurs-pompiers, qui avait allumé plusieurs incendies « pour voir comment les copains se débrouilleraient ».

Pour l'inconscient, l'acte d'allumer un feu équivaut à faire publiquement étalage de sa puissance. Cet état d'esprit animait Matuska le dérailleur. On trouverait vraisemblablement à l'analyse que les incendiaires compensent, sans s'en rendre compte, un sentiment d'infériorité, une jalousie du succès des autres, un besoin d'extérioriser le désir instinctif qui les habite et qui ne trouve pas son expression normale pour des raisons névrotiques. Il s'agit toujours d'éblouir le monde de leur flamme.

Les aveux spontanés et les accusations imaginaires

Il y a un cas, relativement assez fréquent et pour lequel des explications vraiment psychologiques n'ont jamais été cherchées : le cas des aveux spontanés.

J'ai lu dans un journal américain de l'année dernière, que je n'ai pas conservé, l'histoire d'un homme qui vint s'accuser, cinquante ans après, du meurtre de son frère, qui n'avait jamais été poursuivi, et la preuve de sa culpabilité put être trouvée. D'ailleurs, peu importe le cas particulier : la situation est beaucoup plus fréquente qu'on ne s'attendrait à la trouver. Naturellement, on a parlé de la voix de la conscience, comme d'un phénomène surnaturel, sorte de miracle émané de Dieu, mais précisément, par ce que toute la motivation rationnelle qu'on peut invoquer reste impuissante à expliquer un pareil comportement. Tout se passe, à considérer ces cas extrêmes, si contraires précisément à toute logique et à toute considération pratique, comme si le criminel avait soif d'expiation et ceci pourrait bien éclairer d'un jour nouveau toute la genèse du crime.

Il y a aussi, ce qui est plus frappant encore, les individus qui s'accusent faussement d'un crime imaginaire ou du crime d'un autre. Naturellement, pour ceux-là, il faut bien admettre un dérangement mental puisque le sens du réel a disparu chez eux, mais quelle force les a poussés ?

Ces auto-accusations sont principalement le fait des mélancoliques. Les malades découvrent dans leur vie mille fautes impardonnables et ils acceptent d'avance, en punition, les supplices auxquels ils s'attendent. On les observe encore dans les psychoses des alcooliques, des dégénérés, des hystériques, et il serait exceptionnel que le caractère morbide de ces accusations puisse échapper à un psychiâtre exercé. Cependant, à côté de ces délires qui n'ont aucun rapport avec la réalité, on rencontre souvent des obsédés scrupuleux qui présentent la même obstination à s'accuser, mais en se contentant d'exagérer des négligences ou des erreurs réelles. Très typique, à ce point de vue, sont les scrupuleux religieux qui hantent les confessionnaux. Tel croit qu'il va être damné, sous l'inculpation de communion sacrilège, parce qu'il a absorbé une goutte d'eau avant la communion, tel autre est persuadé que sa distraction, pendant la messe, a causé un malheur qui a pu se produire quelque part. Ceux-là ne sont pas des aliénés, puisqu'ils ne sont que des névrosés anxieux, mais ils n'ont guère plus de bon sens. Plus on considère les formes réduites d'auto-accusation, plus on voit le phénomène devenir fréquent. En réalité, il s'agit d'une sorte de névralgie du sens moral. Les individus qui en sont affligés ont été le siège de luttes particulièrement vives entre leurs impulsions égoïstes et la fonction freinatrice de leurs instincts sociaux. Dans les cas de névrose, ceux qui ont gardé d'une telle lutte, le sentiment le plus vif de culpabilité sont précisément ceux qui ont accompli le moins d'actions répréhensibles. Dans les cas de perversion, l'idée vague de faute, vague parce qu'émanant d'une lutte qui se passe



ÉDUCATION SÉVÈRE

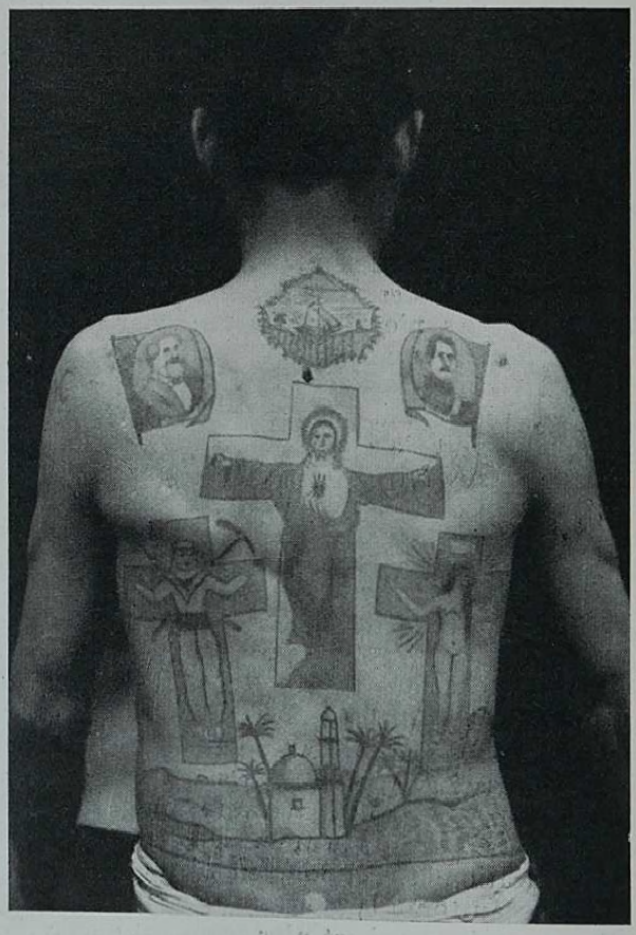
en pleine zone inconsciente, tend à devenir hallucinante et à opérer à la manière d'une suggestion jusqu'à inspirer l'accomplissement de fautes réelles, mais toujours avec cette soif d'expiation qui est le phénomène typique dont nous devons actuellement nous occuper.

La culpabilité facteur des crimes

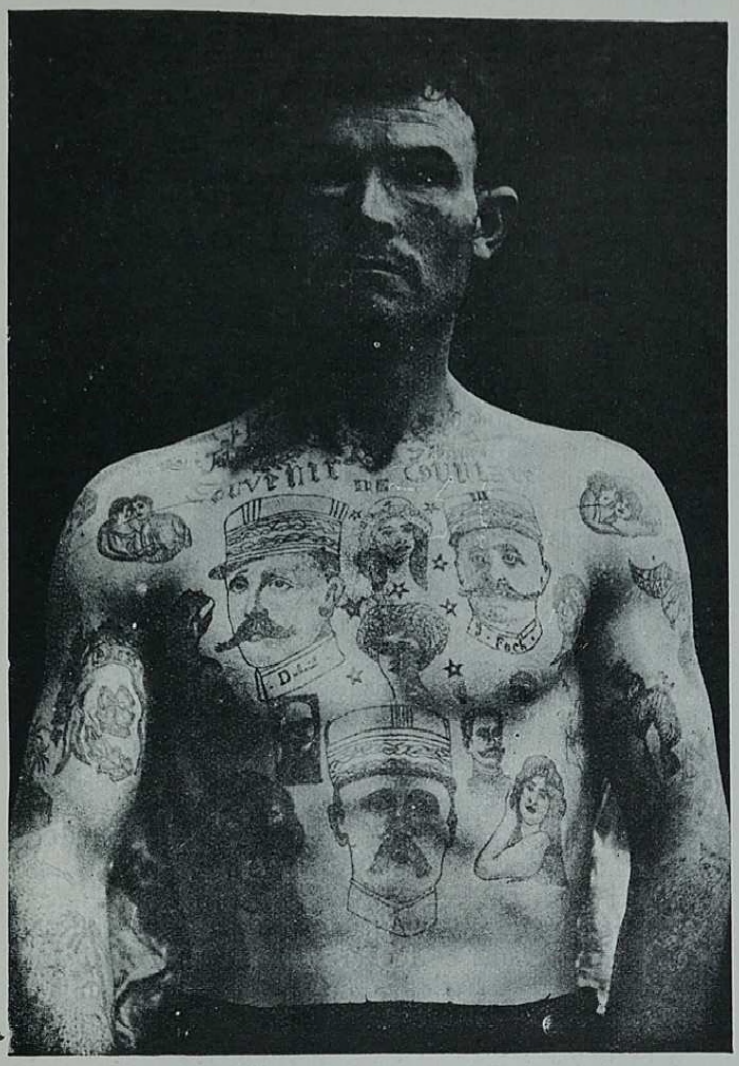
Les conflits qui surgissent entre les impulsions élémentaires et les instincts sociaux peuvent atteindre une acuité extrême et engendrer une angoisse intolérable. Le sujet se sent intensément coupable tout en ignorant la nature de sa faute, puisqu'il n'y a pas eu faute mais menace de faute et surtout puisque le conflit est inconscient. Dans un cas pareil, le sujet éprouve un soulagement véritable à réaliser une faute concrète pour y fixer son sentiment diffus et hallucinant. Au moins il en connaît la portée et l'étendue et il devient capable de l'expier pour obtenir le pardon, fût-ce au prix de sa vie. En outre, la faute commise peut être de nature différente de la faute inconsciente, ce qui est un avantage quant à la réduction de l'angoisse. Supposons que l'origine inconsciente de la culpabilité soit la crainte de l'inceste, il est clair qu'une perversion comme l'homosexualité constitue un moyen d'éviter et de compenser cette faute ; le sadisme même, en tant que déplacement de l'érotisme vers des satisfactions digestives, pourra servir à éviter ce *tabou* de l'inceste. C'est ainsi que certaines perversions, comme l'ont remarqué Hesnard et Laforgue, si abominables soient-elles, servent à atténuer le sentiment morbide de culpabilité. « Il y a donc fréquemment chez les pervers, disent ces auteurs, une sorte d'hypermoralité inconsciente ou plutôt de fausse morale primitive. » La différence entre les instincts moraux primitifs et la conscience claire et raisonnable de l'adulte explique ce paradoxe d'un pervers qui se détourne avec dégoût des tendances sexuelles normales alors qu'il s'adonne avec joie à des pratiques répugnantes et contre nature, car dans son sentiment déformé, ce sont les tendances normales qui sont interdites, cependant que les tendances perverses semblent presque légitimes.

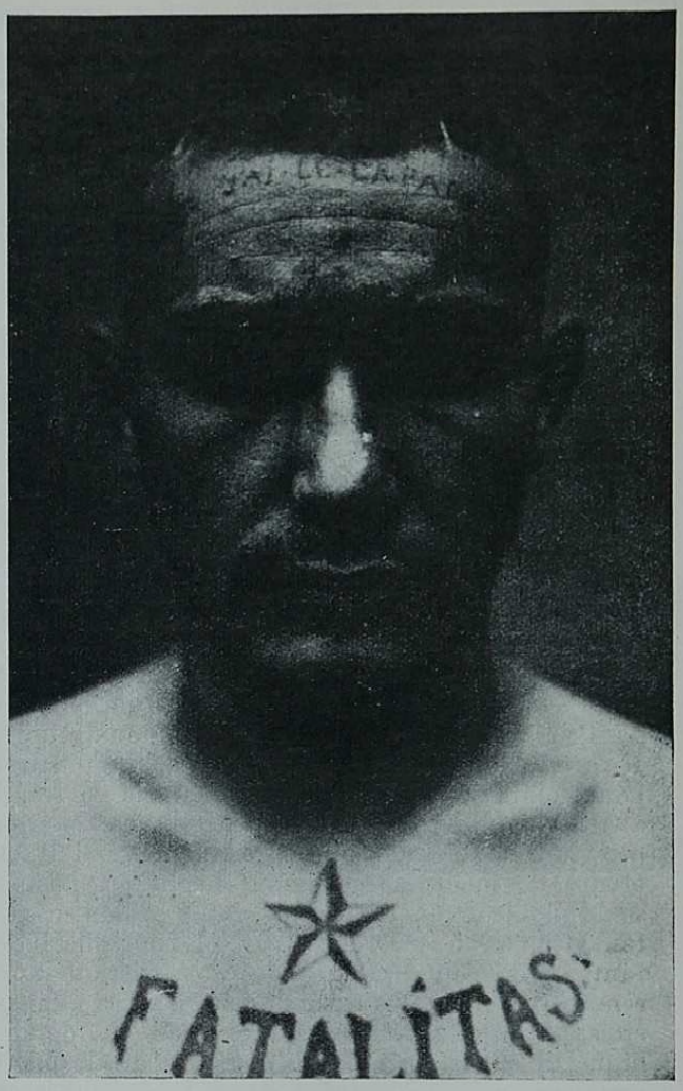
On peut dire que tous les troubles nerveux et mentaux résultent d'une lutte ou d'un compromis entre la moralité et l'immoralité. Les névrosés, en particulier, poursuivent une satisfaction instinctive non conforme à la moralité, en même temps qu'une punition, mais ici les conflits sont exprimés par des symptômes morbides. La criminalité diffère seulement de la névrose, par le fait que les conflits s'expriment en actes illégaux. Dans les deux cas, la poursuite du châtiment est intimement mêlée à la satisfaction des instincts asociaux.

En vérité, rien n'est plus répandu parmi les hommes, si étrange que ceci paraisse, que le besoin de souffrir et le goût du malheur. Ce masochisme s'explique par une réaction des instincts sociaux qui substituent l'image du châtiment à la représentation de l'action défendue au point que l'individu, parvenu à un état extrême de tension instinctive, cherche dans la réalisation de ce châtiment un apaisement à son angoisse. Je crois aussi pour ma part qu'il y a là un mécanisme de substitution morbide, qui est, en réalité, une des voies par lesquelles l'organisme tente de rétablir sa santé et de revenir à l'adaptation normale. Quand un individu instinctif éprouve un chagrin trop subit et trop violent, il s'arrache les cheveux, se laboure la poitrine avec ses ongles, se tape la tête sur les murs, comme pour substituer une souffrance physique à une souffrance morale plus intolérable. Quand une personne pieuse, torturée par la hantise du péché, se met des cilices, des bracelets à pointes intérieures, s'impose des pénitences pour « mortifier sa chair », il y a le même effort de substitution du psychisme vers l'organisme en même temps que le désir de s'identifier de plus en plus à l'image de la victime qu'on aime en s'éloignant de l'exemple du coupable qu'on hait. Quand le besoin de souffrir entre en



CURIEUX TATOUAGE
Le Christ en croix, la Femme en croix et le « Camisard » en croix.
Collection du Dr E. Locard.





LES TATOUÉS Collection du Dr Jean LACASSAGNE

Le tatouage fait partie des obligations de l' « affranchi », dans le « milieu ». Le sujet de droite s'est fait tatouer sur le front : « J'AI LE CAFARD ! », et sur la poitrine : « FATALITAS ! ». Le sujet de gauche s'est fait reproduire sur la poitrine et l'abdomen les figures des principaux maréchaux de la Grande Guerre. Les slogans les plus usités pour les tatouages sont : « ENFANT DU MALHEUR ! » « JAMAIS DOMPTÉ ! » et « SUIVEZ LE POINTILLÉ », autour du cou, pour les « inco » « promis à Deibler ».

connexion avec certains aspects de la volupté (et il y a, selon R. Laforgue, une érotisation de l'angoisse), on assiste à la gamme connue des perversions masochistes, surtout à base de flagellation. Mais quand la soif du châtiment reste attachée à l'image de l'autorité, au souvenir du père sévère par exemple, c'est aux agents de police et aux magistrats que l'individu va demander son apaisement. Il fait en sorte d'être arrêté et puni. Il peut d'ailleurs s'y mêler des satisfactions sexuelles, je veux dire homosexuelles. J'ai connu un pédéraste qui, aux émeutes du 6 février, place de la Concorde, avait été renversé et frappé par un agent et qui avait éprouvé à ce moment une véritable volupté avec éjaculation. J'ai aussi connu un ex-séminariste qui se livrait à des pratiques homosexuelles avec un camarade sous les réverbères qui avoisinent la prison de la Santé, jusqu'à être pris en course par les agents : à ce moment, il jouissait véritablement.

Les criminels ont très souvent ce besoin d'expiation sociale. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les inscriptions qu'ils ont souvent fait tatouer sur leur peau dans le genre de : *Enfant du malheur. Bon pour la guillotine*, etc... et cela avant de commettre leurs principaux forfaits. Il y a donc là une vocation véritable. Il est clair, lorsqu'on relit les procès de certains grands criminels, qu'ils aspiraient au châtiment. Ceci apparaît particulièrement dans le cas de Haarmann dont nous avons parlé. Chose remarquable, les condamnés, prisonniers, tous ceux qui subissent une peine ne sont guère tentés de se suicider ; leur masochisme est satisfait.

Sans doute la plupart de ces individus ne vont pas se livrer à la police après leur forfait. Ils reculent devant l'absurdité logique d'une telle conduite, mais s'ils échappent à la police, ils ne tardent pas à multiplier leurs crimes en diminuant leurs précautions, ce qui revient au même.

On a beaucoup parlé de la « bêtise des criminels ». C'est un fait courant, presque habituel, qu'un criminel commette un forfait avec beaucoup d'intelligence et de précautions, mais se tra-

hisse cependant par quelque absurde distraction comme celle de laisser un objet très caractéristique sur les lieux du crime. C'est là que la police trouve d'ailleurs les meilleurs de ses atouts. On ne peut admettre qu'une telle « bêtise » s'associe à beaucoup d'intelligence par ailleurs, surtout dans des circonstances tellement contraires à l'instinct primordial de conservation et il faut plutôt reconnaître là un acte manqué compulsif trahissant le désir inconscient d'être arrêté et puni, bref l'équivalent d'une sorte d'auto-dénonciation, sous une forme moins contraire à la raison lucide, mais non moins claire pour l'inconscient.

« *Il arrive*, dit Staub, *beaucoup plus fréquemment qu'on ne le croit qu'une personne commette un crime en premier lieu pour en subir la sanction.* » Dans ce cas, la conscience n'est poussée à l'action que par le désir inconscient de la punition. Et Staub cite les cas suivants particulièrement typiques (1) :

Un jeune homme d'excellente famille viennoise qui n'avait pas réussi à se créer une situation pendant sa jeunesse vint à la consultation analytique. Il raconta qu'il s'était enfui de l'école d'officiers pour vol de bonbons. Officier pendant la guerre, il avait volé un appareil photographique, ce qui provoqua sa dégradation. Après la guerre, il fit ses études de médecine sans être bachelier, falsifia son diplôme de doctorat et devint le brillant assistant d'un professeur de chirurgie. Tout alla bien tant qu'il n'eut qu'une place d'assistant non rémunérée, mais dès que, par suite de ses capacités, on lui offrit une place payée de chef de clinique, il entra dans une librairie médicale où il était connu, vola quelques livres scientifiques et les porta dans une librairie voisine pour les vendre. Il n'avait pas effacé le timbre de la première librairie. En outre, il avait laissé son nom et son adresse et fut arrêté tout de suite. Interrogé par la police, il avoua le vol ; on découvrit la falsification de son diplôme de doctorat et il perdit sa place. Mais il ne fut pas retenu en prison. Il se rendit alors de Vienne à Berlin, entra dans une librairie, vola quelques ouvrages médicaux et les revendit dans une librairie voisine. Il n'avait pas effacé le timbre et avait laissé son nom et son adresse avec la prière de lui envoyer un mot à son hôtel pour lui dire si ses livres étaient vendus. Ensuite, il se rendit dans un autre magasin médical, s'empara des lentilles d'un microscope, rentra dans son hôtel et attendit. La police qui avait été avertie vint d'ailleurs peu après. Pendant l'interrogatoire il avoua le vol de livres, on dressa un procès-verbal et on lui dit de rentrer. Mais alors il expliqua au commissaire qu'il avait encore volé les lentilles d'un microscope dans un autre magasin. Le commissaire dressa un procès-verbal du deuxième vol et lui dit qu'il entendrait les suites de cette histoire plus tard. Mais le jeune homme s'accusa encore d'un autre vol. Pendant son voyage il s'était arrêté à Leipzig, y avait visité une exposition d'objets de porcelaine et en avait volé quelques-uns. L'analyse révéla par la suite que sa mère possédait une collection de bibelots qui ressemblait fort aux objets volés. Enfin il se fit arrêter. Les vols correspondaient à des désirs inconscients, profonds et défendus et tout le comportement de cet homme, le commencement, la fin et le cours de sa carrière étaient déterminés par des pulsions inconscientes.

(1) *Revue française de psychanalyse*, 1934, p. 480-482.

Ce qui est particulièrement frappant dans ce cas et ce qui nous démontre que la façon d'agir du jeune homme avait un caractère nettement névrotique, c'est la persévérance avec laquelle il cherchait la punition. Ses vols ainsi que son attitude après le délit semblent parfaitement irrationnels, si l'on ne tient pas compte du fait qu'il ne les avait commis *que pour être arrêté et mis en prison.* Il aurait pu s'acheter les livres qu'il avait volés, car il avait assez d'argent pour vivre ; l'intelligence et le bon sens dont il témoigne habituellement sont en contradiction évidente avec son attitude vraiment stupide au moment de la vente des livres. Tout ceci, et l'aveu des autres petits vols dont personne ne se doutait, nous force à conclure qu'il n'avait commis ses délits que dans le but inconscient d'être puni. L'analyse du cas confirma l'exactitude de ces observations. Elle révéla qu'un fort sentiment de culpabilité refoulé et inconscient cherchait à se matérialiser dans une faute réelle. Ce mécanisme qui se manifeste par la tendance à matérialiser un sentiment de culpabilité inconscient et indistinct en le rattachant à la réalité et qui pousse l'individu à commettre des crimes à cet effet, se trouve beaucoup plus fréquemment qu'on ne pourrait le croire.

Voici un autre cas typique, celui d'un rat d'hôtel international qui comptait parmi les plus adroits de ce métier. Pour escalader les façades des maisons, ou pour s'introduire dans les chambres d'hôtels, personne ne pouvait l'égaler. Mais il avait une certaine particularité. Quand il avait réussi à cambrioler une chambre d'hôtel, il n'avait pas l'habitude de s'enfuir ; au contraire, il restait dans le couloir pour regarder comment la police opérait ses recherches. Dans la plupart des cas, il était arrêté et faisait des aveux complets, puis il rendait les objets volés et allait en prison. Si par hasard le vol n'était pas décou-



DURTEN, LE VAMPIRE DE DUSSELDORF
(*Photo Hug Block*)

LES DERNIÈRES VOLONTÉS DU CONDAMNÉ A MORT NOUGUIER



Mes Dernières Volontés

A Décacheter

après ma mort

Nouguier

Lyon Prison St Paul le
29 Janvier 1900

Dernières Volontés d'un
Condamné à Mort

Je demande à ce que
mon corps soit mis en
terre. S'il n'y a pas mo-
yen de lui en donner 6
pieds, qu'on lui en donne
trois, ça lui suffira
Et j'ai signé
Nouguier

Voir au
Verso le
post-scriptum
de ma main
E.N.

Mr Lacassagne Professeur
à la Faculté choisira ce
qui lui plaira dans les
objets qui se trouvent
au dossier, objets à moi
saisis lors de mon arres-
tation. A lui aussi le
premier choix de ce que
je puis avoir ici à la
prison.

Fait à St Paul le 29 Janvier 1900
Signé
Nouguier

Collection du Dr E. Locard (Laboratoire de Police de Lyon, don du professeur Lacassagne)

vert immédiatement, si la police ne venait pas et qu'il était obligé de s'en aller, il donnait le produit de son vol (il ne volait que des bijoux et de l'argent) à sa fiancée. Lui-même menait une vie extrêmement simple. L'appareil judiciaire, qui ne savait pas le distinguer d'un cambrioleur professionnel, avait réussi à faire passer à ce jeune homme de trente-cinq ans, dix-huit ans de sa vie en prison. Ce cas présentait encore d'autres particularités intéressantes. Tant qu'il était en liberté, il était sujet à des accès de peur et d'excitation qui ne cessaient qu'au moment du cambriolage. Mais dès qu'il se trouvait en prison il se sentait tranquille et bien à son aise, travaillait scientifiquement, étudiait

des langues, s'occupait avec beaucoup d'adresse de dessin et de peinture, et se trouvait dans un équilibre psychique parfait. Là aussi on voyait nettement qu'un sentiment inconscient et indistinct de culpabilité provoquant l'angoisse, poussait cet individu au crime et qu'il n'était tranquille qu'au moment où cette angoisse inconsciente et sourde devant une chose inconnue et terrible était transformée en une peine qu'il subissait pour un acte commis consciemment.

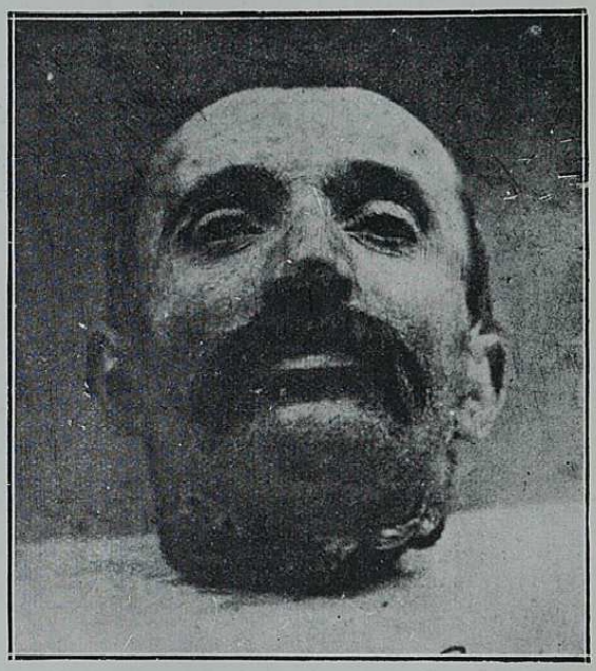
L'attrait de la punition

On a dit, avec raison, que le meilleur moyen de recruter des adeptes pour une cause quelconque, c'était de faire des victimes. Lorsque les Romains donnaient l'exemple d'une barbarie difficile à surpasser, en amusant tout un peuple, certains jours de réjouissances, par le spectacle des chrétiens massacrés au cirque, ils faisaient en vérité la fortune du christianisme et c'est assurément un résultat paradoxal que leur grossièreté n'avait pas prévu. Il n'est pas nécessaire que la cause soit empreinte d'un idéalisme réel pour que le phénomène se produise ; les peines infamantes infligées aux criminels ont le même résultat. Quand on constate que les peuples chez lesquels la répression est le plus terrible sont aussi ceux chez lesquels la criminalité est la plus répandue, on peut se demander où est la cause, où est l'effet, et la mentalité classique serait tentée de croire que la pénalisation sévère a été instituée pour mieux lutter contre les excès des crimes. Cependant quand on considère, comme P. Aubry (1), que sur cent soixante-dix-sept condamnés à mort, cent soixante-quatorze avaient été les spectateurs d'une exécution capitale avant de commettre leurs forfaits, ou, comme Roberts, aumônier de Bristol, que sur cent soixante-sept exécutés, cent soixante et un avaient assisté à une exécution, il faut bien reconnaître que la mise en scène de ces spectacles a la plus fâcheuse influence sur l'éveil des vocations criminelles. « Au Danemark, au milieu du siècle dernier, les criminels étaient accompagnés, depuis leur prison jusqu'au lieu de l'exécution, par les prêtres et une longue procession de fidèles qui chantaient les psaumes... Le spectacle de tous les soins pieux dont on environnait le criminel séduisait à tel point l'imagination du peuple qu'un grand nombre d'individus de cette classe commirent des meurtres pour jouir de ces avantages et le gouvernement se vit dans la nécessité de restreindre le supplice de la pendaison afin qu'il cessât d'être l'objet de l'ambition populaire (2). »

Ce désir d'être exécuté n'est un paradoxe que pour ceux qui ignorent la psychologie inconsciente. Voici trois faits rapportés par P. Aubry où le meurtrier fut poussé au crime par le seul désir de finir sur l'échafaud : Alfred Pierre enviait le sort de son père guillotiné pour avoir assassiné sa femme et son enfant ; il essaya de tuer son caporal pour se faire condamner (1).

Un soldat fut arrêté à Ivry, comme il tentait d'assassiner son colonel. Interrogé, il dit qu'il avait assisté à Vincennes à l'exécution d'un camarade. « *J'en éprouvais une émotion vive et à partir de ce moment j'eus l'idée de me faire fusiller pour mourir comme mon camarade.* » (Fait raconté par M. le colonel Mauselon.) De même, le mousse Wise, qui précipita un de ses camarades dans la mer. Il n'avait pas d'animosité contre lui; son action fut motivée par le désir d'être pendu.

En fait, l'exécution capitale, publiquement réalisée, opère, pour l'affectivité inconsciente des spectateurs, une sorte de *projection*, de *dramatisation extérieure* pour ce qui se passe en réalité en l'âme de chacun : une lutte à la suite de laquelle les tendances asociales doivent être réduites par les tendances sociales. Après un tel spectacle, il arrive que les individus possédant de forts instincts sociaux se trouvent en partie soulagés : ils savent que le crime a existé hors d'eux-mêmes et a été puni ; ils se sentent plus honnêtes en comparaison de ce bouc émissaire qui a expié. C'est le mécanisme de *catharsis* auquel Aristote attribuait l'utilité des représentations théâtrales. Les honnêtes gens en reviennent plus fortifiés dans l'honnêteté, c'est-à-dire dans la peur du gendarme. Il n'en est pas de même pour ceux qui ont des instincts sociaux déficients. Ceux-là ne peuvent pas s'identifier au bourreau qui punit ; leur sentiment d'indignité ne peut que les identifier au



TÊTE D'UN DÉCAPITÉ
(Musée de criminologie de Lyon)

(1) *La contagion du meurtre.* Alcan, 1894, p. 65-70.
(2) *Tableau des États danois*, par J.-B. Catteau. 3 vol., 1802.

(1) *Annales médico-psychologiques.* T. XX, p. 408.

misérable qui est puni et ils reviennent du spectacle avec une sorte de suggestion du sort qui les attend. Ainsi opèrent, d'ailleurs, les sermons sur l'enfer : les uns se disent qu'ils ne seront jamais assez coupables pour le mériter, les autres se demandent comment ils pourraient l'éviter et en sont obsédés. Dès lors, l'image de la punition fournit une forme toute préparée à ce sentiment obscur de culpabilité et détermine la vocation.

On voit ces mécanismes jouer à découvert dans certains jeux d'enfants. P. Aubry raconte que des enfants ayant vu griller un cochon décidèrent de griller un de leurs camarades qui accepta de faire le cochon et ils ne se contentèrent pas du simulacre ; un autre enfant, à la suite d'un même spectacle, fit griller sa petite sœur dans son berceau.

Naturellement il s'agit de mécanismes inconscients et les criminels cherchent pour eux-mêmes des raisons plausibles. Quelques-uns se contentent de l'attrait de la publicité : ils s'avouent qu'ils ont le désir de devenir célèbres et de voir leur portrait dans les journaux. Souvent alors, ils s'appliquent à imiter tel criminel notoire. On sait que les forfaits de Jack l'éventreur avaient suscité des imitateurs. La femme Lombard, de Genève, du 1er au 2 mai 1885, tua ses quatre enfants. Elle expliqua qu'elle avait voulu faire comme une femme dont le journal avait parlé (1). On trouve pour des faits semblables de nombreux exemples.

La rationalisation du crime

Lorsque le criminel est intelligent, il invente des raisons plus plausibles. Il n'accepte pas l'idée d'obéir à des forces instinctives, irrationnelles, plus fortes que lui ; il s'efforce de mettre sa raison en accord avec ses impulsions pour maintenir à sa personnalité une synthèse cohérente. Nous avons vu que les crimes à caractère politique sont ceux qui se prêtent le mieux à une telle rationalisation, car ils ne font qu'étendre le principe de la guerre, principe qui trouve une majorité écrasante de défenseurs... Quand il est impossible d'inventer des motifs généreux et d'apparence désintéressée comme les luttes de classes ou de races, le criminel se donne volontiers à lui-même des explications plus ou moins arbitraires. Ainsi font les sujets qui ont reçu une suggestion en sommeil hypnotique au moment où ils sont poussés à réaliser cette suggestion : ils s'efforcent à trouver quelque motif auquel leur raison puisse souscrire, mais tout ce qu'ils inventent n'est que fantaisie intellectuelle destinée à masquer un déterminisme inconscient. Les criminels peuvent inventer des prétextes personnels : la jalousie est une mine inépuisable et elle a encore le don d'inciter les jurés à la clémence ; quelquefois c'est la légitime défense.

Alexander rapporte le cas suivant : un employé de commerce sans place descend dans un hôtel. Là il tue sa maîtresse, une domestique. Il explique son meurtre en disant que cette femme était fiancée à un autre qu'elle n'aimait pas et qu'elle avait accepté de mourir avec lui « pour éviter la misère ».

L'analyse révéla qu'il avait eu pour la seconde femme de son père un attachement très tendre, mais que la jalousie de son père à ce sujet l'avait forcé à quitter la maison. On comprend ainsi que le fait de savoir sa maîtresse fiancée ait rappelé en lui les mêmes impressions que cette abdication devant le père. Il avait donc conçu le projet d'enlever cette femme au rival mieux qualifié que lui et de s'unir à elle ; mais par un compromis avec son sentiment de culpabilité, à s'unir dans la mort au lieu de s'unir dans le bonheur. En outre l'assassin, qui n'avait pas un sentiment très net de son *moi*, s'identifiait plus ou moins avec le personnage imaginaire du rival trompé et punissait la femme infidèle comme il aurait imaginé voir son père agir, si autrefois sa jeune belle-mère avait accordé ses faveurs à lui-même. Cette bizarre identification avec le père vengeur était un moyen d'échapper partiellement à la culpabilité incestueuse : il cessait d'être le coupable pour devenir le vengeur, étant entendu que la femme assumait toute la culpabilité. Mais comme de pareilles



Collection du Dr E. Locard

(1) *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886, p. 436.

impulsions sont toujours doubles, il pensait à se suicider, non seulement pour se punir en tant que séducteur, mais pour tuer aussi en lui-même le père qu'il avait intériorisé. Il arriva seulement qu'après avoir tué la femme il n'eut plus envie de se suicider parce que son homicide l'avait partiellement débarrassé de l'ombre du crime incestueux et que la place avait été ainsi faite à l'instinct de conservation.

Naturellement le criminel lui-même était à cent lieues d'envisager un pareil déterminisme. Il croyait sincèrement à son désir tout romantique de fuir la misère dans une mort commune.

D'ailleurs il est bien exceptionnel qu'il ne reste, chez le criminel, assez d'instincts sociaux pour qu'il ne souffre un peu d'être ainsi hors la loi et hors la société. Aussi, cet être asocial essaie-t-il souvent de s'adapter, non plus à la grande collectivité humaine, mais à un milieu taré comme lui, un milieu qui ne condamnera pas ses forfaits, mais qui l'approuvera au contraire et c'est ainsi que se forme une sorte de pègre qu'on appelle « le milieu » et où le criminel se sent à l'aise puisqu'il n'est plus seul à être révolté contre les lois et la société. Là il trouvera des avis, des conseils et même des leçons techniques pour la répétition de ses crimes. M. M. Nelken, directeur de l'Institut de Criminologie pratique, dans son discours d'inauguration de l'Institut, insistait sur la technique déployée par les criminels récidivistes, ceux qu'il appelait : « Les professionnels du crime ».

Chose curieuse et qui montre bien le perpétuel besoin de souffrir et d'expier chez le criminel, ce « milieu », loin d'être étranger à toute morale, observe des règles sévères de solidarité ou de respect à la parole donnée qui ont toujours beaucoup étonné les bons bourgeois, beaucoup moins attentifs, en général, au respect de leurs engagements. « Les individus qui font partie de ces bandes, dit P. Aubry (p. 59), se soustraient à la loi commune, mais ils érigent un code véritablement draconien. On se demande vraiment s'ils ne sont pas des insensés, ces hommes qui refusent de se soumettre à la législation, pourtant fort douce, sous laquelle vivent la plupart des peuples, pour aller, de gaieté de cœur et de pleine volonté adopter des lois d'associations pour lesquelles la mort est l'unique pénalité. » Évidemment tout ce qui entoure le crime reste inexplicable tant qu'on ne comprend pas ses mobiles inconscients, en particulier le rôle des instincts sociaux et le sentiment obscur de culpabilité.

Me de Moro-Giafferi parlait du souci qu'ont les criminels de trouver quelque chose qui les relève à leurs propres yeux et il disait que leur attitude antisociale était loin d'être vile. Il rapportait le cas d'un criminel auteur de deux assassinats qui, étant en prison, avait obtenu l'autorisation d'aller faire une dernière visite à sa femme qui venait de mourir. Le brigadier qui l'avait accompagné savait tellement la valeur du serment donné chez un homme de cette sorte qu'il lui enleva les menottes et attendit au prochain café que le criminel vienne les reprendre, ce qui ne manqua pas de se produire.

Rien ne saurait mieux prouver la raison profonde et sentimentale du comportement antisocial (le fait de se sentir incompris, la carence du sentiment de solidarité humaine) que cette extraordinaire fidélité des gens du milieu à la parole qu'ils ont donnée à ceux qui les comprennent ou leur témoignent quelque sympathie.

Le fait qu'il existe vraiment un monde criminel,



LE GANGSTER AMÉRICAIN AL CAPONE

avec ses lois, ses honneurs, ses traditions, a pour conséquence la formation de criminels d'un genre spécial qu'on pourrait appeler proprement les dévoyés. Ceux-là ne présentent pas une vraie défaillance des instincts sociaux, comme ceux que nous avons examinés jusqu'ici, ils possèdent des instincts sociaux plus ou moins normaux, mais éduqués dans le sens criminel, c'est-à-dire selon les lois du « milieu », différentes des lois de la société normale. Ce sont des individus qui possèdent des freins moraux assez forts et qui obéissent parfaitement à des lois sociales restrictives mais qui ont seulement le malheur d'être adaptés à une société différente de la nôtre. Toute leur personnalité, consciente aussi bien qu'instinctive, adhère à leur activité criminelle, laquelle leur paraît juste, équitable, louable même. Tels sont ces criminels de métier, dont M. Nelken vante la technique, les vagabonds organisés, les mendiants, les cambrioleurs, les recéleurs. On pourrait prendre

à ce sujet, comme exemple, les bandes de gangsters américains et il y aurait une belle figure à présenter, celle de leur fameux chef Al Capone, dont le courage, l'endurance et la puissance ont une sorte de grandeur héroïque. En France, Bonnot et sa bande ont été aussi des héros à leur manière.

Il est évident qu'entre les bandes de gangsters et les associations de guerre civile, il serait facile d'établir la continuité, mais le sujet est encore un peu brûlant. Contentons-nous de remarquer une fois de plus combien les frontières du crime sont encore contestées...



TROPPMANN
Collection du Dr E. Locard.

Le caractère des criminels

Dans un excellent livre sur la Psychologie du Meurtre (1), And. Bjerre insiste sur la faiblesse que présente la personnalité psychique du criminel : son sentiment d'incapacité à mener une vie régulière, son sentiment d'infériorité devant tout effort utile, le dégoût qu'il éprouve de lui-même et quelquefois, son manque de force pour résister aux suggestions du milieu. Autant de signes, selon nous, d'une insuffisance des instincts sociaux. Il y a aussi, comme conséquence, une insatisfaction permanente, un besoin de chercher sans cesse de nouvelles circonstances et un manque de but intéressant à leur vie. Il y a surtout un sentiment de culpabilité vague et obsédant qui remonte à l'enfance : « *A l'école*, dit A. Bjerre, *ils ont pu satisfaire plus ou moins aux exigences du maître, mais avec une peur constante d'être en faute; ils ne pouvaient jamais se persuader qu'ils avaient appris convenablement leur leçon et s'il leur arrivait jamais l'idée de se sentir en règle, il leur venait immédiatement l'impression qu'une puissance inconnue allait châtier leur présomption et faire éclater leur insuffisance aux yeux de tous.* » (P. 98.) Après le crime, ils conservent naturellement le sentiment de culpabilité, bien que, chose singulière, ce n'est pas le remords de leur forfait (ils ont généralement la plus grande indifférence pour les actes les plus épouvantables qu'ils ont pu commettre), mais un sentiment diffus pour tout ce qui a pu se passer avant. Ce paradoxe s'explique fort bien par le fait que le crime a eu pour but de fixer dans des limites précises une angoisse sans objet et qu'il est, à tout prendre, un soulagement à cette angoisse.

Bjerre mentionne encore (p. 115) l'incapacité à éprouver un amour réel, fait de tendresse, de protection, de sacrifice, et la substitution, à ces possibilités, d'un désir de puissance s'exprimant sur le mode sadique (détruire, torturer ceux qui sont mieux adaptés ou plus heureux) ou masochiste (subir toutes sortes de peines ou d'humiliations de leur part). « *A mon avis*, dit-il, *beaucoup de crimes monstrueux, surtout ceux qui sont commis par des enfants ou des adolescents et qu'on considère ordinairement comme inexplicables parce que les criminels ne peuvent en tirer aucun profit (comme le fait d'empoisonner des enfants qu'on leur a confiés, de faire dérailler des trains et surtout peut-être d'allumer des incendies) sont commis par ces jeunes vauriens avec le sentiment de leur infériorité et la conscience de leur incapacité; avec une haine de l'humanité et pour chercher un signe de leur supériorité dans l'étendue du mal qu'ils causent.* »

Corrélativement à l'incapacité du criminel à éprouver un amour normal, on constate, chez presque tous, un culte de vénération pour leur mère. Henri Danjou, qui a visité les forçats, m'a rapporté de curieux détails à ce sujet, détails propres à émouvoir la sensibilité des foules, mais révélateurs d'un complexe œdipien non liquidé. « *On doit reconnaître*, dit le docteur Émile Laurent, *qu'il y a un sentiment qui s'éteint difficilement dans l'âme de ces misérables : c'est l'amour et le respect de leur mère. Par ailleurs, ils méprisent la femme* (1). »

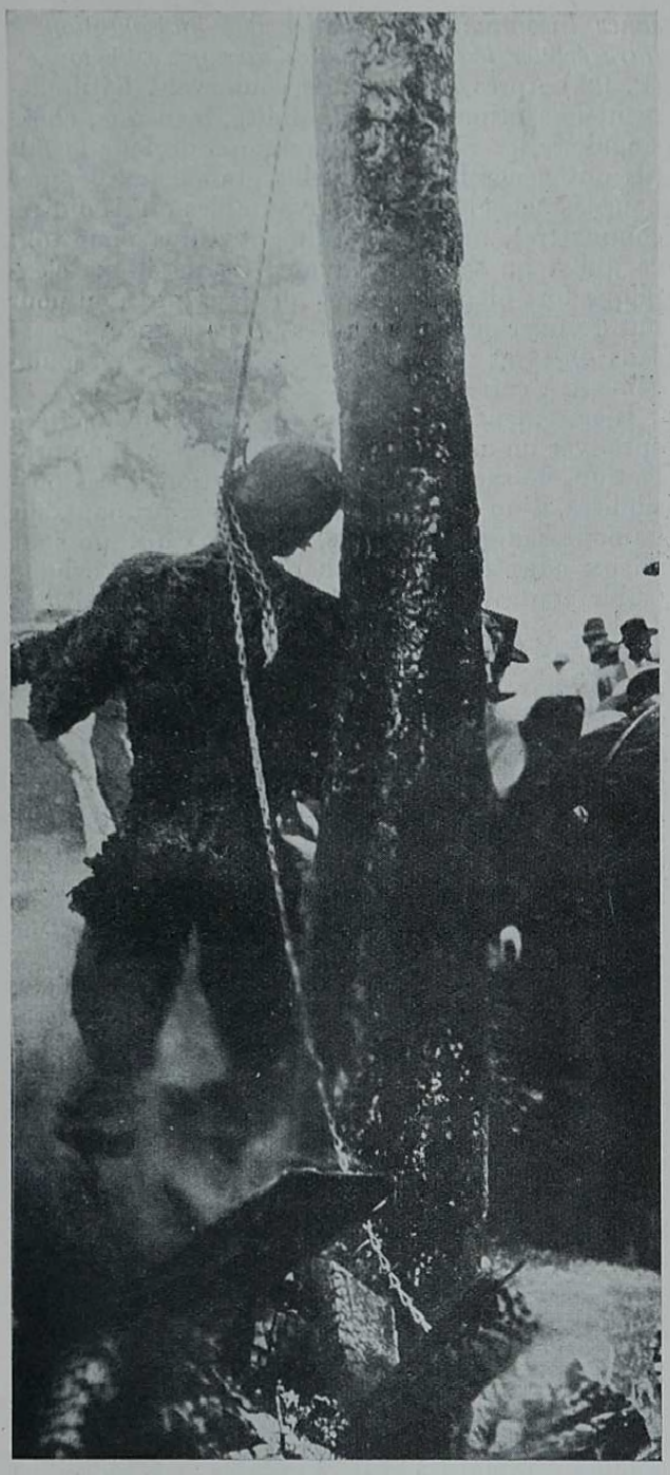
La psychanalyse trouve là des indications d'homosexualité. Le même auteur indique la déficience sexuelle des criminels « qui ont des organes frêles et exigus et parmi lesquels on rencontre un grand nombre d'infantiles et de féminisés ; ces individus étant le plus souvent indifférents à l'amour et quelquefois impuissants ». (P. 363-364.)

A. Bjerre considère, à juste titre, la persistance du lien maternel chez le criminel comme une arriération infantile. La constatation est classique. On en avait fait autrefois une plaisanterie populaire en ajoutant, chaque fois qu'il était question d'un individu ayant accompli une mauvaise action : « Mais il aime tant sa mère ! »

De quelque façon qu'on l'envisage, la psycholo-

(1) Andréas Bjerre : *Psychology of Murder*. London (Longmans), 1927.

(1) Docteur Émile Laurent : *Les habitués des prisons de Paris*, 1890, p. 441. Stock.



LA LOI DE LYNCH EN U. S. A. :
UN NÈGRE PENDU ET FLAMBÉ AU PÉTROLE

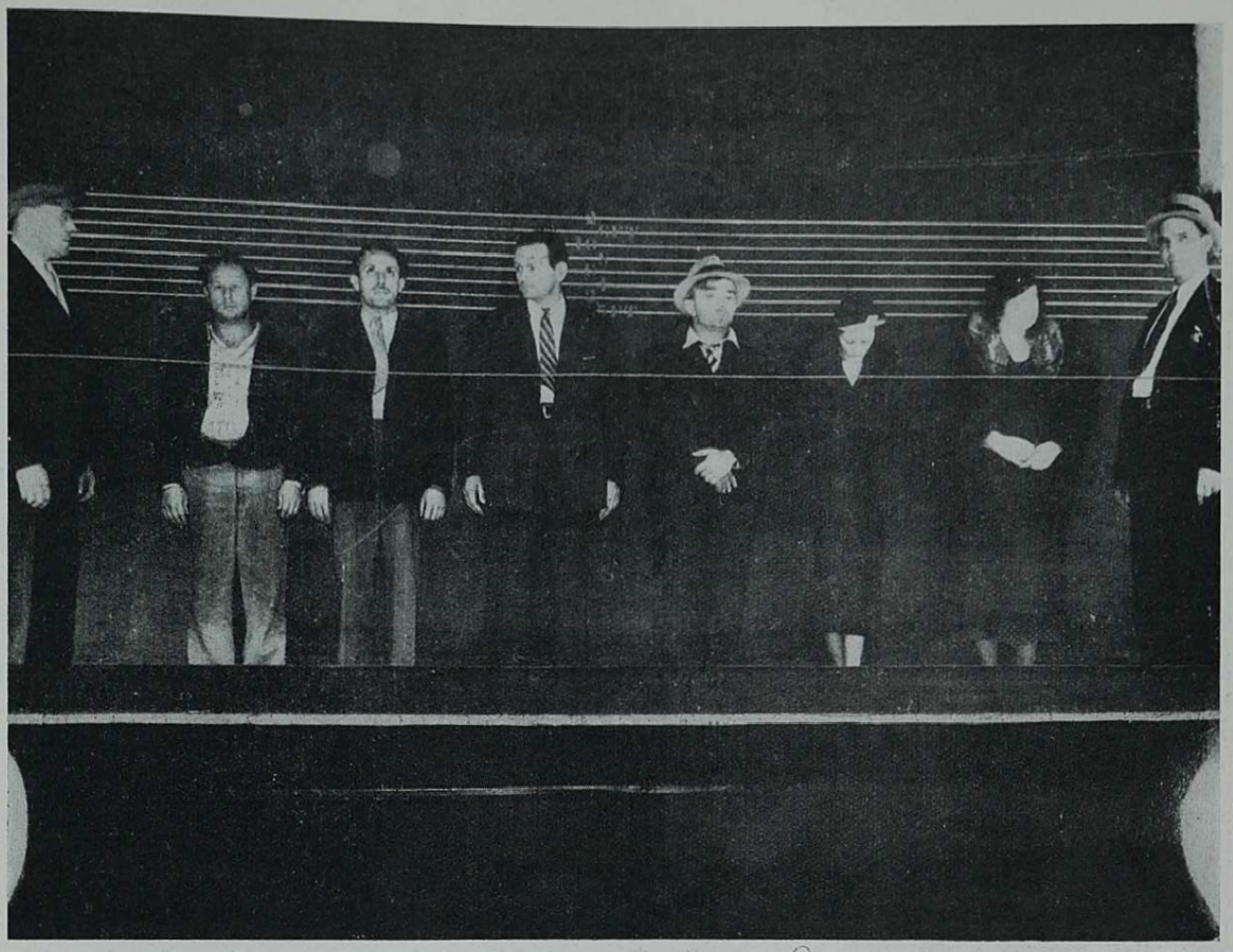
gie du criminel révèle des altérations typiques, avant tout sur le plan affectif. Quand on l'aura bien comprise, il est certain qu'il faudra réformer toute la pénalité et la prophylaxie criminelle, mais il y a à peine cinquante ans qu'on a commencé à étudier ces questions et à peine trente ans qu'on envisage une psychologie du sentiment, une pathologie affective. Il ne faut pas oublier que ce qui manque le plus au criminel c'est la liberté : le crime est toujours déterminé (1). Après la liberté, c'est le remords qui lui fait le plus défaut. On comprend le peu d'efficacité des sanctions et la nécessité de n'envisager que la défense sociale.

Le principe des sanctions

Pour bien comprendre le caractère des sanctions que la justice sociale inflige au crime, il est indispensable de se reporter aux origines. Primitivement l'individu lésé par un crime ou, à son défaut, ceux qui lui sont proches, s'arrogent un droit de vengeance sur le coupable, c'est-à-dire que les hommes répondent au crime par un autre crime. Avec la civilisation cette vengeance s'est codifiée : des tribunaux ont été créés, des règles ont été adoptées. Il est certain que la loi du talion (œil pour œil, dent pour dent) a marqué un progrès réel dans le déchaînement de violences passionnées qui avaient précédé. Il s'agissait, de toute façon, d'accorder aux personnes lésées une satisfaction de haine assouvie ; ce fut la première phase de justice criminelle.

Puis, avec le développement des idées philosophiques et un perfectionnement du sens moral, on éprouva quelque pudeur et on déplaça ce désir de vengeance personnelle vers un principe abstrait et impersonnel de punition. La justice apparut alors comme une institution destinée à faire souffrir le criminel dans la mesure où lui-même avait fait souffrir la société ou quelques-uns de ses membres. Le sentiment collectif réclamait impérieusement que le coupable ne puisse vivre en paix et avoir des satisfactions personnelles après avoir causé de la peine à d'autres. A ce moment la punition du coupable se chargea d'une valeur affective générale, en ce sens que chacun put contempler, en dehors de lui-même et jouée par des personnages différents, la lutte qui se déroulait ou s'était déjà déroulée dans son psychisme entre les pulsions asociales et le frein des instincts sociaux. C'est un fait d'expérience commune qu'une telle projection du drame intime à l'extérieur, ou, selon l'expression d'Aristote, une telle *catharsis*, possède des effets apaisants pour les spectateurs, d'où l'utilité du théâtre et des spectacles en général. En somme, le supplice public du criminel représente, à ce stade, une opération magique destinée à décharger la conscience des uns et à accabler celle des autres. Pendant longtemps les hommes en ont eu un impérieux besoin. C'est pourquoi les exécutions avaient lieu principalement les jours de fêtes : la masse se sentait plus légère et plus joyeuse une fois ses pulsions asociales punies en la personne du criminel. D'ailleurs, à défaut de condamné, on prenait des animaux et les sacrifices rituels des religions primitives avaient certainement le même but puisqu'il s'agissait d'apaiser la colère du Dieu, c'est-à-dire du principe de discipline et, en définitive, de l'image paternelle

(1) Voir notamment Kniberg : *Principles of criminology.*



« SHOW UP »

Aux États-Unis, tout de suite après leur arrestation, les criminels (bootlegers, gangsters, kidnappers...) sont alignés sur une sorte de tribune violemment éclairée, où ils sont exposés et soumis à l'interrogatoire de policiers et de témoins, invisibles à leurs yeux.

intériorisée par les instincts sociaux. On sait que de pareilles idées sont aujourd'hui encore enseignées dans le christianisme : Dieu a besoin du sang et de la souffrance d'une victime pour qu'il soit apaisé et pour que les autres soient innocentés. Le principe de la sanction-vengeance sociale est encore vivant dans les collectivités humaines civilisées. C'est une deuxième phase dans l'évolution de la justice criminelle.

On voit se dégager une troisième phase aujourd'hui, caractérisée par l'abandon de la satisfaction vindicative, le renoncement à la magie cathartique (déjà, les exécutions ont cessé d'être publiques en beaucoup d'endroits) et par le seul souci de défense sociale : il s'agit de mettre le criminel hors d'état de nuire et de récupérer, si possible, les capacités utiles qui demeurent en lui. Les travaux forcés constituent un pas dans cette voie, mais combien chargé des conceptions archaïques !

Dans les sociétés actuelles, les sanctions pénales apparaissent comme un compromis entre l'ancien désir de vengeance et la nécessité de défense sociale, deux conceptions étrangères l'une à l'autre et souvent contradictoires, d'où l'aspect illogique et choquant que prennent parfois ces sanctions hybrides. Pour beaucoup de mentalités arriérées, le condamné est un individu que la loi ne protège plus et envers lequel on a le droit d'être sadique. Certaines punitions infligées aux prisonniers, ou l'incroyable sauvagerie avec laquelle les détenus de maisons de correction ont été traités jusqu'à en mourir, sont des scandales indignes d'un peuple civilisé. Il faut suivre les récentes campagnes d'Alexis Danan dans la presse. Mais il est assez difficile d'émouvoir l'opinion à ce sujet, tant la défense du faible semble une mauvaise cause et il se trouve que ceux qui pourraient parler ont précisément à soigner leur légion d'honneur...

Il est clair que le principe de vengeance archaïque et déjà désuet, doit être abandonné. D'abord, le crime est tellement déterminé au point de vue psychique que le criminel apparaît de plus en plus comme un malade sur le plan des instincts et de l'affectivité et on ne se venge pas d'un malade. Ensuite, la vengeance appelle et entretient la violence ; la sévérité des lois justifie en quelque sorte l'attitude des hors-la-loi. Enfin une compréhension plus parfaite des mécanismes inconscients montre que le caractère expiatoire et infamant des sanctions, loin d'être un frein contre le crime, constitue, au contraire, un appel au masochisme du criminel et forme sa vocation malfaisante. Il n'est plus possible de prétendre aujourd'hui que

le châtiment arrête le crime : c'est l'inverse qui se produit.

La solennelle condamnation à mort est un appel pour l'âme troublée des asociaux. La prison offre des cruautés inutiles qui ne peuvent rendre le condamné qu'un peu plus enragé. Quand, pour une cigarette fumée en cachette par exemple, un homme se voit punir de quatre-vingt-dix jours de cellule, ce qui consiste à marcher en rond dans une cage sans air, au commandement d'un gardien, jusqu'à faire quarante kilomètres par jour, à n'avoir qu'un siège dérisoire pour se reposer et autres supplices dignes du moyen âge, on comprend que la prison n'est pas pour le condamné un moyen de se réconcilier avec l'autorité ; elle ne peut qu'aggraver son attitude antisociale. En outre, si l'on considère que le prisonnier, une fois libéré, sera pratiquement privé de travail et de moyens de subsistance, parce que sa condamnation même l'empêchera d'être engagé à un poste quelconque, on voit que la prison devient une fabrique de criminels.

L'interdiction de séjour, ce qu'on appelle en langage du milieu « la trique », est assurément la pire des choses, car elle ne laisse au coupable d'autre ressource que d'aller se fondre dans le milieu des hors-la-loi et de recommencer quelque crime à bref délai : « Il faut envisager, dit Me de Moro-Giafferi, la possibilité de faire travailler ceux que la justice n'a pas frappés d'une peine perpétuelle. »

Progrès dans la pénalité

Des efforts ont été réalisés dans ce sens en divers pays. L'U. R. S. S. a pu exécuter de grands travaux, notamment le canal de Carélie, avec des condamnés de droit commun, traités comme des travailleurs ordinaires et le rendement s'est montré excellent tant du point de vue travail que du point de vue discipline. Il est clair que le criminel étant un désadapté social, il n'y a d'autre salut pour lui que la rééducation sociale par le travail et l'équité. Il faut qu'il apprenne à retrouver l'estime de lui-même et la dignité humaine. On a constaté que chaque fois qu'on faisait confiance à un de ces révoltés, il en était tellement touché qu'il s'efforçait d'en être digne.

Je n'ai pu avoir à temps les renseignements que j'ai cherchés sur l'amélioration du système pénal en U. R. S. S., mais on peut examiner ce qui a été fait dans ce domaine en Belgique.

Depuis 1920, tout le système pénitentiaire belge s'est inspiré des notions nouvelles. C'est une des gloires de la Belgique d'avoir su et osé substituer la pensée à l'instinct de haine et à la violence qui ont guidé jusque-là l'attitude des hommes en face des criminels.

En Belgique tous les condamnés récidivistes et les condamnés primaires qui subissent une peine de plus de trois mois, sont examinés dans un des dix laboratoires du service d'anthropologie pénitentiaire annexés aux principales prisons du pays. Cet examen est fait en vue de l'établissement d'un dossier individuel. Il comporte un examen somatique, des mensurations anthropologiques, un examen psychologique et, si nécessaire, une observation mentale pendant un mois ainsi qu'un interrogatoire et des enquêtes sociales.

Le rapport anthropologique a pour objet de fixer le traitement pénitentiaire du détenu. Il précise, notamment, l'orientation professionnelle et l'importance des tares dégénératives et éducatives. Il indique la thérapeutique médicale et les directives psychologiques auxquelles il convient de soumettre le détenu et propose éventuellement son envoi dans un établissement spécial où le détenu est soumis à un régime pénitentiaire approprié à son état physique et mental. Tel est l'établissement pénitentiaire de Merxplas, comprenant la prison-sanatorium instituée en 1925 pour les condamnés atteints d'affections de nature tuberculeuse et la section pour condamnés inaptes à subir l'emprisonnement cellulaire en raison de leur état physique (section créée en 1935).

L'établissement pénitentiaire d'Audenarde, créé en 1935, reçoit les condamnés inaptes à subir l'emprisonnement cellulaire en raison de leur état mental. Dans les établissements de « défense sociale » pour anormaux et récidivistes (créés en exécution de la loi du 9 août 1931) sont internés les condamnés atteints d'une maladie mentale.

Il est tenu grand compte de l'état d'esprit des condamnés qui ne relèvent pas des établissements de santé. Les Belges ont apporté un soin extrême à éviter la contagion démoralisatrice qui dans beaucoup de prisons résulte des promiscuités. C'est pourquoi, en règle générale, les peines privatives de la liberté sont subies sous le régime de la séparation cellulaire de jour et de nuit. Cependant depuis 1919 certaines atténuations ont été apportées à la rigueur de cet isolement : des ateliers, des salles de cours et des promenoirs en commun ont été institués dans quelques prisons importantes. Partout, dans ces prisons ordinaires, les détenus travaillent soit dans des ateliers en commun, soit en cellule ou à différents travaux de reconstruction ou d'élevage. Ils reçoivent pour cela une gratification dont une partie est mise de côté pour le jour de leur libération. A moins de dispenses spéciales, tous les adultes jusqu'à quarante ans sont tenus de suivre les classes instituées dans les prisons centrales et dans douze prisons secondaires. Ces classes comportent trois degrés répondant à différents niveaux d'instruction, elles ont lieu tous les jours sauf le samedi et durent une heure chacune.

Il existe deux publications à l'usage des détenus : *L'effort vers le bien*, éditée à la prison centrale de Louvain, et *Lumière*, éditée par la prison de Forest et spécialement destinée aux femmes.

Les détenus peuvent recevoir les secours religieux de leur confession respective.

Tout est mis en œuvre pour aider au relèvement moral du condamné. A la prison de Forest où sont les femmes, les détenues de moins de trente ans suivent des cours d'économie domestique, d'hygiène et de puériculture.

Les jeunes délinquants de seize à vingt-cinq ans et, exceptionnellement, ceux de vingt-cinq à trente ans, qui ont une peine de plus de six mois à subir, sont envoyés à la prison-école agricole et industrielle de Hoogstraetes, créée en 1932. Dans ces prisons-écoles, les jeunes détenus passent en cellule le temps qui n'est pas consacré au travail ou à l'instruction. Ils sont en outre répartis en groupes et passent d'un groupe à l'autre à mesure de leur amendement. Des leçons de gymnastique en salles leur sont données ; certains pratiquent le football. L'instruction professionnelle est faite par les techniciens et contremaîtres chargés de la surveillance des travaux.

Pour faciliter la réadaptation des prisonniers à la vie sociale au moment de leur libération, la Belgique a créé un service d'assistance aux prisonniers libérés. Il existe à cet effet un service social central, des comités de patronage, des offices de réadaptation sociale où les libérés peuvent s'adresser pour demander assistance, des maisons d'accueil pour loger les libérés momentanément sans abri.

La Belgique a en outre tout un système de libération à l'essai, de même qu'une législation spéciale qui sous le nom de *Loi de défense sociale* régit les récidivistes, les déments et les anormaux. (9-4-30.)

Enfin — et surtout pourrait-on dire — le personnel des prisons reçoit une instruction approfondie sur la manière de traiter les détenus ; il est astreint à des cours de perfectionnement hebdomadaires et se trouve étroitement surveillé par les représentants supérieurs de l'autorité qui font leur devoir.

Le code pénal belge punit de mort certains crimes, notamment l'assassinat. (Cf. *Peine de mort*, Code pénal, art. 8 à 11, art. 77, art. 18; arrêté-loi, 14 septembre 1918, art. 5.) Il est à remarquer que, depuis l'année 1863, aucune exécution capitale n'a eu lieu en Belgique, en temps de paix, la peine de mort prononcée par le juge étant régulièrement commuée par voie de grâce en une peine privative de la liberté. Toutefois, pendant la guerre 1914-1918, un militaire condamné pour le chef d'assassinat fut exécuté à la prison de Furnes.

Mais toutes ces réformes et institutions rencontrèrent des adversaires acharnés. Cette conception de la prison envisagée, selon le mot du docteur Vervaeck, comme un « sanatorium social » (1) ne répondait pas au vieux besoin instinctif d'expiation que chacun souhaitait au condamné. On a reproché à la réforme pénitentiaire de transformer la prison en hôpital, de rendre l'incarcération beaucoup plus agréable qu'auparavant, d'affaiblir la répression. De nombreux auteurs soutiennent qu'il est nécessaire, pour faire expier les détenus, d'user envers eux de sévérité et même de les faire souffrir. A ce prix-là, disent-ils, on arrivera au résultat désirable, ils se confieront à ceux qui sont chargés de la direction de leur esprit et de leur âme et les conseils que ceux-ci leur donneront feront germer en eux le désir de se relever (1). D'autres se sont opposés à l'établissement des annexes psychiatriques. De l'avis de M. Bertrand, directeur de la prison de Louvain (2) : les détenus anormaux seront mieux dans une prison ordinaire, disséminés parmi les autres, que mis « en friction mutuelle et continue ». Il affirme que le traitement des anormaux doit être répressif et non hospitalier et s'il faut user de rigueur envers certains délinquants, c'est bien envers les anormaux qu'il faut le faire, car ils sont plus intimidables et plus sensibles à la crainte. Avec un régime adouci à l'excès, ils n'auront plus la conscience d'avoir commis une faute et la punition perdra de sa valeur d'intimidation.

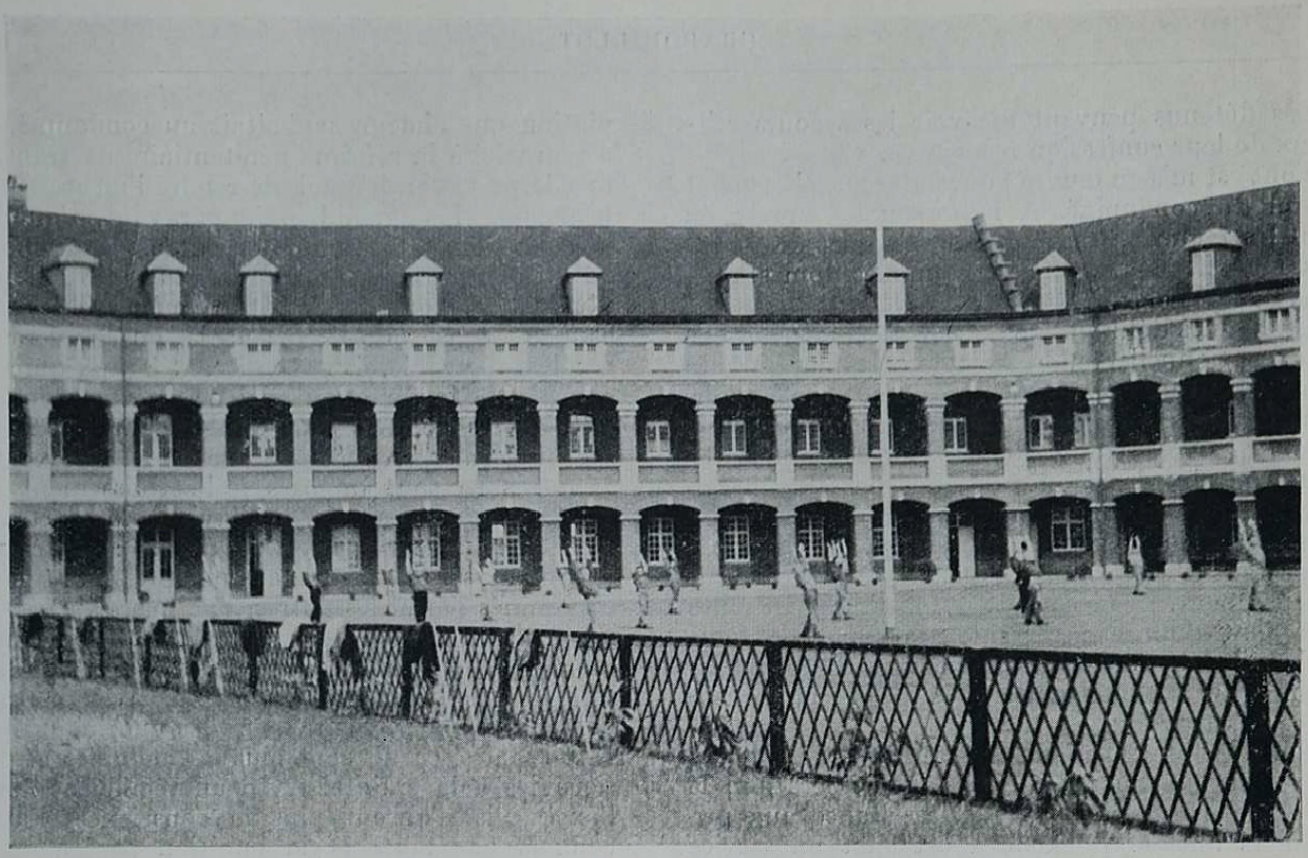
On voit contre quelles conceptions primitives et contre quelle indigence de compréhension psychologique les réformateurs belges ont dû lutter pour établir leurs bienfaisantes institutions. Il n'en serait sans doute pas autrement chez nous, car il semble que beaucoup de ceux qui sont le moins disposés à comprendre le criminel sont précisément ceux qui se trouvent, par leurs fonctions, en contact direct avec lui. Ici, la connaissance des mécanismes inconscients suggérerait que pareille incompréhension n'est pas fortuite, si ceux-là, magistrats-grands veneurs ou gardes-chiourme sadiques, n'ont choisi leurs carrières que pour mieux réduire les ferments de criminalité, plus ou moins latents en chacun de nous.

La prophylaxie criminelle

La première réforme et la plus facile serait de transformer les prisons dans l'esprit et dans la forme. Aux geôles expiatoires, à la guillotine solennelle, il faudrait substituer l'asile pour anormaux : le masochisme du criminel qui a besoin de drame et d'horreur ne serait plus tenté. Il faudrait appeler dans ces établissements un personnel ayant un psychisme normal et éliminer les sadiques. Ces établissements auraient pour but de mettre les criminels hors d'état de nuire, tant qu'ils seraient dangereux, de récupérer méthodiquement tout le rendement social dont ils seraient capables (travail) et de les rééduquer socialement dans la mesure du possible. A cet effet, il faudrait leur faire sentir les bienfaits de

(1) L. Vervaeck : *L'évolution scientifique et sociale du régime pénitentiaire belge.*

(1) Roger Cahen : *Thèse* 1936. *Le régime pénitentiaire belge*, p. 42.
(2) *L'Écrou*, 1925, p. 242. Congrès pénitentiaire international. Londres, 1925.



LA PRISON-SANATORIUM DE MERXPLAS (BELGIQUE) (*Photo Hug Block*)

la discipline, les avantages de la justice, leur apprendre à aimer la société. On n'y parviendra naturellement pas à coups de trique. L'expérience belge a montré que la criminalité diminue quand les peines se *médicalisent*. Le détraqué criminel qui se laisse séduire par le côté mélodramatique des prisons n'a aucun goût pour l'établissement de cure : il veut être un héros dans son genre ; il a horreur d'être un malade.

Socialement, une action devrait être entreprise pour apprivoiser et socialiser le « milieu » des criminels, pour procurer aux dévoyés toutes les possibilités de travail et de rachat. Il faudrait supprimer la prostitution en tant qu'organisation réglementée et infamante, lutter contre la traite des femmes, au lieu d'y prêter de coupables complaisances. Tolérer les bouges où les criminels se réunissent en véritables clubs, pour préparer leurs coups, et cela sous prétexte qu'on peut y envoyer des indicateurs et préparer des arrestations, semble une regrettable déformation professionnelle de la part des policiers qui permettent ainsi la contagion criminelle au lieu de la réprimer. « Il semble, disait Moro-Giafferi, que tout ce qui empêche les arrestations est contraire aux intérêts de la police », et il préconisait la réunion de la police et de la justice en une même administration.

Si on voulait réellement empêcher la vocation criminelle, il faudrait réformer toutes les mœurs. Il faudrait avant tout mettre les jeunes enfants à l'abri de l'injustice, de la violence et de la cruauté. Il faudrait supprimer le martinet des familles, les gifles, les punitions corporelles, les humiliations ; il faudrait assainir l'atmosphère mentale de l'enfance par la suppression de toutes les évocations sadiques depuis l'Histoire Sainte jusqu'aux romans policiers en passant par les contes de Barbe Bleue. Il serait indispensable de surveiller les familles et, de même qu'on dépiste la tuberculose et qu'on lutte contre le taudis, il faudrait dépister ce qui peut blesser psychiquement l'enfant et lutter contre la brutalité. On ne saurait trop répéter qu'en rabrouant un enfant qui a besoin de protection et de tendresse, on prépare un criminel ou un détraqué.

Ensuite il faudrait dépister soigneusement les enfants anormaux dans les écoles et au lieu d'aggraver systématiquement ceux-ci par des brimades ou des rigueurs stupides, les confier à des établissements de rééducation compétents et les surveiller ensuite.

A l'adolescence, presque tous les éléments névrotiques (sentiments de culpabilité, besoin de punition, sadisme, etc...) pourraient être réduits par une cure psychanalytique appropriée ; les incurables pourraient faire l'objet d'une mise en surveillance spéciale. Il est évident qu'un développement harmonieux de la sexualité liquiderait les dispositions agressives ou sauvages des instincts. Une société idéalement civilisée cultiverait les individus dans ce sens et par une éducation et une hygiène sexuelles bien comprises, les amènerait à des sentiments de fraternité humaine.

Il faut reconnaître que c'est précisément l'inverse qui a lieu. Toutes les morales ascétiques mènent au sadisme et à l'homosexualité. Dans la monstrueuse incompréhension des instincts sexuels qui caractérise nos civilisations et dans les dévia-

tions systématiques infligées à la sexualité, se trouve probablement une des grandes causes de la criminalité. En tout cas, on peut affirmer qu'il n'existe pas de criminel qui ait une sexualité normale et, inversement, on peut penser qu'une sexualité normale empêcherait la criminalité.

Assurément les sociétés actuelles sont loin de pouvoir envisager de pareilles mesures. Peut-on penser que même leur réalisation intégrale supprimerait à jamais le crime de l'humanité ? Il est difficile d'imaginer ce que serait une société dépourvue de toute injustice et de toute violence, une société où personne ne se laisserait acheter, où l'on ne fabriquerait pas d'armes, où l'on n'organiserait plus de spectacles cruels ; une société où chacun trouverait protection, emploi et sécurité, où le règne de la force brutale ne serait plus applaudi. Pourtant il est bien probable que dans une pareille société, le crime ne trouverait plus de place, tant il est vrai que le crime est un déchet dans le travail d'adaptation de l'individu à un milieu social qui lui est hostile ou contraire. Le jour où la société se ferait accueillante et bienfaisante à tous les membres de la collectivité humaine, il est infiniment probable que le crime disparaîtrait. La société fabrique ses révoltés et ses inadaptés : elle a exactement les criminels qu'elle mérite.



L'ÉCHAFAUD, PAR TOULOUSE-LAUTREC

OFFICE DE LIVRES DU « CRAPOUILLOT »

3, place de la Sorbonne, Paris (chèque postal : 417-26)

OUVRAGES DE CRIMINOLOGIE

LOMBROSO : **L'homme criminel**, 2 vol. in-8 et 1 atlas..... 72 »
— **Le crime, causes et remèdes**..... 36 »
— **L'homme de génie**..... 36 »
LOMBROSO et LASCHI : **Le crime politique et les révolutions**. 48 »
ROUX : **Répression et prévention**..... 36 »
TARDE : **La criminalité comparée**..... 15 »
GUMBEL : **Les crimes politiques en Allemagne** (1919-1929). 18 »
ANDRÉ GIDE : **Souvenirs de la Cour d'assises**..... 18 »
— **La séquestrée de Poitiers**..... 18 »
— **L'affaire Redureau**..... 18 »
WALSH : **Le double crime passionnel d'Agra**..... 18 »
A.-A. CAREY : **A la poursuite du crime**..... 18 »
E. LOCARD : **Manuel de technique policière**..... 50 »
HAUTECLOCQUE : **Le secret des hordes**..... 15 »
SOLT : **Problèmes de science criminelle**..... 7 »
LOCARD : **Le crime et les criminels**..... 15 »
VONOVEN : **La belle affaire**..... 18 »
H.-T.-F. RHODES : **La police scientifique**..... 20 »
— **La science et les recherches criminelles**..... 20 »
ELMENS POECK : **Crime et police outre-Rhin**..... 20 »
FARALICQ : **Sur les pas sanglants**..... 8 50
FOURQUET : **Vacher**..... 18 »
FUNCK BRENTANO : **Mandrin**..... 18 »
LUCAS-DUBRETON : **Lacenaire**..... 18 »
SALMON : **Le secret de Barataud**..... 5 »
BOUCHARDON : **La dernière guillotinée**..... 18 »
RHODES : **Le génie et le crime**..... 20 »
DUVAL : **Religion, superstition et criminalité**..... 40 »
BALTHAZARD : **Précis de police scientifique**, 3 vol. parus... 64 »

OUVRAGES SÉRIEUX SUR LA SEXUALITÉ

Dr HESNARD : *Traité de sexologie* (avec 72 figures) 82 50
— *Psychologie homosexuelle* ..... 18 »
— *La Psychanalyse* ..... 18 »
— *L'individu et le sexe* ..... 18 »
— *La vie et la mort des instincts* ..... 15 »
KRAFT EBING : *Psychopathie sexuelle* (l'ouvrage fondamental sur les perversions) ..... 132 »
FREUD : *Trois essais sur la théorie de la sexualité* ..... 15 »
— *Le rêve et son interprétation* ..... 12 »
— *Ma vie et la psychanalyse* ..... 15 »
— *Essais de psychanalyse appliquée* ..... 15 »
— *Malaise dans la civilisation* ..... 10 »
MAGNUS HIRSCHFELD : *Le corps et l'amour* ..... 15 »
N... : *Journal psychanalytique d'une petite fille* ..... 12 »
W. STEKEL : *La femme frigide* ..... 24 »
MALIKOWSKY : *La vie sexuelle des sauvages de Mélanésie* 66 »
J. DE LACRETELLE, R. P. LAVAUD, A. BERGE, etc... : *Les problèmes de la sexualité* ..... 18 »
Dr ALLENDY : *La psychanalyse* ..... 15 »
— *Capitalisme et sexualité* ..... 9 »
— *Les conceptions modernes de la Sexualité* (numéro spécial de *Crapouillot*) ..... 15 »
— *Rêves expliqués* ..... 24 »
Dr LAFFORGUE : *L'échec de Baudelaire* ..... 18 »
— *Misère de l'homme* ..... 15 »
Dr RANK : *Don Juan* 16 50
O. FLAKE : *Le marquis de Sade* ..... 20 »
L. STERN : *Sacher Masoch* ..... 15 »
MARANON : *Le problème des sexes* ..... 15 »

Des livres légers à ne pas mettre entre toutes les mains

LES MAITRES DE L'AMOUR

Collection publiée sous la direction de Guillaume Apollinaire, d'une présentation impeccable et d'une haute tenue littéraire **(soldée)**

JOHN CLELAND : *Mémoires de Fanny Hill, femme de plaisir*, avec en hors-texte les célèbres gravures d'Hogarth « la vie d'une prostituée », au lieu de 25 francs ..... 15 »
BAUDELAIRE : *Les fleurs du mal* (avec les pièces interdites). 12 »
P.-C. BLESSEBOIS : *L'œuvre libertine* ..... 12 »
BRANTÔME : *Recueil d'aulcunes rymes de mes jeunes amours* ..... 12 »
CASANOVA : *Aventures d'amour de Casanova à travers l'Europe* (2 vol.) au lieu de 36 fr. ..... 22 »
CH. DUCLOS : *Les confessions du comte de...; Acajou et Zirphile* ..... 10 »
DULAURE : *Des divinités génératrices et du culte du phallus chez les anciens et les modernes* ..... 10 »
LE LIVRE D'AMOUR DES ANCIENS (au lieu de 18 fr.) .. 15 »
LE LIVRE D'AMOUR DE L'ORIENT : KAMA-SOUTRA. 12 »
PÉTRONE : *Le Satyricon* ..... 10 »
Marquis DE SADE : *Zoloe, Justine, Juliette*, etc. ..... 12 »
CH. SOREL : *L'histoire comique de Francion* ..... 10 »
VOLTAIRE : *L'œuvre galante* ..... 10 »

MAURICE MAGRE ET HENRY LYONNET

LES FÊTES EN ORIENT ET DANS L'ANTIQUITÉ

Superbe volume format in-4° (23 × 31) de 394 pages avec 24 planches hors texte, 50 gravures hors texte et 265 gravures dans le texte.

ÉMILE MAGNE

LES FÊTES EN EUROPE AU XVIIme SIÈCLE

Superbe volume in-4° de 394 pages avec 24 planches hors texte et 400 gravures dans le texte.

Chaque volume au lieu du prix d'édition de **120 fr.** ..... **40 FR.**

PORT PAR VOLUME SÉPARÉ : **7 francs** — PORT DES 2 VOLUMES ENSEMBLE : **Gratuit** (pour la France)

ÉDITION DE LUXE NUMÉROTÉE SUR VÉLIN DE RIVES (**recommandé**)

Chaque volume, au lieu du prix d'édition de **300 fr.**..... **65 FR.**

POUR LA FRANCE, PORT GRATUIT AU-DESSUS DE 50 FRANCS DE COMMANDE
Pour l'étranger, le port est toujours facturé.

OEUVRES COMPLÈTES DE COURTELINE

en 10 volumes sur vélin, avec 400 dessins in-texte et 40 compositions en couleurs

LES 3 PREMIERS VOLUMES SONT PARUS: (chaque volume 22 fr., avec port : 23 fr. 80) :

LE TRAIN DE 8 h. 47, *illustré en couleurs*, par LUCIEN BOUCHER
LES LINOTTES, *illustré en couleurs*, par CARLÈGLE
UN CLIENT SÉRIEUX, *illustré en couleurs*, par EDELMANN

Souscription au prix de faveur aux 10 volumes : 200 francs (avec port France et colonies : 218 francs)

BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX (soldée)

HUGUES REBELL : *Gringalette* (femmes châtiées), au lieu de 35 fr. ..... 15 »

Dr L. HERNANDEZ : *Les procès de sodomie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* ..... 10 »

— *Le procès inquisitorial de Gilles de Rais.* 10 »

HERVEZ : *Les maîtresses de Louis XV* ..... 10 »
— *Le portefeuille d'un talon rouge* ..... 10 »
— *Le baiser. Courtisanes d'Athènes et de Corinthe.* 10 »
— *Gestes et chants d'amour des peuples d'Israël* .. 10 »
— *Mignons et courtisanes au XVIe siècle* ..... 10 »
— *La Régence galante* ..... 10 »
— *Le parc aux cerfs* ..... 10 »

BEAUX ALBUMS (soldés)

LE LIVRE DES CHARMES

Très bel album où sont cités quelques-uns des plus jolis textes, écrits à la louange du Corps Féminin par BOCCACE, BRANTOME, RONSARD, Théophile GAUTIER, BAUDELAIRE, VERLAINE, Pierre LOUYS, H. de REGNIER, COLETTE, J. ROMAINS, ANATOLE FRANCE, GIDE, etc., illustré de 29 planches dans le texte et hors texte des meilleurs photographes actuels.

Au lieu du prix d'édition de 60 fr., net... 22 fr.

FEMMES

Bel Album de 20 planches photographiques de Nus féminins imprimés hélio en pleine page sur beau papier d'art, sous portefeuille cartonné. Édition « Arts et Métiers Graphiques ».

Au lieu du prix d'édition de 30 fr., net... 16 fr.

OFFICE DE LIVRES DU " CRAPOUILLOT ", 3, place de la Sorbonne, PARIS (chèque postal 417-26)

VENDREDI

fondé par des écrivains et des journalistes, **et dirigé par eux,**

EST LE GRAND HEBDOMADAIRE DE LA PAIX, DE LA VÉRITÉ, DE LA LIBERTÉ

Contre ces hebdomadaires qui, sous le couvert de la littérature, servent les formations de violence et la souveraineté de l'argent,

" VENDREDI "

journal libre — fait par des hommes libres — pour des hommes libres
mène un combat qui est le vôtre !

Comité Directeur : André CHAMSON, Jean GUEHENNO, Andrée VIOLLIS

Tous les Vendredis : le n° UN franc. **Abonnements : 40 fr. par an.**

LISEZ, FAITES LIRE, ABONNEZ-VOUS A VENDREDI

GRAND VIN DE PROVENCE

DOMAINE DE LA CROIX

ROUGE — ROSÉ — BLANC

Appellation d'origine **LA CROIX (VAR)**

Tél. 37 **BARBIZON** Tél. 37

Forêt de Fontainebleau

ALF GRAND'S BAR

Restaurant

Corn on the cob
Chicken à la Maryland

Real roast beef
Mint julep

Collection "LE TRENTENAIRE"

N° 1

AMOUR PROMIS

par

ÉMILE CLERMONT

Précédé d'une Préface

par

BERNARD GRASSET

1 VOL. 18 FR.

N° 2

LES

FANTOMES DE LA SOLITUDE

par

JACQUELINE MARENIS

par la jeune romancière

de TOUT L'OR DU MONDE

1 VOL. 18 FR.

chez GRASSET

Vient de paraître

MAURICE CONSTANTIN-WEYER

LES TOMBES D'AMOUR

roman de la terre française

CRIME — PERVERSITÉ

L'épilogue de ce roman vécu s'est déroulé devant la cour d'assises de Tours.

Une œuvre âpre, puissante, qui se révèle comme un des grands succès littéraires de l'année.

16 fr.

LIBRAIRIE DES LICE CHAMPS-ÉLYSÉES

2 bis, RUE DE MARIGNAN — PARIS

Vient de paraître : **H. FRICHET**

LES FORCES MYSTÉRIEUSES

Métamorphoses de L'Energie Psychique

Manuel pratique des pouvoirs qui sont en nous

Un volume de 284 pages ..... 18 fr.

par poste recommandé ..... 20 fr.

Librairie ASTRA, 73, Faubourg Poissonnière

PARIS - 9e

C. KERNEÏZ

LE YOGA DE L'OCCIDENT

Prix : 15 Francs

P. SERRES

L'HOMME ET LES ÉNERGIES ASTRALES

Prix : 12 Francs

LES ÉDITIONS ADYAR, 4, Square Rapp, Paris-7e

LIBRAIRIE DE MÉDICIS

3, Rue de Médicis — PARIS - 6e

L. MISES

Professeur à l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève

LE SOCIALISME

Etude économique et sociologique

Réponse à Karl Marx

1 volume in-8e carré de 620 pages ..... 55 Francs



Ni miracles, ni philanthropie

Mais...

Duvet garanti vif... **165** francs etc...

SPORT ECO

MAISON CONTRE LE SPORT CHER

133, rue de Sèvres, PARIS

Tarif sur demande -- Expédition Province

CAMPING — KAYAK — NATATION — TENNIS — COSTUMES SPORT

nrf

Rappel

Dr RENÉ ALLENDY

PARACELSE

LE MÉDECIN MAUDIT

Un fort volume illustré, au format in-octavo soleil ..... 24 fr.

Vient de paraître

FR. ALEXANDER ET H. STAUB

LE CRIMINEL ET SES JUGES

traduit de l'allemand

1re partie : LA THÉORIE DU CRIME

LA CRIMINALITÉ, PHÉNOMÈNE HUMAIN GÉNÉRAL — LE CRIMINEL NÉVROSIQUE — PERVERSION DU CRIME — etc.

2me partie : QUELQUES CAS CRIMINELS A LA LUMIÈRE DE LA PSYCHANALYSE

ÉCONOMIQUE PSYCHIQUE DU MEURTRE DE MADAME LEFEBVRE — INCESTE ET SOUPÇON D'INCESTE — UN POSSÉDÉ DU VOYAGE EN AUTO — LE DOUBLE CRIME D'UN MEURTRIER DE 19 ANS — etc.

Un vol. de la collection **"Psychologie"** au format in-16 double couronne. 20 fr.

nrf

Vient de paraître

Dr RENÉ ALLENDY

RÊVES

EXPLIQUÉS

Un volume, au format in-16 double couronne ..... 24 fr.

LA LUMIÈRE

LE GRAND HEBDOMADAIRE DES GAUCHES

publie un document unique

La Vie Mystérieuse de Mme Jules Lebaudy

par un témoin

L'histoire balzacienne et strictement authentique d'une immense fortune mise au service des ennemis de la République.

LA LUMIÈRE 194, rue de Rivoli, PARIS-1er



Une manifestation monstre 100 heures de défilé !

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance !

EDITIONS HENRI DANNAUD

TOUS LES SAMEDIS

LA FLÈCHE

UN FRANC

HEBDOMADAIRE POLITIQUE DE COMBAT

publie

le leader politique de

BERGERY

des chroniques d'actualité de FRANCIS DELAISI, GEORGES PIOCH, JOSEPH JOLINON, HENRI JEANSON *et* GALTIER-BOISSIÈRE.

L'abonnement à la "Flèche" est particulièrement avantageux : 40 FRANCS par AN pour 52 numéros

ABONNEZ-VOUS à "LA FLECHE" 7, r. de la Michodière, Paris

CRAPOUILLOT

ses numéros spéciaux 1937 :

DE LÉNINE A STALINE

PAR **VICTOR-SERGE**

Edition de luxe sur papier couché : **30 fr.** ; édition courante : **12 fr.**

VRAIE ET FAUSSE NOBLESSE

PAR **HENRI BELLAMY**

Edition de luxe sur papier couché : **30 fr.** ; édition courante : **12 fr.**

LE VATICAN

par RAYMOND A. DIOR

Edit. de luxe : **30 fr.** — Edit. cour. : **12 fr.**

LE BOURRAGE DE CRANES

présenté par GALTIER-BOISSIÈRE

Edit. de luxe : **30 fr.** — Edit. cour. : **12 fr.**

LES CONCEPTIONS MODERNES DE LA

SEXUALITÉ

par le Docteur René **ALLENDY**

SEXUALITE ET BIOLOGIE — ETATS INTERSEXUELS — LES INSTINCTS SEXUELS — LA PSYCHANALYSE — LE REFOULEMENT ET LES COMPLEXES — LES REVES ET LEURS SYMBOLES — PSYCHOPATHIE SEXUELLE — CIRCONCISION ET CASTRATION — IMPUISSANCE ET FRIGIDITE — L'INITIATION SEXUELLE — HOMOSEXUALITE — FETICHISTES, VOYEURS, EXHIBITIONNISTES — SADISME ET MASOCHISME — NECROPHILIE — LA PROSTITUTION — MARIAGE ET POLYGAMIE — LA SEXUALITE ET LE SENS DE L'AU-DELA

Edition de luxe sur papier couché : (épuisé) ; édition courante : **15 fr.**

LES BONNES AFFAIRES

LE CANAL DE SUEZ — LOURDES — LISIEUX — L'AGA KHAN
LES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES — LES POMPES FUNÈBRES — LES FAKIRS, etc.

Edition de luxe sur papier couché : **30 fr.** — Edition courante : **12 fr.**

***Ces numéros peuvent être adressés séparément. La collection des 6 numéros est vendue au prix réduit de* 65 FR.**

ses numéros spéciaux 1938 :

l'anarchie

par VICTOR SERGE, A. CROIX et J. BERNIER

Edit. de luxe : **35 fr.** — Edit. cour. : **12 fr.**

LA LÉGION D'HONNEUR

par GEORGES MAUREVERT

Edit. de luxe : **35 fr.** — Edit. cour. : **15 fr.**

CRAPOUILLOT et son **OFFICE DES LIVRES**, 3, place de la Sorbonne, Paris (ch. p. 417-26)

Le Gérant : GALTIER-BOISSIERE. — R. C. 182.007.

PARIS. — S. G. I. E., 71, RUE DE RENNES. - 1938